

Département de l'Isère (38)

Commune de Coublevie



Coublevie

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COUBLEVIE

5.9 Rapport annuel du Service Gestion et Valorisation des Déchets



PLU arrêté le : 29 mars 2024

PLU approuvé le :

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité
Av. de La Clapière – 01 Rés.. La Croisée
des chemins
05 200 EMBRUN
Tél : 04.92.46.51.80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr


RAPPORT ANNUEL

2022

DÉCHETS



www.paysvoironnais.com

 Pays Voironnais - Officiel


Communauté du Pays Voironnais

Rappel du cadre réglementaire
et précision des objectifs
de ce rapport annuel

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à son assemblée délibérante, **un rapport annuel sur le prix et la qualité des services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères. Le décret n° 2015-1827, pris pour application de la Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), vient modifier le contenu du rapport, soit les indicateurs d'ordre technique et financier.**

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2022 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par le Pays Voironnais dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un **outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets**. Il est mis en ligne sur le site internet du Pays Voironnais :

www.paysvoironnais.com

Chers amis,

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan 2022 du Service Gestion et Valorisation des déchets.

Une année 2022 qui nous paraît presque normale au sortir du Covid, malgré un incendie très spectaculaire en face du Site écologique cet été qui a perturbé fortement les services et la Ressourcerie au milieu de l'été.

Les chiffres exceptionnels de 2021 se confirment et montrent même une baisse significative de 7% de nos déchets ménagers et assimilés (*collecte et déchèteries*) qui tombent à 525 kg/hab. Les déchets résiduels baissent de 350 tonnes par rapport à 2021 atteignant 15 255 tonnes et les volumes de tri restent stables à 5 500 tonnes. Le service continue donc le déploiement des points d'apport volontaire à la demande des communes ou des privés, avec 78 PAV déployés en 2022 dont une vingtaine enterrée.

Le service de collecte pour les professionnels et les communes a été réorganisé et offre désormais des fréquences adaptées à leurs besoins sur tout le territoire du Pays Voironnais.

La collecte des cartons a elle aussi élargi son offre avec notamment la mise en place d'une collecte en vélo-cargo dans le centre de Voiron pour les commerçants.

Désormais, ce sont deux passages par semaine qui libèrent rapidement l'espace public des cartons et améliorent l'attrait de la ville-centre.

Le réemploi poursuit sur sa bonne dynamique malgré une fermeture de trois semaines de la Ressourcerie de La Buisse au mois d'août lors de l'incendie du grand Ratz. Le succès de nos deux Ressourceries de La Buisse et Tullins va certainement se retrouver contraint par le manque de place et la saturation des sites dans les prochaines années. C'est pourquoi des études sont en cours pour étudier la possibilité d'implanter une troisième Ressourcerie sur le nord du territoire.

Le service animation et réduction des déchets, en plus de ses animations régulières, a déployé ses efforts cette année pour faire labelliser le Pays Voironnais dans le cadre du référentiel économie circulaire (ADEME) pour faire reconnaître l'engagement de la collectivité et l'inscrire dans un outil de pilotage technique et politique de cet objectif.

ÉDITO

Les refontes du service aux professionnels et des tarifs de rachats matières très avantageux début 2022, permettent de dégager un taux de financement par la TEOM une nouvelle fois supérieur à 100%.

Ces bons résultats financiers malgré une TEOM constante depuis 2019 nous permettent d'envisager un peu plus sereinement le financement des futurs centre de tri et usine d'incinération et de valorisation d'Athnor. Pour rappel, le Pays Voironnais est partenaire de six autres collectivités pour la construction et l'exploitation de ces outils industriels, essentiels pour la gestion et la valorisation de nos déchets. Le nouveau Centre de tri devrait être opérationnel au premier trimestre 2024 quant à l'UIVE, il faudra patienter jusqu'en 2029.

La maîtrise des comptes doit aussi nous permettre de mettre en place un schéma directeur ambitieux pour le grand carénage de nos huit déchèteries. Ces dernières accueillent en effet plus de la moitié des tonnages du territoire et doivent être réorganisées et renouvelées pour servir toujours mieux leurs usagers, accroître le geste de tri et offrir d'autres services (*Repair Café, végéterie...*).

L'année 2023 va voir démarrer cette étude du schéma directeur déchèteries, mais aussi celle de la mutation du Site écologique de La Buisse qui doit questionner la sécurité des accès et des circulations et des usages sur ce site stratégique du Pays Voironnais.



Antoine CLOPPET

Vice-Président du Pays Voironnais
en charge de la prévention
et de la valorisation des déchets
et des énergies renouvelables



SOMMAIRE

1	IDENTITÉ DU TERRITOIRE	6
2	LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE	12
3	ÉCONOMIE CIRCULAIRE, RÉDUCTION DES DÉCHETS ET SENSIBILISATION DES USAGERS	21
4	COLLECTE / DÉCHÈTERIES	54
5	TRI / TRANSFERT / TRANSIT	60
6	GESTION DES DÉCHETS DES TIERS	62
7	TRAITEMENT	68
8	SYNTHÈSE	76
9	BILAN FINANCIER	80
10	LES PERSPECTIVES 2023	84
	ANNEXES	89
	GLOSSAIRE	91

1

IDENTITÉ DU TERRITOIRE

A

COMPÉTENCES STATUTAIRE, JURIDIQUE ET TECHNIQUE



Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais (SMAV), créé en 1974, s'est engagé très tôt dans la gestion des déchets ménagers. Il est à l'origine de la création de la première unité de compostage de l'Isère, en 1980. Cette création marqua le démarrage effectif de la politique de gestion des déchets ménagers sur le Pays Voironnais. Puis, à partir de cette date, les événements vont s'enchaîner jusqu'à la constitution d'un dispositif complet de collecte et de traitement des déchets. Le SMAV, devenu Communauté de communes du Pays Voironnais en 1994, puis Communauté d'agglomération du Pays Voironnais au 1^{er} janvier 2000, **exerce les compétences collecte et traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire.**

RAPPEL SUR LA COMPÉTENCE DES COLLECTIVITÉS EN TERMES DE GESTION DES DÉCHETS

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en porte-à-porte (PAP), en point d'apport volontaire (PAV) ou en déchèteries. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (*d'origine artisanale et commerciale*) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Au 1^{er} janvier 2017, la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est devenue **une compétence obligatoire** de toutes les communautés de communes et de toutes les communautés d'agglomération. Cette compétence étant déjà portée par le Pays Voironnais, cette disposition de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) n'a pas impacté l'organisation du territoire. Depuis le 6 octobre 2018, **le pouvoir de police spéciale « réglementation de la collecte des déchets ménagers et assimilés » est porté par le Président du Pays Voironnais.** Auparavant, il était exercé par les maires des communes. Par renvoi des articles

L2224-16 et R2224-23 et suivants du CGCT, la police spéciale des déchets ménagers et assimilés comprend :

- > la réglementation de la représentation et des conditions de remise des déchets,
- > la périodicité de la collecte des déchets (art. R2224-23 à R2223-25),
- > la réglementation de la collecte des déchets volumineux des ménages (art. R2223-26),
- > la fixation des conditions dans lesquelles il doit être procédé à l'élimination des déchets ménagers qui ne peuvent être éliminés dans les conditions ordinaires sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement (art. R2224-28 du CGCT).

Ainsi, le Pays Voironnais, qui élabore les modalités de collecte et d'utilisation des déchèteries par le biais des **Règlements de collecte et de déchèterie** (revus respectivement en 2019 et en 2020), doit dorénavant exercer son pouvoir de police en cas de non-respect desdits Règlements, et ce en lien avec les pouvoirs de police du maire. À ce titre et en lien avec la politique de développement des points d'apport volontaire (voir Partie 2-C du présent document), une **brigade d'intervention ou « brigade verte »** a été constituée en 2018 afin d'assurer une partie des missions liées au pouvoir de police spéciale déchets via la récupération des dépôts sauvages et le nettoyage aux abords des points d'apport volontaire et des déchèteries.



PÉRIMÈTRE DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS EN 2022

Malgré le départ de La Bâtie-Divisin vers la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné le 1^{er} juin 2016, les habitants de la commune déléguée ont toujours accès à la déchèterie de Montferrat.

Cette prestation est encadrée par une convention et facturée au SYCLUM, le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région de Morestel qui porte, pour le compte des Vals du Dauphiné, la compétence collecte et traitement. Les quantités de déchets concernées ne pouvant être sorties de la production globale, **les tonnages annoncés dans ce rapport annuel incluent la production de déchets des habitants de La Bâtie-Divisin, alors même que la population de cette commune a bien été soustraite de la population totale du territoire.**

En outre, pour des raisons de cohérence géographique, depuis 2010, les services du Pays Voironnais collectent les déchets ménagers de quelques foyers de la commune de Saint-Quentin-sur-Isère, situés sur la rive droite de l'Isère. Cette prestation est encadrée par une convention et facturée à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) qui porte les compétences collecte et traitement. **Ces tonnages sont également inclus dans ce rapport, alors même que cette population n'est pas prise en compte.**

Aujourd'hui, la compétence déchets dans sa globalité est mise en œuvre par **le Service Gestion des déchets (en régie)** selon des activités étroitement liées :

- > La collecte des déchets ménagers (49 personnes),
- > Les déchèteries (21 personnes),
- > Les relations usagers (2 personnes),
- > Les animations, la prévention des déchets et la communication (9 personnes),
- > Le traitement des déchets (13 personnes),
- > La direction du service, la gestion des projets transverses et le pilotage des domaines QSE (Qualité Sécurité Environnement) (8 personnes).

Depuis le 16 juillet 2020, **Antoine Cloppet** est le Vice-Président en charge de la réduction et de la valorisation des déchets et des énergies renouvelables du Pays Voironnais. Il est maire adjoint de Coublevie.

CHIFFRES CLÉS DU PAYS VOIRONNAIS

- > **31** communes adhérentes
- > **94 501** habitants (+0,3% depuis 2021) (INSEE, population municipale)
- > **20 %** d'habitat vertical
- > **102** emplois inhérents au service public des déchets (hors garage)



La mise en place progressive du secteur déchets s'inscrit dans un schéma directeur de tri et de recyclage des déchets ménagers. Adopté à l'unanimité en décembre 1990, ce programme fixe l'objectif de « **trier pour recycler et limiter les volumes mis en décharge ou incinérés** ».

2 axes stratégiques ont été poursuivis :

- > **Renforcer le tri à la source**, moyen le plus efficace pour augmenter les quantités recyclées.
- > **Regrouper sur un même site un ensemble complet et intégré d'activités de tri et de valorisation pour les déchets ménagers** : il s'agit du Site écologique de La Buisse (*Installation Classée pour la Protection de l'Environnement [ICPE]*) qui regroupe 2 plates-formes de compostage (*déchets verts et déchets alimentaires*), une zone de transit (*cartons bruns, papiers, verre, emballages*) et un quai de transfert (*ordures ménagères résiduelles*).

En 2004, un troisième axe est apparu :

- > **Agir sur la prévention des déchets**, c'est-à-dire réduire les déchets à la source, en quantité et en nocivité.

Cet axe se développe particulièrement depuis 2011 avec le Programme Local de Prévention des déchets (PLP) du Pays Voironnais, en partenariat avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), qui s'est achevé en 2015 et qui a structuré la politique de prévention du Pays Voironnais. Le programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG), initié en 2016, et le « Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire » (CODEC), dont la candidature a été validée en 2019, renforcent cette démarche et la concrétisent au fil des années. L'année 2020 marque l'engagement du Pays Voironnais dans un Référentiel Économie Circulaire initié par le Centre International Ressources et Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD). En 2022, le Pays Voironnais a souhaité continuer son engagement en effectuant une demande de Labellisation Économie Circulaire auprès de l'ADEME.

Dans le mandat précédent, une Feuille de route spécifique à la gestion des déchets avait été élaborée afin de tirer des orientations thématiques sur le mandat. Son but principal était de poursuivre la rationalisation de la politique déchets afin de stabiliser le coût du service tout en :

- > assurant des conditions de travail et de sécurité propices à la motivation des agents,
- > maintenant le niveau de satisfaction des usagers,
- > continuant d'améliorer les performances environnementales.

Les élus communautaires ont choisi en début du mandat couvrant la période de 2020 à 2026 de doter la Communauté du Pays Voironnais de 3 grands documents stratégiques :

- > une Feuille de route couvrant la période 2020-2026,
- > un nouveau Pacte Financier et Fiscal,
- > un premier Pacte de gouvernance.

Une des orientations de la Feuille de route concerne la mobilisation des ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique. Le territoire du Pays Voironnais a été précurseur notamment en matière de gestion des déchets. Il a été réaffirmé la nécessité pour le Pays Voironnais de poursuivre l'ensemble de ses politiques environnementales « historiques », comme la prévention de la production des déchets. Il doit continuer les efforts de rationalisation et optimiser ces grandes politiques permettant de stabiliser voire de diminuer l'allocation de ressources sans compromettre les performances environnementales ni dégrader le service perçu par les usagers.

Dans ce cadre, un groupe de travail politique dédié à la thématique déchets a été créé fin 2020. Il est composé de 14 élus volontaires, issus de la Commission Transition Écologique. Afin de disposer d'une représentativité de l'ensemble du territoire, chaque bassin de vie dispose a minima d'un membre dans le groupe de travail. Sur l'année 2021, ce groupe de travail a abordé les thématiques suivantes :

- > la redevance spéciale pour les professionnels,
- > la collecte des cartons pour les professionnels,
- > la gestion des déchets verts.

Les séances de travail ont donné lieu à la planification d'actions.

Les sujets abordés en 2021 se sont concrétisés en 2022 comme décrit après.

■ **Projet 01** : La mise en place de collecte des cartons pour les professionnels avec un seuil de collecte et des modalités de collecte différenciées suivant la localisation et le volume (*action menée en 2022*).

■ **Projet 02** : La refonte de l'application et des modalités des redevances spéciales pour les professionnels.

■ **Projet 03** : Mise à disposition de broyeurs pour les communes et pour les particuliers avec une inscription en ligne pour ces derniers.

■ **Projet 04** : Expérimentation de dépose des déchets verts au sol sur le Site écologique de La Buisse.

En 2022, le groupe de travail déchets a abordé les sujets suivants :

- > Bilan de déploiement des PAV depuis 2019 avec une priorisation (*suppression de marches arrière, centres-villes contraints, rationalisation des tournées de collecte*) ;
- > Le schéma directeur des déchèteries.

Par ailleurs, un nouveau plan d'actions calendé sera élaboré en 2023. Il reprendra les enjeux listés ci-après.

Évaluation environnementale de notre politique de gestion des déchets : analyser et réajuster de manière continue l'impact environnemental de la stratégie de la gestion des déchets sur le territoire.

Qualité du service et relations avec les usagers : maintenir un bon niveau de service (*amélioration continue*) et de réponse aux usagers, mieux connaître leurs profils, développer la communication proactive individualisée.

Impact environnemental et réglementation : saisir les opportunités et anticiper les contraintes (*réduction, déchets alimentaires, TGAP, filières REP, TVA...*) avec l'application de la Loi TECV, et de la Loi AGECE, du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (*voir page 10 du présent document*) pour continuer les actions de réduction des déchets et développer le réemploi.

Modernisation et innovation du service : adapter nos outils aux nouveaux usages (*inscription en ligne*), rester un territoire innovant dans la gestion des déchets.

Conditions de travail : réduire les accidents et l'usure physique des agents par une prévention continue sur le terrain et grâce à des nouveaux dispositifs et moyens matériels.

Aménagement du territoire : développer les liens avec les communes, construire une stratégie territoriale de déploiement des modes de collecte (*PAV/PAP, biodéchets : compostage/broyage...*) et de gestion des dépôts sauvages, développer et encourager toutes les initiatives pour le réemploi sur l'ensemble du territoire.

Financier : réfléchir en coût global, maîtriser les coûts, ajuster la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Transversalité et synergies : mutualiser les besoins et les compétences à l'échelle du bassin de vie de la coopération Sud-Isère et de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable, développer les partenariats gagnants-gagnants en interne et en externe (*réseaux*).

LES PARTENARIATS LOCAUX

■ La CSA3D

Par délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2011, le Pays Voironnais a adhéré à la (CSA3D).

Cette charte s'appuie sur la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, celle-ci ayant introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) de nouvelles dispositions autorisant les collectivités territoriales et leurs groupements à conclure, sans mise en concurrence, des conventions ayant pour objet la réalisation de prestations de services communs d'intérêt général ou relatives à l'exercice en commun d'une compétence reconnue par la loi ou qui leur a été transférée.

17 collectivités territoriales sont actuellement adhérentes à la charte CSA3D représentant une population de plus de 3,2 millions d'habitants répartis sur plus de 1 400 communes du Sillon Alpin (voir carte page suivante). La coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable - Déchets a changé de gouvernance le 27 janvier 2021. Alain Gallu, Président du Syndicat des Portes de Provence, en est le nouveau Président.

La coopération ainsi mise en place entre les collectivités signataires a permis de renforcer leur démarche de partenariat dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets :

- > 1/ Constituer un réseau d'échanges techniques et politiques,
- > 2/ Mutualiser les équipements (exemple : convention existante entre le Pays Voironnais et Grenoble-Alpes Métropole - voir Focus page 75 du présent document),
- > 3/ Développer une stratégie globale.

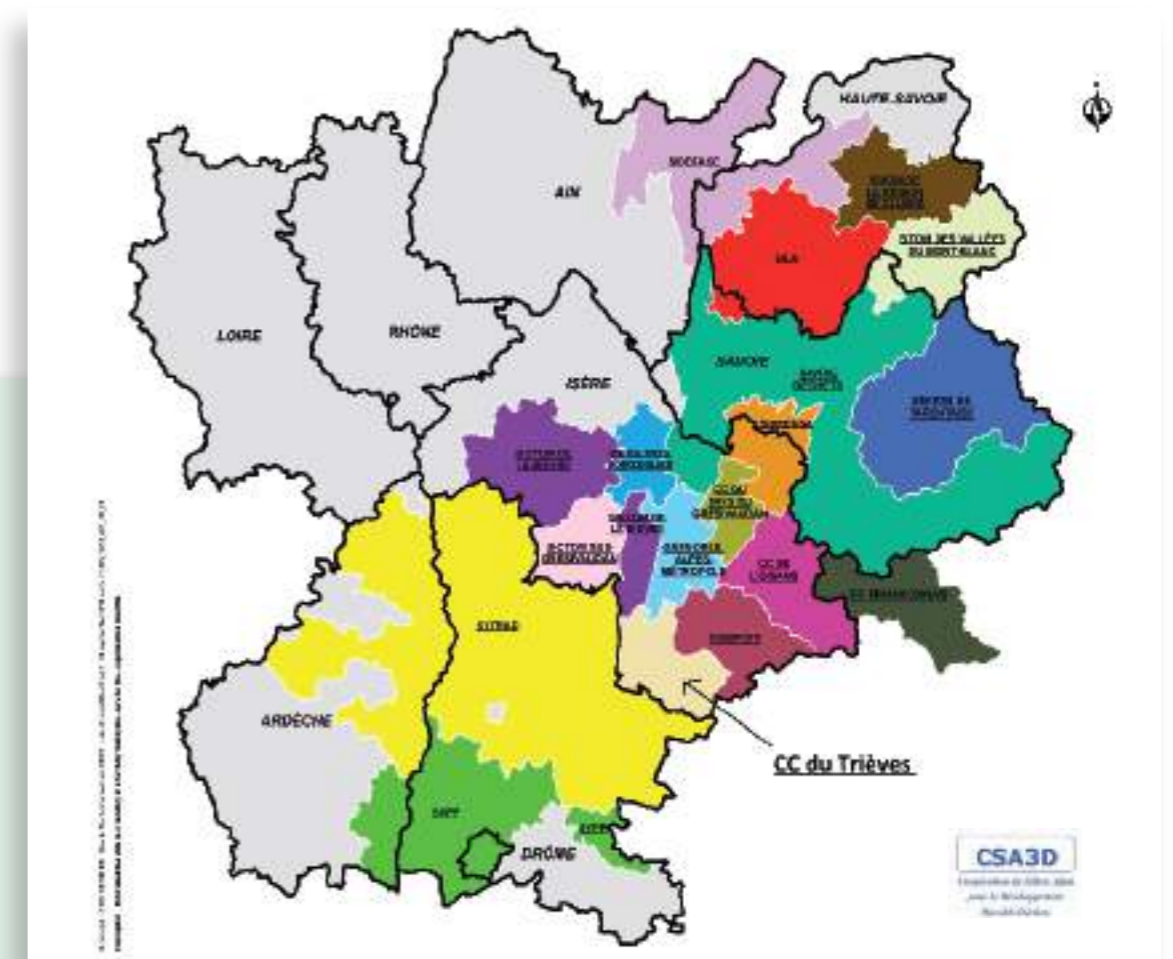
Cette charte permet ainsi aux adhérents de s'assurer de la pertinence de leurs choix technologiques, stratégiques et financiers.

En 2011 pour le Barème E 2012-2017 et en 2017 pour le Barème F 2018-2022 de Citeo (Responsabilité Élargie des Producteurs des filières emballages ménagers et papiers graphiques), la CSA3D a lancé un marché de reprise des matières recyclables issues de la collecte sélective afin de :



- > Regrouper les matières recyclables et les proposer sur le marché afin d'optimiser les recettes ;
- > Mutualiser le suivi de la reprise des matières (prix de rachat, décotes...);
- > Faciliter le suivi de contrats aux membres du groupement, avec la création d'un extranet ;
- > Garantir en toutes circonstances un enlèvement des matières ;
- > Favoriser la proximité des filières de valorisation.

Le Pays Voironnais a saisi cette opportunité et a ainsi bénéficié de conditions de reprise avantageuses.



■ La Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la planification

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié profondément les articles L. 541-12 à 15 du Code de l'Environnement relatifs à la planification des déchets dont les 13 nouvelles Régions ont dorénavant la charge.

L'article L541-13 prévoit que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) comprenne notamment :

- > Un état des lieux,
- > Une prospective à 6 et 12 ans,
- > Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs.

De plus, un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire doit être inclus.

Concernant le cas précis de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le PRPGD a été adopté le 19 décembre 2019 en assemblée plénière. Ses trois grands axes prioritaires sont :

- > Réduire la production de déchets ménagers de 12% d'ici à 2031 (soit -50 kg par an et par habitant);
- > Atteindre une valorisation matière (déchets non dangereux) de 65% en 2025 et de 70% d'ici à 2031 ;
- > Réduire l'enfouissement de 50% dès 2025.

Le PRPGD porte dorénavant le nom de « volet déchets - économie circulaire » du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

■ L'ADEME pour la prévention

Après le PLP terminé en 2015 et le programme TZDZG achevé en 2019, l'ADEME accompagne dorénavant le Pays Voironnais dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC, 2020-2022). Elle est aussi partie prenante de la démarche de Référentiel Économie Circulaire portée par le CIRIDD (voir Partie 3 du présent document).

2

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

A

CHANGEMENT DU SYSTÈME D'EXPLOITATION DU CONTRÔLE D'ACCÈS

L'ensemble des déchèteries est équipé d'un dispositif de contrôle d'accès par lecture de plaques minéralogiques, déployé progressivement entre 2014 et 2020. Le système initialement installé ne permettait plus de répondre aux besoins d'évolutivité du service. Entre autres, les usagers n'avaient pas accès à une solution web leur permettant de gérer eux-mêmes la demande d'enregistrement ou de suppression de véhicules. Cela engendrait une saisie manuelle par nos agents et un temps de latence dans les délais d'inscription. Par ailleurs, l'exploitation des sites était rendue compliquée par l'impossibilité de mise en place d'un contrat de maintenance avec le prestataire historique.

Un marché de renouvellement des installations a donc été attribué à la société Horanet en 2021. Au premier trimestre 2022, les installations physiques ont été modernisées via notamment la mise en place de panneaux lumineux à l'entrée des déchèteries. Ceux-ci renseignent les usagers sur leur statut (*déjà inscrit / inscription*

requis), leur nombre de passages en cours sur l'année, ou encore l'accessibilité du site (*ouvert, saturé, manœuvre en cours, fermé*). Depuis avril, un portail en ligne permet aux usagers de gérer leurs véhicules inscrits, réserver leurs créneaux de dépôts de déchets amiantés ou emprunter un broyeur. De manière générale, le système de pilotage plus fiable permet une meilleure traçabilité des accès et une facturation des dépôts professionnels en déchèteries facilitée.



B

TROISIÈME ANNÉE DU CODEC ET CANDIDATURE À LA LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En 2020, le Pays Voironnais s'est engagé pour 3 ans dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) avec le soutien de l'ADEME (voir Partie 3 du présent document).



Dans la continuité de ces actions structurantes en faveur de la prévention, le Pays Voironnais est également engagé dans le programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique

(voir Partie 3 du présent document) et a bénéficié d'un accompagnement par le CIRIDD avec l'appui de l'ADEME de décembre 2020 à fin 2022. Cette action collective, qui rassemblait une vingtaine de collectivités de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a aidé le Pays Voironnais à développer sa politique d'économie circulaire. En 2022 le Pays Voironnais a complété intégralement le référentiel économie circulaire sur la plateforme dédiée, et a ainsi pu déposer sa **candidature officielle à la labellisation**, qui sera attribuée en 2023 à l'issue de l'audit et du passage en Commission Nationale du Label.

C

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : SOUTIEN D'UN PROJET DE GESTION PÉRENNE DES DÉCHETS SOLIDES À TUNAYDBAH, SOUDAN



Ce mécanisme de financement « 1 % déchets » permet aux collectivités de sécuriser et de renforcer leurs actions de coopération dans le secteur des déchets. **En effet, suite au vote de la Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale, les collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages ont désormais la possibilité d'affecter jusqu'à 1 % des ressources du budget de ces services sur des actions de coopération internationale (Article L 1115-2 CGCT).**

Depuis 2020, le Pays Voironnais a décidé de s'investir dans le dispositif et d'allouer 50 000 € par an à un projet porté par un acteur spécialisé. Ainsi, la collectivité a choisi depuis le début de travailler avec Solidarités International sur des projets concernant la mise en place de systèmes pérennes de gestion des déchets solides. Après la réussite du projet 2020 dans le camp de déplacés internes d'Aburoc au Sud-Soudan, un second projet s'est déroulé sur 2021-2022 pour accompagner la population hôte du village de Tunaydbah, au Soudan.

Avec le soutien financier du Pays Voironnais, et en partenariat avec l'organisation locale Green Peace Association (GPA), Solidarités International (SI) a contribué à l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé dans le village de Tunaydbah en développant et en maintenant un système de gestion des déchets solides avec une forte implication de la communauté. En créant et en formant des comités de gestion des déchets solides, en distribuant des poubelles, en mettant en place un système de collecte et en facilitant une élimination sécurisée, SI a amélioré l'environnement sanitaire d'environ 7 000 personnes vivant dans la région. SI a opté pour le creusement d'une fosse comme point d'élimination sécurisé des déchets, conformément à la préférence locale.

Un élément clé du projet concerne la mobilisation et la sensibilisation des communautés sur l'importance de la collecte des déchets et le lien entre un environnement propre, l'hygiène et la santé. Les réactions de la communauté ont été très positives. Enfants, jeunes et personnes âgées ont participé activement aux six campagnes de nettoyage qui ont été organisées autour de Tunaydbah. Le partenaire local, l'association « Green Peace », s'est porté volontaire pour poursuivre le suivi en fournissant des conseils aux comités.



Flux de déchets

Mode de collecte

Tri / Transfert / Transit

Traitement



DÉCHETS RÉSIDUELS



Bacs roulants de 120 à 660 litres et poubelles de 75 litres gris



MULTIMATÉRIAUX (emballages + papiers)



Bacs roulants de 120 à 660 litres jaunes



DÉCHETS ALIMENTAIRES



Sacs compostables (donnés gratuitement) + bioseau ajouré 7 litres pour tous (cuisine) + bacs roulants de 35 à 240 litres marron selon habitat individuel ou collectif



CARTONS



Professionnels: bacs roulants de 120 à 660 litres jaunes avec autocollant spécial carton + au sol



Particuliers

DÉCHETS VERTS



Particuliers

Particuliers

Professionnels et communes

GRAVATS



BOIS



ENCOMBRANTS



PLÂTRE



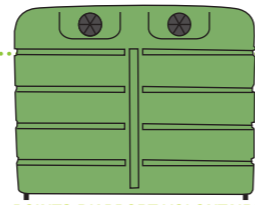
FERRAILLE



DEA



DEFF



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



Régie

Déchèteries de Montferrat, Le Pin et St-Nicolas-de-Macherin

Déchèteries hors nord du territoire

Plate-forme de compostage du Site écologique de La Buisse



DÉCHÈTERIES

2020: 3 270 tonnes
2021: 3 412 tonnes
2022: 3 450 tonnes

Transit Site écologique de La Buisse ou déchèterie Montferrat

2020: 17 678 tonnes
2021: 15 612 tonnes
2022: 15 255 tonnes

Quai de transfert Site écologique de La Buisse

2020: 4 403 tonnes
2021: 5 502 tonnes
2022: 5 509 tonnes

Centre de tri Athanor - DALKIA La Tronche (38)

Transit - Site écologique de La Buisse

Transit 2020: 481 tonnes / 2021: 571 tonnes / 2022: 543 tonnes et conditionnement

Transit 2020: 624 tonnes / 2021: 714 tonnes / 2022: 675 tonnes et conditionnement

2020: 879 tonnes / 2021: fermeture plate-forme de compostage

2020: 2 827 tonnes / 2021: 3 039 tonnes / 2022: 2 636 tonnes

2020: 576 tonnes / 2021: 585 tonnes / 2022: 499 tonnes

2020: 495 tonnes / 2021: 551 tonnes / 2022: 593 tonnes



Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)

2020: 1 212 tonnes / 2021: 1 512 tonnes / 2022: 1 556 tonnes



Recyclage - ÉCO MOBILIER Paris (75)



Recyclage - OI MANUFACTURING Villeurbanne (69)

Refus de tri



Recyclage

- NORSKE SKOG (papiers) Golbey (88)
- EPR (cartonnettes) Saint-Denis (93)
- PAPREC (plastiques) Varcès (38)
- ARCELOR MITTAL (acier) Saint-Denis (93)
- AFFIMET REGEAL (aluminium) Paris (75)
- REVIPAC LUCART (briques alimentaires) Paris (75)

2020: 1 350 tonnes / 2021: 1 882 tonnes / 2022: 1 787 tonnes

Compostage - Site écologique de La Buisse

Refus de criblage



Recyclage EPR Saint-Denis (93)



Co-compostage avec des effluents agricoles

2020: 5 506 tonnes / 2021: 7 024 tonnes / 2022: 6 215 tonnes

2020: 1 869 tonnes / 2021: 1 881 tonnes / 2022: 2 173 tonnes

2020: 5 522 tonnes / 2021: 6 039 tonnes / 2022: 5 161 tonnes



Réemploi BUDILLON RABATEL - LELY Fontaine (38)



Broyage - SUEZ RV Centre Est La Motte-Servolex (73)

2020: 4 356 tonnes / 2021: 4 811 tonnes / 2022: 4 017 tonnes



Valorisation énergétique Unité de valorisation énergétique TREDI Salaise-sur-Sanne (38) LELY Fontaine (38)



Recyclage - PAPREC Varcès (38)

2020: 1 148 tonnes / 2021: 1 219 tonnes / 2022: 910 tonnes



Recyclage GDE Apprieu (38) SMPP Le Fontanil-Cornillon (38) SO VEC Moirans (38)

Contrat (Code des Marchés Publics)

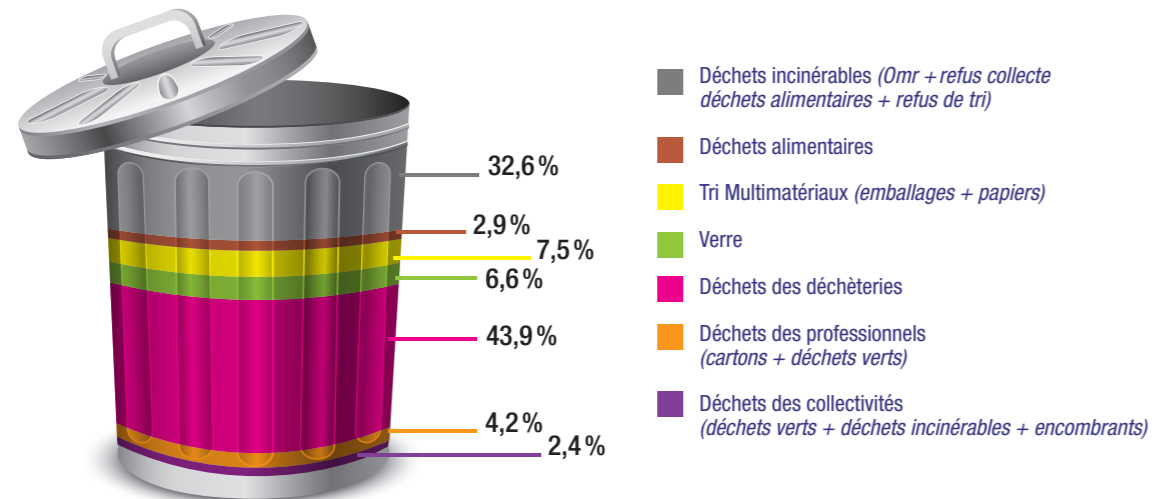
Convention

Régie

Partenariat

L'ANNÉE 2022 EN QUELQUES CHIFFRES...

■ Poubelle moyenne du Pays Voironnais en 2022 en %



CHIFFRES CLÉS

> - 5,9% de production totale de déchets (52 497t), restant ainsi en dessous du seuil de 60 000t/an pour la dixième année consécutive (auparavant, cela n'était plus arrivé depuis 2006)

> 555 kg de production de déchets par habitant (- 6,4%)

> - 18,9% de production de DMA entre 2010 et 2022

■ OBJECTIF DE LA LOI TECV ATTEINT :
- 10% de DMA entre 2010 et 2020

■ OBJECTIF DE LA LOI AGECE DÉJÀ ATTEINT :
- 15% de DMA entre 2010 et 2030

> 58,1% de valorisation matière dont 39,2% en recyclage et 18,8% en compostage

> 53,5% de valorisation matière sans les déchets inertes

■ OBJECTIF DE LA LOI TECV NON ATTEINT POUR LES DNDNI* :
55% en 2020
65% en 2025

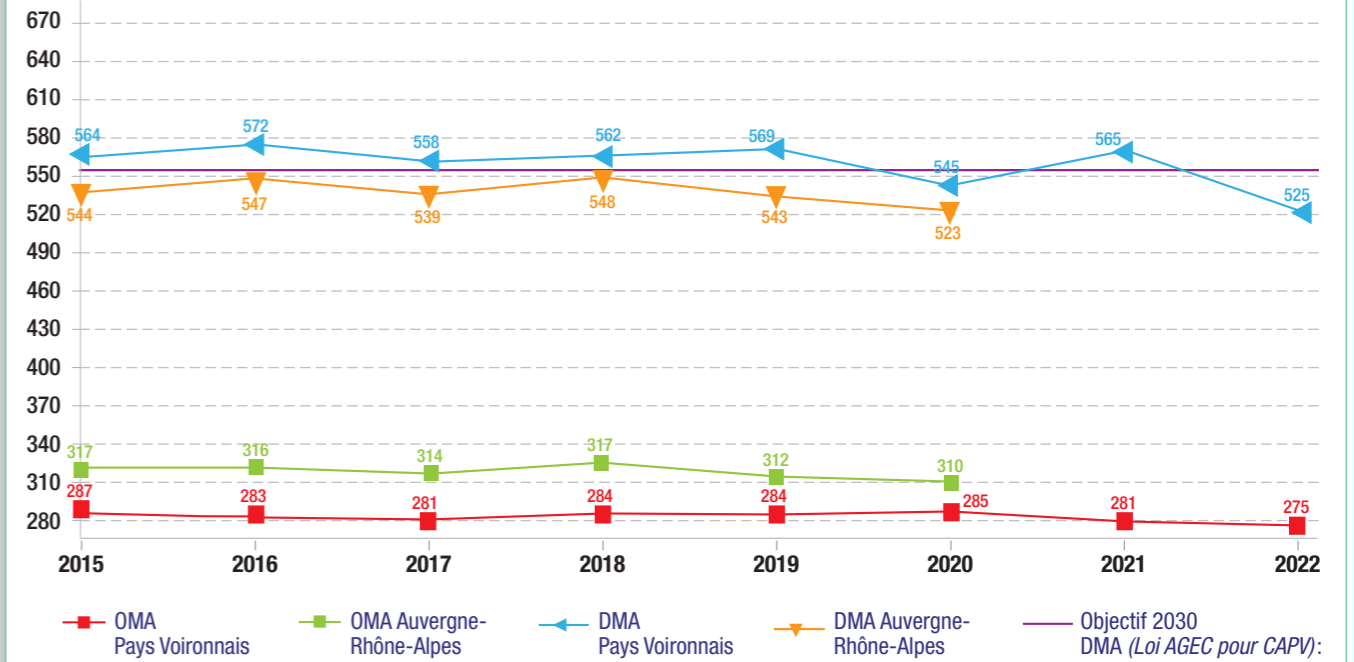
> 41% de valorisation énergétique
> 0,03% d'enfouissement en 2021

> - 99,6% de DNDNI en enfouissement entre 2010 et 2022

■ OBJECTIF DE LA LOI TECV DÉJÀ ATTEINT :
- 30% entre 2010 et 2020
- 50% entre 2010 et 2025

*Déchets Non Dangereux Non Inertes.

■ Bilan sur les quantités de déchets au regard des objectifs de la Loi TECV (en kg/hab. INSEE)



OMA : Ordures Ménagères et Assimilés = ordures ménagères résiduelles et déchets issus des collectes sélectives (hors déchets des collectivités)
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés = OMA et déchets de déchèteries

■ La production de DMA au regard des objectifs à court et moyen termes

Année	RÉSULTATS	OBJECTIFS
2020 :	545 kg/hab.	> Loi TECV : 583 kg/hab.
2022 :	543 kg/hab.	> CODEC Pays Voironnais : 543 kg/hab.
2030 :	543 kg/hab.	> Loi AGECE : 551 kg/hab.
2031 :	514 kg/hab.	> SRADDET Région AuRA : 514 kg/hab.

Lois nationales
Plan régional
Programme Pays Voironnais

Les données Auvergne-Rhône-Alpes compilées par l'observatoire régional des déchets (Sindra) sont communiquées avec deux ans de décalage.

Le ratio d'OMA reste à un niveau bien inférieur à celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le ratio de DMA a bien atteint l'objectif fixé par la Loi TECV (- 15,9% contre - 10% entre 2010 et 2020) et redescend en 2022 sous l'objectif de la Loi AGECE (-15% entre 2010 et 2030 soit 551 kg/hab). En DMA, le Pays Voironnais était historiquement au-dessus des moyennes régionales ce qui montre que ce sont les quantités de déchets de déchèteries qui alourdissent la valeur kg/hab. En 2022, avec la forte baisse de ces tonnages déchèteries (-12,2%), le Pays Voironnais s'approche des ratios DMA AuRA. Enfin, les objectifs fixés dans le cadre du CODEC (543 kg/hab. d'ici 2022), bien qu'étant plus ambitieux que ceux inscrits dans les Lois TECV et AGECE, sont atteints avec 525 kg/hab. cette année.

L'info + : En région, le « volet déchets – économie circulaire » du SRADDET (voir Focus page 10 du présent document) prévoit de réduire le ratio de DMA de 50kg/hab. entre 2015 et 2031. Pour le Pays Voironnais, cela signifie atteindre 514kg/hab. en 2031.

LES OBJECTIFS DE LA LOI TECV DU 17 AOÛT 2015
EN TERMES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

■ Prévention & Économie circulaire

OBJECTIF: - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020 → Un outil réglementaire, le PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

- > Promotion de l'Écologie Industrielle et Territoriale au sein des entreprises, sur les zones d'activités économiques. Interdiction de l'obsolescence programmée.
- > Actions sur la politique d'achats au service de l'économie circulaire via la commande publique.
- > D'ici le 01/07/2016 : fin des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique.
- > D'ici le 01/09/2016 : démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective de la fonction publique.
- > D'ici 2017, 25 % d'approvisionnement en papiers recyclés pour les collectivités, puis 40 % en 2025.
- > D'ici le 01/01/2017 : fin de tous les sacs en matières plastiques à usage unique et des emballages pour l'envoi de la presse et de la publicité.
- > D'ici le 01/01/2020 : fin des assiettes et gobelets jetables en matières plastiques.

■ Gestion des déchets

OBJECTIF: augmenter le taux de valorisation matière (notamment organique) des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI) pour atteindre 55 % en 2020 et 65 % en 2025 et diminuer la quantité de DNDNI mis en décharge de 30 % à l'horizon 2020 et de 50 % à l'horizon 2025.

- > Respect du principe de proximité pour la gestion des déchets.
- > Développement de la tarification incitative: 15 millions d'habitants concernés en France en 2020 et 25 millions en 2025.
- > D'ici 2020 : recycler 70 % des déchets du BTP → création d'un réseau de déchèteries professionnelles d'ici le 01/01/2017, en instaurant la reprise par les distributeurs de matériaux dans les sites de vente (ou à proximité).
- > D'ici 2022 : extension du tri à tous les emballages plastiques → réflexion sur la massification des centres de tri des territoires.
- > D'ici 2025 : obligation de collecte sélective des biodéchets et/ou compostage de proximité, au choix des collectivités et harmonisation des consignes de tri des emballages et papiers.

LA LOI AGECE DU 10 FÉVRIER 2020 RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la charte de l'environnement de 2004. Elle s'articule autour de plusieurs grandes orientations :

■ La réduction des déchets, la fin du plastique jetable d'ici 2040

De nouveaux objectifs de réduction des déchets sont fixés d'ici 2030 : **- 15 % de déchets ménagers par habitant et - 5 % de déchets d'activités économiques.**

La loi pose également un objectif de **100 % de plastique recyclé d'ici 2025** ainsi que **la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040**. Des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage de ces emballages sont fixés par décret pour la période 2021-2025, puis tous les cinq ans jusqu'en 2040. Parallèlement, plusieurs mesures pour réduire le plastique à usage unique sont instaurées :

- > en 2021, interdiction des pailles / couverts jetables / mouchoirs, des boîtes en polystyrène expansé dans la restauration rapide (type boîte kebab), de la distribution gratuite des bouteilles plastiques dans les entreprises... ;
- > en 2022, interdiction des emballages en plastique pour les fruits et légumes de moins de 1,5kg, obligation d'avoir des fontaines à eau dans les établissements recevant du public... ;
- > en 2023, interdiction de la vaisselle jetable dans la restauration rapide pour les repas servis sur place...

La loi prévoit, en outre, de mieux collecter les déchets plastiques grâce au déploiement de nouveaux dispositifs de collecte, complémentaires à ceux qui existent déjà, **en développant par exemple la consigne. La consigne pour recyclage des bouteilles plastiques** pourra être mise en place si les collectivités locales ne parviennent pas à améliorer la collecte de ces bouteilles d'ici fin 2022. Dès juin 2020, l'ADEME doit publier la mesure du taux de collecte des collectivités locales et évaluer leur capacité à atteindre, sans recours à la consigne, les objectifs européens de 77 % de bouteilles plastiques collectées en 2025 et 90 % en 2029. L'ADEME doit produire une évaluation chaque année et c'est sur le fondement de l'évaluation réalisée en 2023 sur les pratiques 2022 qu'une décision sera prise.

■ L'information du consommateur

L'information des consommateurs sur **les caractéristiques environnementales des produits** proposés à la vente (*incorporation de matière recyclée, durabilité...*) est harmonisée à compter de 2022. Il est notamment interdit de faire figurer sur un produit ou un emballage les mentions « biodégradable », « respectueux de l'environnement » ou toute autre mention équivalente.

Un dispositif d'**affichage environnemental ou social volontaire** est institué au profit de toutes les entreprises de biens ou de services. Une méthodologie obligatoire d'affichage environnemental doit être expérimentée pendant 18 mois, en premier lieu avec le secteur de l'habillement. Cette méthodologie permettra de **donner une note environnementale à chaque vêtement**. D'autres secteurs suivront. À terme, cet affichage sera rendu obligatoire.

Afin d'agir contre l'obsolescence programmée, certains équipements électriques et électroniques (*comme les machines à laver ou les aspirateurs*) doivent comporter, à partir de 2021, un **indice de réparabilité** (une note sur 10). Un **indice de durabilité** (*fiabilité, robustesse du produit...*) sera également mis en place en 2024.

L'information sur la disponibilité ou la non-disponibilité des pièces détachées permettant de réparer des équipements électriques et électroniques (*téléphones mobiles, télévisions...*) et des meubles devient obligatoire en 2021. Le réparateur doit aussi proposer des pièces de rechange d'occasion.

Dans le secteur informatique, à partir de 2021, les acheteurs d'ordinateurs ou de téléphones mobiles doivent être informés de la durée pendant laquelle leurs appareils supportent **les mises à jour logicielles successives**. Ces mises à jour peuvent ralentir ou rendre obsolètes les appareils.

L'information sur la **garantie légale de conformité** de certains biens est renforcée. De plus, la garantie légale de conformité est allongée de six mois si le produit vendu fait l'objet d'une réparation dans le cadre de cette garantie.



Le texte complète le dispositif actuel d'**information des consommateurs sur le geste de tri**. L'indication du logo Triman, accompagné d'une information sur le geste de tri, devient obligatoire à partir de 2021 sur les produits ménagers, leurs emballages ou les documents fournis avec ces produits. Il est prévu, par ailleurs, que la couleur des poubelles de tri soit harmonisée sur tout le territoire au plus tard d'ici fin 2022.

■ La lutte contre le gaspillage, la priorité au réemploi solidaire

Les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire sont renforcées (*objectifs de réduction du gaspillage alimentaire fixés d'ici 2025 et 2030, durcissement des sanctions...*).

La destruction (incinération et mise en décharge) des invendus non alimentaires neufs, comme les vêtements, les chaussures, les produits de beauté, les livres ou l'électroménager, **est interdite par principe**. Les entreprises doivent, sauf exceptions, donner ou recycler leurs produits au plus tard fin 2021 ou fin 2023 selon les secteurs.

Pour éviter que des médicaments ne soient jetés à la poubelle, la **vente à l'unité de médicaments** est autorisée d'ici le 1^{er} janvier 2022 au plus tard. De la même façon, pour limiter la consommation de papier thermique, **l'interdiction de l'impression et de la distribution systématiques de tickets de caisse et de tickets de carte bancaire est actée**, sauf demande contraire du client. Cette interdiction est applicable au 1^{er} janvier 2023.

Des **fonds de réemploi solidaire** sont créés afin de soutenir les ressourceries et l'ensemble des acteurs associatifs intervenant dans ce domaine.

La vente en vrac est encouragée. Au 1^{er} janvier 2021, il devient possible d'apporter ses propres contenants dans les commerces. Les vendeurs de boissons à emporter devront proposer un tarif plus bas lorsque le consommateur présente son propre récipient.

Le dispositif actuel de diagnostic « déchets » dans le cadre d'une opération de démolition de bâtiments est revu. Il s'agit de favoriser le réemploi ou la valorisation de ces déchets.

Les administrations sont soumises à de nouvelles obligations « vertes », comme l'inclusion dans les achats publics à partir de 2021 de clauses relatives à l'économie circulaire.

■ La responsabilité des producteurs, la lutte contre les dépôts sauvages

Le principe du pollueur-payeur (REP), qui rend responsable le fabricant ou le distributeur d'un produit du financement de sa fin de vie, est renforcé. **9 nouvelles filières sont créées et le champ de filières REP déjà existantes est élargi.**

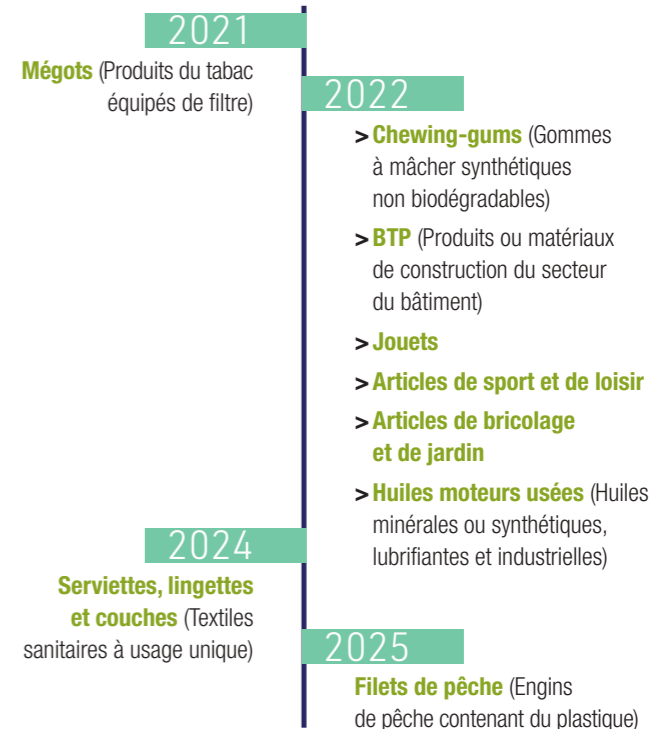
Les producteurs soumis aux filières pollueur-payeur doivent élaborer des plans quinquennaux d'action d'éco-conception pour que leurs produits soient plus recyclables.

Le périmètre de la REP est étendu **de la fin de vie à la conception du produit**. Les fabricants concevant leurs produits de manière écologique bénéficient d'un bonus sur la contribution qu'ils versent pour la gestion et le traitement de la fin de vie de leurs produits. A contrario, les fabricants n'intégrant pas l'éco-conception dans leur manière de produire voient cette contribution augmenter avec un malus.

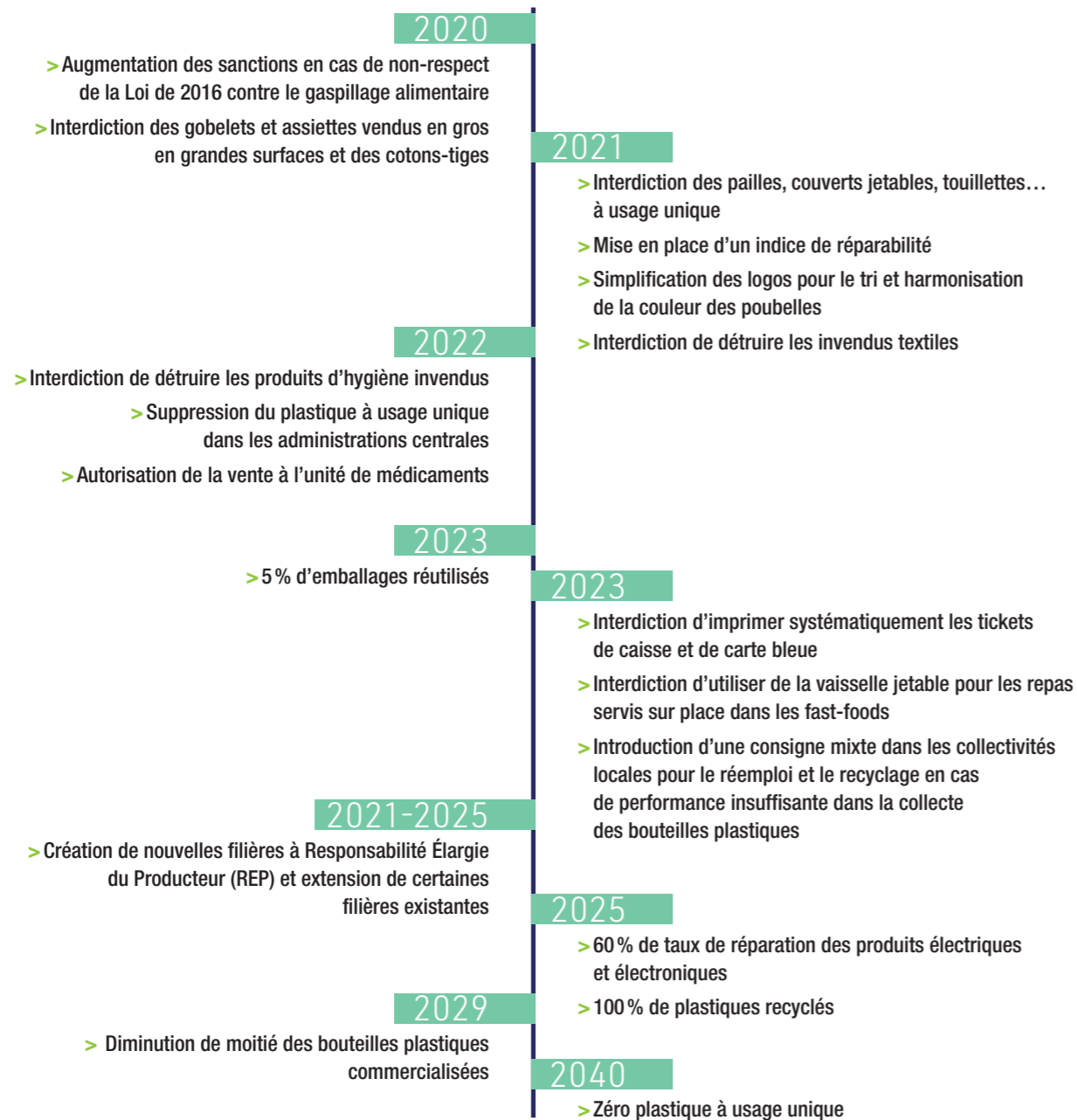
Pour améliorer la gestion des déchets du bâtiment et éviter les dépôts sauvages, une reprise gratuite de certains déchets préalablement triés (*ferraille, gravats, bois...*) devient possible en déchèteries.

D'autres mesures sont instaurées **contre les dépôts sauvages** : amende pouvant atteindre 15 000 euros, mise en fourrière du véhicule ayant servi à commettre l'infraction, renforcement des pouvoirs de police spéciale des maires...

LA CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES REP



Voici les mesures phares et les principaux objectifs de la Loi en termes de réduction des déchets à la source et de gestion de la fin de vie des produits :



3

ÉCONOMIE CIRCULAIRE, RÉDUCTION DES DÉCHETS ET SENSIBILISATION DES USAGERS

L'année 2022 est la troisième et dernière année du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC), qui fait l'objet d'une convention entre le Pays Voironnais et l'ADEME, pour une durée de 3 ans (2020-2022). Son champ d'actions couvre les 3 domaines et 7 piliers de l'économie circulaire, ce qui implique une ambition forte en matière de mobilisation des acteurs économiques. Cette démarche vise le développement de nouvelles filières de réemploi et de valorisation matière au niveau local et des actions d'accompagnement et de sensibilisation pour réduire les déchets ménagers et assimilés et les déchets issus de l'activité économique.

Son programme de 30 actions permet de répondre aux 8 objectifs stratégiques ci-dessous :

A/ Favoriser l'engagement dans l'éco-exemplarité et réduire les quantités de déchets produites par les collectivités et les structures publiques et associatives ;

B/ Créer une dynamique d'économie circulaire avec les parties prenantes du territoire ;

C/ Réduire et mieux valoriser les déchets alimentaires (*gaspillage alimentaire, valorisation sur place*) ;

D/ Réduire la mise au rebut des biens d'équipements, des textiles et des gravats ;

E/ Réduire les papiers ;

F/ Réduire les textiles sanitaires ;

G/ Réduire les déchets verts et sensibiliser vers une gestion écologique ;

H/ Réduire et mieux valoriser les emballages.

L'équipe projet élargie CODEC a pour but d'assurer sa mise en œuvre, son suivi et sa coordination. Elle implique 7 services de la collectivité et l'Association des Entreprises de Centr'Alp (AEC), soit 7 ETP.

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers





L'ANNÉE 2022 DE LA PRÉVENTION ET DU TRI EN QUELQUES CHIFFRES...

- > 47 événements et 5416 personnes sensibilisées au tri et à la réduction des déchets.
- > 3 858 élèves sensibilisés lors des animations scolaires et des visites du Site écologique de La Buisse (centre de tri, plates-formes de compostage, Ressourcerie).
- > 467 mises à disposition de composteurs individuels
- > 806 personnes sensibilisées au compostage.
- > 99 participants aux ateliers de mise à disposition de composteurs individuels (80 achats d'équipement).
- > 41 participants aux séances d'initiation au lombricompostage dont 31 qui se sont équipés en lombricomposteur.
- > 4 sites de compostage installés et 203 suivis de site de compostage.
- > 992 sessions de jeu à Game of tri, pour 233 pseudonymes distincts.
- > 9 933 appels au N° Vert et à l'accueil du Site écologique (contre 11 790 en 2021).
- > 71 250 gobelets du Pack Éco-événement prêts (contre 19 425 en 2020 et 28 834 en 2021).
- > 12 kits de couches lavables prêts (contre 20 en 2021) et 38 particuliers sensibilisés aux couches lavables.
- > 53 prêts de la poubelle de tri mobile « Trinomad » (contre 28 en 2020 et 13 en 2021).
- > 1 008 t réemployées ou recyclées via la Ressourcerie.
- > 23,2 % d'équipement atteint en autocollants Stop pub.
- > 275 kg/hab. de production d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) 525 kg/hab. de production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), soit une baisse de 19 % par rapport à 2010.
- > 64 établissements ou structures professionnels sensibilisés au tri et à la prévention des déchets.

LES OBJECTIFS DU CODEC EN 2022

Les financements octroyés par l'ADEME pour la mise en œuvre du CODEC sont versés au prorata de l'atteinte de 3 objectifs de résultats d'ici l'année 2022. Le tableau ci-dessous rappelle les objectifs fixés et présente les résultats obtenus en 2022 :

INDICATEURS	VALEURS CIBLES À ATTEINDRE EN 3 ANS	2022
Taux de réduction des DMA	Atteindre 543 kg/hab. en 2022 contre 560 kg/hab. en 2018, soit -3%	524,67 kg/hab. soit -6,3%
Taux de valorisation matière (organique et recyclage - hors gravats)	Atteindre 56,75 % en 2022 contre 49,4 % en 2018, soit +7,35 pts	53,57 % soit +4,17 pts
Indicateurs du monde économique	8 entreprises engagées dans un projet d'économie circulaire	7 entreprises engagées dans la Charte +Nature FREDON (labellisation pour la gestion écologique et durable d'espaces extérieurs) depuis 2020 : Thalès, Diverty Events, Poma, Automatique et Industrie, Hutchinson, Rossignol, Pyxalis Structures réemploi et/ou secteur BTP soutenus : Bricoboutique, Ressourceries, Retour aux R'sources, Recyclette Voironnaise, Repair' Café, etc.
	3 boucles d'économie circulaire (démarche collective)	- Filière alimentation : Action Synalim en 2020/2021 - Filière matériaux et synergies de flux / services entre acteurs tertiaires : EIT sur Centr'Alp : reprise de palettes usagées par Passiflore et reprise de matériel informatique par AFB en vue de réemploi

LES ATELIERS ZÉRO DÉCHET À LA RESSOURCERIE (LA BUISSE) ET À PASSIFLORE (TULLINS)

Le rôle de vitrine du réemploi des sites de Passiflore et de la Ressourcerie est utilisé pour promouvoir le Zéro Déchet. Ainsi, 12 ateliers Zéro Déchet ont été organisés en 2022 dans les ressourceries du Pays Voironnais, rassemblant 94 personnes. Les participants ont pu s'initier à différentes techniques permettant de fabriquer soi-même produits ménagers, éponges écologiques ou encore produits cosmétiques. Ils ont aussi découvert comment réduire le gaspillage alimentaire à la maison, mais également appris des techniques pour créer une décoration de Noël tout en récupération.



A ANIMER, SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AU TRI ET À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

1 SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Stands / ateliers de sensibilisation et visites tout public

> 33 stands ont été animés par les ambassadeurs du tri et de la prévention sur diverses thématiques (hors stand sur le compostage et déchets verts, voir page 40 du présent document), ce qui représente au total 1 669 personnes sensibilisées :

- > MARS :
 - > Voiron - Réemploi / Ressourcerie
- > AVRIL :
 - > Moirans - Chasse aux œufs
 - > Coublevie - Zéro déchet / Compostage / Déchets verts
 - > Réaumont - Compostage / Déchets verts
 - > Voiron - Compostage
- > MAI :
 - > Voreppe - Réduction des déchets ZD
 - > Voiron - Réduction des déchets ZD
- > JUIN :
 - > Moirans - Stop pub / Réemploi
 - > Voiron - Gaspillage alimentaire
 - > Tullins - Verre
- > JUILLET :
 - > Charavines - TLC
 - > Voiron - Pique-nique ZD / Furoshiki
 - > Voiron - TLC
- > AOÛT :
 - > Voiron - Stop pub / verre
- > SEPTEMBRE :
 - > Voreppe - TLC
 - > Tullins - Réduction des déchets ZD
 - > Saint-Aupre - Foire aux chèvres
 - > Voiron - Couches lavables / TSL
- > OCTOBRE :
 - > Voiron - Déchets dangereux



Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

La SERD a eu lieu du 19 au 27 novembre 2022, et a mobilisé 257 personnes et 378 scolaires.

L'action phare de la SERD 2022 du Pays Voironnais a été l'installation de l'exposition « La mise en image du rebut » (Collectif SUD), à la Théorie des Espaces Courbes, un lieu d'exposition et centre d'art alternatif situé à Voiron.

Le Pays Voironnais a proposé une soirée de vernissage de l'exposition en présence du sociologue et photographe Pascal Garret, co-auteur de l'exposition, qui a rassemblé une trentaine de personnes. Par la suite, les agents de l'unité Animation Réduction des Déchets ont accueilli pendant 2 semaines les habitants et les écoles intéressés par la découverte de cette exposition passionnante, qui au détour de 35 panneaux nous transporte via l'art de la photo dans l'univers de la gestion informelle des déchets à travers le monde (Égypte, Inde, France, Liban, Vietnam, etc.).

L'exposition a ainsi été visitée par une centaine de personnes et 350 écoliers du territoire.

14 classes du territoire (principalement de niveau CM1/CM2) ont été accueillies par les ambassadeurs du tri et de la prévention du Pays Voironnais. L'exposition s'est avérée être un outil très pertinent pour aborder les enjeux liés au tri et à la réduction des déchets avec les enfants.

Pour cette SERD 2022 le Pays Voironnais s'est également engagé dans la thématique phare proposée au niveau national : le textile. Les ateliers proposés autour de cette thématique ont rencontré un franc succès : ateliers couture de protections menstruelles lavables, atelier découverte de la technique du trapilho...

Afin de sensibiliser aux enjeux liés aux déchets textiles, la CAPV a par ailleurs proposé une visite de l'entreprise d'insertion EVIRA, située à Saint-André-le-Gaz. Cette visite très instructive a permis de mesurer les quantités impressionnantes de textiles gérées chaque jour par l'association, et de découvrir les différentes filières de recyclage existantes pour nos textiles. Une quinzaine de personnes ont participé à cette visite.



Comme en 2021, la SERD a été mise en avant dans la vitrine de l'Office de Tourisme du Pays Voironnais située à Voiron. Du 15 au 29 novembre, les passants ont pu découvrir via la vitrine la diversité du programme proposé pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets et trouver de l'inspiration pour réduire leurs déchets à l'occasion des fêtes de fin d'année.



Communication visuelle aux usagers

> Campagnes de communication sur les abribus

Comme chaque année, plusieurs campagnes de communication ont été déployées sur l'ensemble des abribus du territoire : **tri des déchets alimentaires, réemploi, économie circulaire, déchets verts, dépôts sauvages, réduction des emballages, gaspillage alimentaire, ainsi que la campagne « sécurité » en faveur des agents.** L'objectif est de sensibiliser les habitants via de grands supports visuels.

En 2022, les thématiques ont été les suivantes : fonds d'économie circulaire, déchets alimentaires, inscription sur la plateforme dépôts sauvages, Stop pub, couches lavables, déchets dangereux.

> Page Facebook du Pays Voironnais

Sensibilisation au réemploi, ateliers, tutos, emploi en insertion, objets disponibles, services proposés par la Ressourcerie... la page Facebook Ressourcerie du Pays Voironnais compte un peu plus de 5 000 abonnés. La page reçoit régulièrement des témoignages bienveillants (*remerciements, encouragements...*) liés à l'activité et au travail du personnel.



Relations aux usagers et dotation des bacs

- > 1 720 logements ont été visités en porte-à-porte, soit **1 057 personnes sensibilisées (contre 1 421 en 2021)**.
- > Le Service Gestion des déchets dispose d'une ligne spécifique, le N° Vert au 0 800 508 892, ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h. **9 933 appels (contre 11 790 en 2021) ont été effectués auprès du N° Vert et de l'accueil du Site écologique.** Cette baisse du nombre d'appels reçus s'explique par l'intégration par les habitants du Pays Voironnais des nouvelles consignes de tri mises en place fin 2020, ainsi que la diminution des impacts liés à la crise sanitaire.
- > **1 279 mails de demandes d'usagers (contre 1 376 en 2021) ont été traités via « Déchets en Direct ».**
- > **2 218 particuliers (contre 3 301 en 2021) se sont présentés physiquement à l'accueil du Centre technique (Coublevie) et du Site écologique (La Buisse).**
- > **532 bacs résiduels (contre 956 en 2021) ont été vendus** à prix coûtant aux usagers à l'accueil du Centre technique.
- > **1 346 bacs de collecte sélective (contre 1 717 en 2021) ont été livrés à domicile.**

2 SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Interventions en classe ou en visite, à la demande des enseignants (via le site internet du Pays Voironnais / rubrique déchets 30 / Animations scolaires)

En 2022, **3 233 élèves** ont été sensibilisés en classe aux thématiques du gaspillage alimentaire, du tri, du compostage / lombricompostage et de la prévention des déchets.

D'autre part, **625 élèves** ont bénéficié de visites commentées du centre de tri, des plates-formes de compostage et de la Ressourcerie sur le Site écologique de La Buisse.



Enfin en 2022, **6 écoles** ont été accompagnées pour la mise en place de sites de compostage ou de lombricomposteurs pour la valorisation de leurs déchets de cantine et/ou de goûter. Ces installations sont toujours l'occasion de sensibiliser les enfants à la prévention des déchets.

Des sites de compostage ont été installés dans les écoles de :

- > Saint-Nicolas-de-Macherin,
- > Villages du Lac de Paladru : école Les Platanes,
- > Voiron : écoles du Faton et Jean Moulin.

2 lombricomposteurs ont été installés dans les écoles Debelle à Voreppe et Germinal à Charnècles.

PROGRAMME WATTY : POUR ACCOMPAGNER LES ÉCOLES MATERNELLES

WATTY est un programme proposé par la société Eco CO2. Créée en 2009, Eco CO2 est une éco-entreprise innovante de l'Économie Sociale et Solidaire. Sa mission est de sensibiliser les citoyens et les organisations afin d'accélérer la transition écologique par l'évolution des comportements. Eco CO2 déploie des programmes d'accompagnement sur les économies d'énergie et la mobilité durable, conçoit des plateformes digitales de données environnementales et réalise des études sur la conduite du changement et la maîtrise de l'énergie. Ce programme est déployé sur le territoire du Pays Voironnais et des établissements scolaires en bénéficiant notamment sur la thématique des déchets auprès des maternelles (où l'équipe des ambassadeurs du tri et de la prévention n'intervient pas). Pour l'année scolaire 2021/2022 : 10 classes de maternelle ont été sensibilisées aux déchets soit environ 256 élèves.





Jeux pédagogiques

- > En 2022, l'équipe des ambassadeurs du tri a continué le renouvellement des supports des animations scolaires.
- > « **Game of tri** » : **jeu de sensibilisation sur tablette** :
Quoi de mieux que d'apprendre à mieux trier ses déchets en s'amusant ? Depuis 2017, la collectivité propose aux habitants et aux scolaires de jouer à « Game of tri », un jeu vidéo pédagogique. En 2022, on dénombre 992 sessions de jeu pour 233 pseudonymes distincts. Le taux d'erreur de tri moyen des joueurs est de 26,6 %.
En classe, le jeu Game of tri est utilisé dans le niveau de classe CE1 / CE2, avec 4 autres jeux en alternance.

« LA RESSOURCERIE À L'ÉCOLE » POUR COLLECTER DES OBJETS EN BON ÉTAT ET RÉUTILISABLES



En 2022, 3 écoles sont allées au bout de la démarche et ont organisé une collecte interne à leur établissement après avoir bénéficié de l'animation : ce sont les écoles de Le Pin (*Les Platanes*), Charnècles (*Germinal*) et Voreppe (*Stendhal*). **Au total, ce sont 1285 kg de dons qui ont été apportés et que Passiflore a pu récupérer.**

Cette action permet de convaincre petits et grands de l'intérêt du geste de don d'objets pour une seconde vie, et permet à Passiflore de développer son activité de collectes ambulantes.

La Ressourcerie à l'école est une action qui permet de sensibiliser les élèves du Pays Voironnais à la thématique du réemploi et du rôle d'insertion joué par les associations qui le font vivre. Après une animation de lancement en classe faite par un ambassadeur du tri et de la prévention, la classe dite « référente » doit se prêter au jeu de la communication en informant largement qu'une collecte sera proposée dans l'école. Les élèves, parents d'élèves et le personnel de l'école déposent ensuite des objets en bon état et faciles à transporter.

Après une phase test en 2021, le projet de la Ressourcerie à l'école est désormais proposé à l'ensemble des écoles du territoire via la page d'inscription aux animations scolaires sur le site internet de la collectivité du Pays Voironnais.



3 SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS

Accompagnement individuel aux entreprises

Depuis 2021, un poste d'ambassadeur du tri et de la prévention est en partie dédié à l'accompagnement et à la sensibilisation des professionnels. En effet, il est important de pouvoir accompagner au mieux les professionnels dans la mise en place du tri et la réduction de leurs déchets, car leurs volumes de déchets produits sont souvent importants.

Plusieurs types d'accompagnements existent et ont été réalisés en 2022 :

- > pour la mise en place effective du tri dans les locaux (12 structures),
- > pour l'optimisation du tri (18 structures),
- > pour la mise en place des sacs compostables (20 structures),
- > pour des états des lieux, contrôle, et sensibilisation du personnel et des salariés (4 structures).

L'objectif est d'accompagner aux mieux les structures en fonction de leur problématique. Des supports de communication sont transmis, des sensibilisations orales organisées, de nouveaux bacs ou sacs peuvent être dotés. Les structures accompagnées sont de tout ordre (*Mairies, bailleurs sociaux, entreprises privées...*).

Accompagnement des entreprises de Centr'Alp - Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Centr'Alp est le deuxième espace économique de la région grenobloise, réparti sur 4 communes du bassin sud du territoire et regroupant 300 entreprises, près de 6 000 emplois et 1 500 étudiants. L'Association des Entreprises de Centr'Alp (AEC) a été créée en 1968 par des chefs d'entreprises pour fédérer ses adhérents autour de projets communs de développement locaux.

- > Depuis 2016, Centr'Alp et le Pays Voironnais coopèrent sur la thématique environnementale :
 - > Suivi et valorisation des actions d'Écologie Industrielle et Territoriale,
 - > Services à l'entreprise (*audit des besoins en termes de conteneurs tri*),
 - > Atelier salariés et temps fort,
 - > Aide à l'organisation d'éco-événements,
 - > Accompagnement des entreprises sur la thématique du zéro phytosanitaire et des déchets verts.

> Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets & Économie Circulaire du Pays Voironnais et du Plan Climat Air Énergie Territorial, plusieurs objectifs partagés ont été définis :

- > Renforcer la coopération entre nos deux structures afin d'amplifier la dynamique auprès des acteurs économiques.
- > Mobiliser les salariés du parc sur les thématiques de l'économie circulaire, de la prévention des déchets et de la performance / sobriété énergétique.

> Entre 2016 et 2018, un programme « Écologie Industrielle et Territoriale » (EIT), soutenu par l'ADEME, a été porté par l'AEC en partenariat avec le Pays Voironnais. Des synergies de services entre acteurs économiques ont émergé.

En 2022, des actions ont été poursuivies à destination des entreprises et de leurs salariés :

- > La collecte mutualisée des DEEE, via un partenariat avec l'entreprise adaptée AfB, a été reconduite par l'Association des Entreprises de Centr'Alp. Les 9 tournées ont permis de collecter 135 appareils informatiques et mobiles (1,1 tonne) dont 21 % ont fait l'objet d'une réparation pour être ensuite revendus à faible coût et 79 % ont été recyclés.
- > La collecte mutualisée des palettes : l'association Passiflore possède une activité de collecte et recyclage de palettes, pour laquelle 18 000 palettes ont été collectées en 2022 dans les entreprises du territoire (*SITPM, Registres le Dauphin, Renault Rives, Raydiall, Carbonero, Guiraud et 60 autres*) soit un poids total de 528 tonnes. Entre la fabrication de nouvelles palettes, l'atelier menuiserie (*meubles et objets en bois*) et la vente de filets de bois pour allumer le feu, 80 % du bois est réemployé, le reste étant recyclé en combustible pour le chauffage urbain.

> Le projet « Transféreurs », un réseau d'éco-salariés
L'objectif est de constituer un ou plusieurs groupes de salariés actifs, les former et les accompagner pour multiplier les actions en entreprises sur les thématiques de réduction des déchets, d'économie circulaire, d'alimentation, d'énergie et de mobilité.

Il s'agit de créer un cadre collectif et collaboratif permettant de légitimer les salariés à agir dans leur entreprise et valoriser ces derniers auprès de leurs dirigeants et de leurs collègues. Cela en s'appuyant sur des émotions positives : donner du sens, agir en cohérence et prendre du plaisir.

En 2022 la configuration du projet a été finalisée et le dépôt de demandes de subvention notamment auprès de l'ADEME, nécessaires au financement du projet, a été effectué. Le démarrage prochain de cette action laisse présager d'une belle dynamique éco-responsable sur Centr'Alp !



> Clean walk Centr'Alp

La première édition du nettoyage collectif de zones identifiées au préalable s'est tenue le 29 mars 2022. La mobilisation des salariés volontaires a permis la collecte de 300 kg de déchets. Suite au succès de cette première

édition, l'opération a été renouvelée à l'occasion de la semaine de la RSE (du 3 au 7 octobre). L'édition N°2 sur Centr'Alp et Champfeuillet s'est déroulée mardi 4 octobre et a de nouveau rencontré un vrai succès. Ces initiatives montrent une volonté de lutter contre les déchets sauvages et d'améliorer la qualité de son environnement, c'est encourageant !

> Un atelier inter-entreprises pour parler du tri des déchets et de l'économie circulaire !

À l'initiative du service Économie du Pays Voironnais et en partenariat avec l'Acceve, nous avons organisé un atelier le 12 avril 2022 rassemblant une vingtaine de jeunes entrepreneurs locaux. Cela a été l'occasion de transmettre des informations autour du tri et de la prévention des déchets, d'introduire l'économie circulaire et de faire le point sur les services de collecte des déchets aux professionnels. Les échanges ont été nombreux et fournis.

> Un stand Sensibilisation à Tullins pour l'entreprise RADIALL

À l'occasion des 40 ans de l'entreprise RADIALL, Une journée a été organisée pour les salariés et les partenaires le 26 septembre à Tullins. Nous avons été sollicités pour un stand d'information et de sensibilisation à la gestion et au tri des déchets, leur réduction et l'économie circulaire. Nous avons également abordé les thématiques de mobilité et de climat-énergies. Cela a été l'occasion de sensibiliser 65 personnes dans le cadre convivial du parc du château de Saint-Jean-de-Chépy.



> Un atelier économie circulaire pour les entreprises

Dans le cadre de la semaine de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) organisée par l'UNIRV du 3 au 7 octobre 2022, le Service Gestion des déchets a été mobilisé sur la conception et l'animation d'un atelier économie circulaire. Celui-ci a eu lieu le 4 octobre dans les locaux de l'entreprise Paraboot et a rassemblé une vingtaine de participants. En partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, cet atelier a été l'occasion de sensibiliser à l'économie circulaire et de réfléchir collectivement à la façon d'engager des actions concrètes en la matière.

> Les RDV de l'industrie du jeudi 17 mars 2022 : « De l'écoconception à l'économie circulaire : vers une transition durable des PME »

Les rendez-vous de l'industrie sont des rencontres thématiques organisées par un regroupement d'acteurs (Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, La Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan, Le Pôle Formation Isère, ainsi que les entreprises et acteurs impliqués dans l'organisation des rencontres thématiques) dans l'objectif d'aider des TPE et PME en leur permettant d'accéder à des informations, outils et méthodes, ainsi que d'échanger avec d'autres acteurs du secteur. En mars 2022, c'est l'économie circulaire qui était à l'honneur avec un séminaire consacré à ce sujet, recouvrant des retours d'expérience concernant la mise en place de processus industriels plus circulaires, sur la base de témoignages d'experts et d'industriels éclairants ! Trois entreprises installées sur le Pays Voironnais ont témoigné lors de cette rencontre : Rossignol, Kheeos et Poma.



l'Office de Tourisme de Charavines (depuis 2014) et le Site écologique de La Buisse (depuis 2015) proposent le prêt de gobelets et de carafes réutilisables dans le cadre du Pack Éco-événement géré par le Département de l'Isère. En 2022, le Pack Éco-événement a été prêté 119 fois (contre 102 fois en 2019) par le Site écologique, ce qui représente la mise à disposition de 68 000 gobelets (contre 50 755 en 2019) et de 1 302 carafes (contre 685 en 2019). De son côté, l'Office de Tourisme de Charavines a mis à disposition 3 250 gobelets (contre 6 075 en 2019).

Prêt de matériel pour les éco-événements : Pack Éco-événement

Ce service gratuit mené conjointement avec le Conseil Départemental de l'Isère sur les éco-gobelets, est apprécié des organisateurs de manifestations diverses par sa praticité (réservation en ligne) et la prestation incluse de lavage des contenants.

PRÊT DES POUBELLES « TRINOMAD » ET D'ORIFLAMMES

Pour faciliter le tri des déchets sur les événements, le Pays Voironnais prête aux organisateurs jusqu'à 11 contenants de pré-collecte pliables et transportables et 10 oriflammes pour rendre ces points tri visibles à distance. Ce matériel est à disposition des communes et des associations pour les manifestations qu'elles organisent, de la même façon que le Pack Éco-événement mentionné ci-après. En 2022, les modules de tri « Trinomad » et les oriflammes ont été prêtés à 53 reprises (contre 14 en 2021), représentant 81 jours d'utilisation. Un sacré rebond suite à la crise Covid, qui montre l'organisation d'événements de plus en plus écoresponsables !



PRÊT DE VAISSELLE RÉUTILISABLE



L'Office de Tourisme de Charavines (depuis 2014) et le Site écologique de La Buisse (depuis 2015) proposent le prêt de gobelets et de carafes réutilisables dans le cadre du Pack Éco-événement géré par le Département de l'Isère. En 2022, le Pack Éco-événement a été prêté 119 fois (contre 102 fois en 2019) par le Site écologique, ce qui représente la mise à disposition de 68 000 gobelets (contre 50 755 en 2019) et de 1 302 carafes (contre 685 en 2019). De son côté, l'Office de Tourisme de Charavines a mis à disposition 3 250 gobelets (contre 6 075 en 2019).

PRÊT DE BACS DE COLLECTE

En 2022, 180 bacs de collecte (contre 31 en 2021) ont été prêtés en dépannage ou pour des événements.



LE MARCHÉ DE NOËL DE VOUREY : UN ÉVÉNEMENT ENGAGÉ DANS LA GESTION DES DÉCHETS

Le marché de Noël de Vourey a été cette année une réussite en termes de participation et de mise à disposition de matériel visant à mieux traiter les déchets sur l'événement. Ainsi gobelets réutilisables et modules Trinomad ont été utilisés et mis à disposition du public afin de réduire les déchets, avec la participation d'un Conseil Municipal des Jeunes dynamique, merci à eux !

4 ÉCO-EXEMPLARITÉ AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

Tendre vers l'éco-exemplarité est un préalable pour mener des actions d'accompagnement et de sensibilisation. Voici les faits marquants de la politique d'éco-exemplarité menée en interne (Pays Voironnais) et en externe (communes, associations...) en 2022 :

Zone de gratuité dans les locaux du Service Gestion des déchets

Troisième année de vie pour la zone de gratuité au Centre technique du Pays Voironnais ! La grande éta-

gère dédiée permet aux agents de déposer des objets qu'ils n'utilisent plus... et d'en trouver d'autres qui leur seront utiles ! Il est aussi possible d'échanger des services (prêt de matériel, bricolage, garde d'enfants...). En bref, allonger la durée de vie des produits, éviter l'achat systématique du neuf, favoriser l'emprunt et l'échange et créer des liens entre les agents, tels sont les objectifs de la zone de gratuité !

En 2022 l'espace a été régulièrement utilisé et de nombreux objets déposés et repris.

B DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

1 CRÉER UNE DYNAMIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AVEC LES PARTIES PRENANTES DU TERRITOIRE

Comité de suivi du CODEC

Le second comité de suivi du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) du Pays Voironnais a eu lieu le vendredi 13 mai 2022 de 14 h à 16 h en présentiel au siège de la CAPV et en visioconférence (via l'application zoom). Il a été animé par l'unité Animation Réduction des Déchets du Service Gestion des déchets et a rassemblé 45 personnes : élus, entreprises, associations, citoyens et salariés de la Communauté d'agglomération. L'ADEME (Agence de la transition écologique), avec laquelle le CODEC a été contractualisé, était représentée lors de cette réunion.

Après un temps d'accueil par Antoine Cloppet et Julien Polat, Vice-Présidents du Pays Voironnais respectivement en charge des déchets et des énergies renouvelables et du développement économique, les agents de l'unité ARD ont présenté le bilan des actions menées au cours de l'année 2021, 2^e année de réalisation du CODEC, et les perspectives pour l'année 2022. Plusieurs acteurs du territoire ont pris la parole pour témoigner d'actions mises en place au sein de leurs communes ou structures en partenariat avec le Pays Voironnais.

L'équipe ARD a ensuite présenté les 3 objectifs à atteindre dans le cadre du CODEC et le niveau d'atteinte de ces objectifs en 2021, puis a répondu aux questions posées par l'assemblée. La représentante de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes, Claire Saugues, a également pris la parole à la fin de la séance afin de remercier la collectivité pour l'organisation du comité de suivi, et partager son contentement quant à la dynamique de qualité en marche sur le territoire du Pays Voironnais, sur les aspects de prévention des déchets et de mise en œuvre de l'économie circulaire. Mme Saugues a souligné le fait que le territoire a développé des actions innovantes, et que tout cela encourage à croire que les objectifs fixés seront atteints en 2022.

Groupe de travail Santé-Environnement

Le Service Gestion des déchets participe depuis le début de l'année 2020 au Groupe de travail Santé-Environnement, un groupe de travail transversal rassemblant 5 services du Pays Voironnais (Mobilités, Environnement, Agriculture, Gestion des déchets et Enfance Jeunesse Prévention Santé) et coordonné par le service Enfance Jeunesse Prévention Santé.

L'objectif de ce groupe de travail transversal est d'articuler les politiques portées par chaque service et formalisées dans différents plans et programmes (Plan Climat Air Énergie Territorial, Contrat Local de Santé, PLPDMA et CODEC, PAiT) ayant un impact sur l'environnement des habitants du Pays Voironnais et donc par conséquent sur leur santé. En effet, il s'agit de réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie, en travaillant à réduire à la fois la concentration et l'exposition des déterminants défavorables à la santé, notamment des populations les plus vulnérables.

L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'actions concrètes de sensibilisation sur le territoire par le groupe de travail, grâce au soutien financier alloué par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur les actions d'éducation et de promotion en santé-environnement :

- > Un programme de formation à la santé-environnement pour les professionnels des accueils de loisir et centres sociaux du territoire a été proposé de janvier à juin 2022. Trois modules de formation ont été proposés, décomposés chacun en 2 ateliers d'une demi-journée, sur les thématiques suivantes : qualité de l'air intérieur, alimentation, création et animation d'un jardin éducatif et animation de sorties en pleine nature. Neuf structures différentes du territoire ont participé à ce programme, chaque module ayant rassemblé entre 5 et 16 participants.
- > Des animations dans les structures à destination du public accompagné étaient ensuite proposées aux accueils de loisir ou centres sociaux ayant suivi le programme de formation. 6 ateliers ont ainsi été animés dans 3 structures différentes. Le Pays Voironnais a fait appel à des prestataires pour assurer ces formations et animation : association Le Pic Vert, association Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (SERA) et Émilie Giroud (éducatrice à l'environnement).
- > La diffusion de la campagne de communication « C'est possible ! Nous pouvons à la fois prendre soin de notre santé et de notre environnement » conçue et proposée par le Pôle Éducation et Promotion en Santé Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien de l'ARS. Les 5 images de la campagne de communication ont été diffusées dans les abribus du territoire du 24/10 au 06/11/2022.

- > Une campagne de communication sur la saisonnalité et les espèces invasives, notamment les moustiques tigres, du 25/04 au 08/05/22 et la mise en place de « référents espèces invasives » au sein de chaque commune du Pays Voironnais.



- > L'organisation d'une conférence à destination des élus, professionnels du secteur médico-social et acteurs locaux sur la thématique de la santé environnement afin de les sensibiliser et favoriser les rencontres et échanges autour de cette thématique. La conférence s'est tenue le lundi 12 décembre 2022, au siège du Pays Voironnais, et elle a rassemblé une quarantaine de personnes, en présentiel et en visioconférence, autour de 2 intervenants :

- > Adeline Michel, Chargée de projet et d'ingénierie en promotion de la santé au sein de l'IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé).
- > Stéphane Labranche, chercheur indépendant associé à Pacte et Sciences Po Grenoble, « climatologue de la société », coordonnateur scientifique du GIECO/IPBC.

Ces actions de promotion de la santé environnement en Pays Voironnais vont se poursuivre en 2023 grâce au soutien renouvelé de l'ARS via l'appel à manifestation d'intérêt, avec notamment l'organisation d'un cycle de 4 conférences sur l'année 2023.



Consultation des acteurs dans le cadre de la stratégie économie circulaire

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie pour le développement de l'économie circulaire et suite à l'accompagnement individuel proposé par le CIRIDD, le Service Gestion des déchets a réalisé de mai à août 2021 une consultation des acteurs du territoire pour recueillir leur vision de l'économie circulaire et leurs attentes vis-à-vis de la collectivité pour favoriser son développement dans les prochaines années.

L'objectif était notamment de prendre en compte la vision d'un ensemble représentatif d'acteurs du territoire afin de décliner des orientations les plus en adéquation possible avec le contexte local.

La synthèse finalisée en 2022 de cette consultation a permis au service d'envisager de nouvelles pistes de développement de l'économie circulaire à intégrer aux politiques publiques. Ce travail sera valorisé par son intégration à la candidature à la labellisation économie circulaire du territoire.

Il sera mobilisé dans les choix et orientations politiques à venir sur les thèmes de la prévention des déchets et de l'économie circulaire.



Fonds Économie Circulaire

Le Pays Voironnais souhaite promouvoir les initiatives locales d'économie circulaire en favorisant l'émergence de projets locaux sur l'ensemble des 31 communes du territoire, et en apportant un soutien aux porteurs de projets. Ainsi en 2022 un fonds spécifique a été créé à destination des collectifs citoyens, des associations et des structures publiques qui souhaitent mettre en place une action. Sur le modèle du dispositif des fonds de participation des habitants, le Service Gestion des déchets a créé ce Fonds Économie Circulaire qui se concrétise par une aide financière souple et rapide apportée à chaque projet lauréat d'un montant maximum de 500 €.

Les projets déposés, via un formulaire dédié, doivent entrer dans l'une ou plusieurs des catégories ci-dessous :

- > Sensibiliser & Encourager,
- > Favoriser la consommation de proximité et des achats durables,
- > Mutualiser des équipements utiles,
- > Allonger la durée de vie des objets,
- > Valoriser sur place les biodéchets.

13 dossiers ont été déposés et étudiés en 2022, 10 ont été retenus pour un financement. Les projets ont été présentés par 2 collectifs d'habitants, 2 communes et 8 associations et couvrent 10 communes du territoire.

Mutualisation d'un stock de vaisselle, soutien à la création d'un système d'échanges local, sensibilisation au recyclage des canettes en aluminium, soutien au développement d'un verger participatif et mise en place du compostage pour un jardin partagé, de beaux projets pour cette première édition qui est reconduite en 2023 !



Boucles d'économie circulaire - actions collectives : mise en relation pour de nouvelles synergies

FILIÈRE ALIMENTAIRE / INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Dans la lignée de l'action Synalim, les Services Agriculture, Développement économique et Gestion des déchets du Pays Voironnais ont travaillé en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en 2022 afin de proposer un atelier à destination des restaurateurs et métiers de bouche pendant le Mois de la Transition Alimentaire (voir page 37 du présent document). Cet atelier de sensibilisation à la transition alimentaire a été organisé au Château de Saint-Geoire à Saint-Geoire-en-Valdaine et a rassemblé une quinzaine de participants.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter la Marque IsHere, mais également la plateforme d'approvisionnement Mangez Bio Isère. Le Service Gestion des déchets a quant à lui présenté aux participants deux solutions de réemploi en plein développement et dont les acteurs de la filière alimentaire du Pays Voironnais peuvent se saisir :

- > Le service de réemploi pour les contenants alimentaires proposé par l'entreprise Dabba,
- > la consigne de bouteilles en verre avec l'entreprise Alpes Consigne.

FILIÈRE BTP / RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX

Le Service Gestion des déchets du Pays Voironnais a impulsé la réalisation d'un diagnostic réemploi matériaux sur la première phase de déconstruction d'un immeuble collectif de 20 logements et d'une villa individuelle. Cette démarche aura permis de réaliser un état des lieux exhaustif des ressources réemployables du chantier, l'identification de lots possiblement revendables (bois de charpente, radiateurs fonte...), l'identification de matériaux revalorisables. Ces produits pourront être proposés à la vente à bas prix pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus, au lieu d'être tout simplement détruits. Le réemploi permet la réalisation de deux objectifs d'économie circulaire : la réduction des déchets et la réutilisation de matière existante, ce qui engendre une diminution de la production et donc de l'extraction de matière première.

ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJET ET D'ENTREPRENEURS

> Partenariat avec RONALPIA :

Incubateur de la région AuRA pour accompagner des entrepreneurs solidaires, cette structure permet l'émergence d'initiatives notamment dans le domaine de l'économie circulaire. En 2022, l'unité Animation et Réduction des Déchets a été associée aux temps forts de la structure en participant à la session d'envol des projets retenus suite au comité de sélection des candidats. Ces liens permettent de repérer les nouvelles initiatives de l'Économie Sociale et Solidaire intégrant des dimensions d'économie circulaire pour encore plus de maillage territorial et de réseau.

> Suivi d'un porteur de projet réemploi et insertion par l'activité économique :

Le suivi d'un porteur de projet diplômé de la formation Responsable d'Établissement d'Économie Sociale et Solidaire de la MFR de Moirans s'est poursuivi en 2022, un stage de 4 mois au sein de la structure Passiflore à Tullins a permis la conduite d'une étude de faisabilité aboutie autour de l'implantation d'une nouvelle ressource sur le territoire. Les résultats de cette étude ont été présentés en comité de pilotage rassemblant élus, partenaires et techniciens. Ce projet pourrait bien faire émerger une nouvelle structure de réemploi et d'insertion, confortant la dynamique de cette thématique sur notre territoire !

Économie de la fonctionnalité et de la coopération : utiliser et mutualiser plutôt que posséder

AIDE À L'ACHAT MUTUALISÉ DE BROyeurs ET MISE À DISPOSITION D'UN BROyeur MUTUALISÉ ENTRE COMMUNES

Ces nouveaux services (voir page 42 du présent document) permettent de mettre en relation les habitants par le groupement d'achat, mais également les communes par le partage de l'utilisation du matériel.



VÉLIGOOD

VÉLIGOOD (GROUPE ADÉQUATION) DÉVELOPPE LES COLLECTES DE VÉLOS USAGÉS AVEC LES COMMUNES DU TOUR DU LAC

Lancée en 2020, la nouvelle activité vélo du groupe économique solidaire Adéquation, Véligood, propose aux habitants **une prestation de révision et de réparation de vélos, la vente de vélos d'occasion révisés, ainsi que la location de vélos solidaires** en partenariat avec le Service Mobilités du Pays Voironnais.

Pour alimenter son stock de vélos, Véligood a développé un partenariat avec la Ressourcerie du Pays Voironnais et propose aussi des collectes de vélos usagés en lien avec les communes. En 2022, un partenariat avec les communes du Tour du Lac (Le Pin, Montferrat, Villages du Lac de Paladru, Charavines et Billieu) a permis de récupérer 50 vélos entre le 4 et le 14 avril.



COLLECTE DE VÉLOS USAGÉS AVEC CYCLES & GO



Cycles & Go est une association agréée en tant qu'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) basée à Fontaine qui permet à 13 personnes d'avancer professionnellement via le réemploi et la réparation de vélos. **En 2020, fort des expérimentations positives réalisées sur 2019, le Service Gestion des déchets a signé une convention de partenariat avec cette structure pour organiser, jusqu'à la fin du CODEC en 2022, une collecte annuelle de vélos usagés dans les 8 déchèteries du Pays Voironnais.**

Les objectifs de l'opération sont de participer à l'objectif de réduction des déchets en favorisant le réemploi des vélos, de contribuer à un chantier d'insertion local en renforçant un partenariat existant, de réaliser des opérations grand public en déchèterie et de favoriser la mobilité douce.

En 2022, les deux journées de collecte ont eu lieu les samedis 28 mai et 4 juin. **Au total, 129 vélos ont été collectés, soit 1,9 tonne détournée vers le réemploi.** Tous ces vélos retrouveront une nouvelle vie via la réparation et la revente.



2

RÉDUIRE

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Actions de sensibilisation des publics

PARTICULIERS : VIA DES GUIDES ET ACTIONS EN MÉDIATHÈQUE

Les particuliers sont régulièrement sensibilisés au gaspillage alimentaire, notamment grâce aux messages et aux documents diffusés sur les stands lors de marchés ou d'événements locaux (gain du pain...).

SCOLAIRES : VIA DES SÉANCES DE SENSIBILISATION EN CLASSE

En 2022, **267 élèves ont été sensibilisés** à la thématique du gaspillage alimentaire grâce à l'intervention d'un animateur en classe de primaire (séances de 2 heures).

ENTREPRISES / ASSOCIATIONS : VIA DES MISES EN RELATIONS

L'ambassadeur du tri dédié aux professionnels, lors de ses visites, sensibilise les acteurs à la possibilité de faire du don aux associations locales et transmet une liste des acteurs identifiés. Il promeut également l'existence et l'utilisation du Gourmet Bag auprès des restaurateurs.



LE MOIS DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE (MTA)



La 3^e édition du Mois de la Transition Alimentaire, s'est tenue du 23 septembre au 23 octobre 2022. À cette occasion, le Service Gestion des déchets s'est mobilisé aux côtés du Service Agriculture du Pays Voironnais pour proposer une diversité d'initiatives aux habitants du territoire.

Ainsi, une quinzaine d'événements ont été proposés sur le territoire du Pays Voironnais : ateliers, disco soupe, conférences, portes ouvertes dans les fermes, etc. Le Service Gestion des déchets a notamment proposé un atelier de découverte de la lactofermentation, un atelier batchcooking, ainsi qu'une conférence et un atelier sur le gaspillage alimentaire. Les actions organisées par le Service Gestion des déchets pendant le Mois de la Transition Alimentaire ont touché une cinquantaine de personnes.

Accompagnement « Santé - Alimentation - Réduction des Gaspillages »

L'accompagnement SARG : Santé, Alimentation, Réduction des Gaspillages, développé par les Services Agriculture et Gestion des déchets du Pays Voironnais depuis 2019, s'est poursuivi en 2022, sous la forme de **l'accompagnement aux changements de pratiques en restauration collective scolaire.**

Sur le volet approvisionnement, l'accompagnement à la rédaction de nouveaux cahiers des charges dans le cadre de la mise en place des critères de la Loi EGalim débutée à l'automne 2021 s'est poursuivi jusqu'en avril 2022. 19 communes du Pays Voironnais ont participé à cet accompagnement mis en place par le Service Agriculture, et assuré par l'ADABio, l'association pour le développement de l'agriculture biologique en Savoie, Haute-Savoie, Isère et Ain.

Sur le volet de la lutte contre le gaspillage alimentaire, deux communes ont été accompagnées plus spécifiquement au 1^{er} semestre 2022 : Chirens et Saint-Jean-de-Moirans. Cet accompagnement a été réalisé par le Pays Voironnais et l'association Trièves Compostage et Environnement.



La commune de Saint-Jean-de-Moirans a bénéficié d'une journée de formation au mois de février 2022, à laquelle 10 agents communaux et 1 élue ont participé. À la

suite de cette formation, 2 semaines de pesées ont été organisées au sein du restaurant scolaire aux mois d'avril et mai. La commune a ensuite été soutenue dans l'analyse des résultats de ces pesées et l'élaboration de préconisations pour la suite de leur plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Sur le même format, la commune de Chirens a bénéficié d'une demi-journée de formation supplémentaire au mois de février 2022, suite à la première journée de formation suivie en octobre 2021. 8 agents communaux ont participé à cette demi-journée. À la suite de cette formation, 1 semaine de pesée a été réalisée au sein du restaurant scolaire aux mois de mai 2022. La commune a ensuite été soutenue dans l'analyse des résultats de ces pesées et l'élaboration de préconisations pour la suite de leur plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.



Le Pays Voironnais a ensuite organisé une réunion le 27 juin 2022 à l'attention de toutes les communes du Pays Voironnais intéressées, afin de les informer des évolutions réglementaires (nouveautés de la Loi EGalim et la Loi Climat & Résilience) et leur faire un retour sur les accompagnements réalisés de septembre 2021 à mai 2022. Cette rencontre, à laquelle 9 communes différentes ont participé, a été l'occasion pour le Service Gestion des déchets de présenter les résultats des pesées réalisées au printemps 2022 et les points clefs permettant de réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective scolaire.

Cet accompagnement se poursuit en 2023, notamment via l'organisation de nouvelles formations dans le cadre du Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT).

Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT)



Conscients des enjeux de l'alimentation dans la transition écologique, 9 partenaires publics et 3 acteurs socioprofessionnels et de la société civile travaillent ensemble dans le cadre du Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise, pour tendre vers davantage de qualité et de local dans les assiettes. Le Pays Voironnais participe à cette dynamique.

Voici les grandes actions réalisées par le PAiT en 2022 :

- > Poursuite de l'accompagnement des communes dans leurs changements de pratiques en matière de restauration collective : un programme de formations collectives est organisé à l'échelle du PAiT. Les communes du Pays Voironnais peuvent ainsi participer à ces formations, en complément de l'accompagnement SARG.
- > Organisation de la 3^e édition du Mois de la Transition Alimentaire (voir focus page précédente).
- > Construction d'un scénario souhaitable de l'agriculture et l'alimentation pour 2050 (en concertation avec les acteurs de l'agriculture et l'alimentation), confié au bureau d'études scientifiques Solagro.



ÉTUDE DE PRÉFIGURATION SUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE CONSIGNES AUPRÈS DE LA RESTAURATION À EMPORTER



Afin de limiter les déchets issus des emballages jetables, le Service Gestion des déchets a missionné l'entreprise Dabba consigne (solution de réemploi de contenants alimentaires à destination des professionnels de la restauration) afin de lancer une dynamique de consignes pour la restauration à emporter. Une phase de prospection et de présentation a été effectuée et 3 restaurateurs du territoire se sont montrés intéressés, volontaires pour s'engager dans la démarche.

3

RÉDUIRE LES BIODÉCHETS EN GESTION DE PROXIMITÉ : DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DÉCHETS VERTS

Promotion du lombricompostage et du compostage

La Loi TECV a fixé un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs à l'horizon 2025, lui-même avancé au 31 décembre 2023 par la Loi AGECC. Ainsi, les collectivités doivent définir des solutions de compostage de proximité (individuel et partagé) et/ou de collecte séparée (en porte-à-porte ou points d'apport volontaire) des biodéchets à un rythme de déploiement adapté à leur territoire. Pour cela, le Pays Voironnais met des moyens techniques et humains pour réduire la quantité des biodéchets collectés sur le territoire.

AUPRÈS DES PARTICULIERS

> Mise à disposition de composteurs individuels de jardin

Depuis 2006, 5 912 composteurs individuels ont été mis à disposition des habitants du Pays Voironnais (au prix de 15 € ou 20 € TTC) dont 467 en 2022.

Il faut noter que le compostage est également pratiqué en tas dans les jardins ou avec d'autres composteurs achetés en magasin ou fabriqués maison ; le taux réel d'équipement est donc probablement supérieur.



> Installation et suivi de sites de compostage collectifs

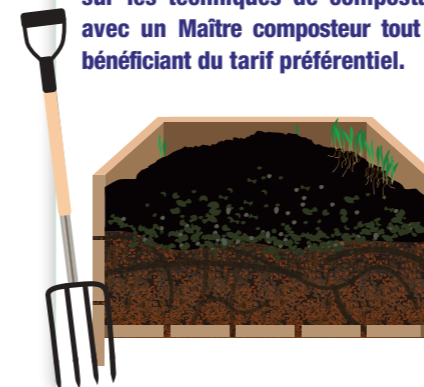
Depuis 2011, 38 sites de compostage sont actifs sur le territoire. 4 nouveaux sites ont été installés en 2022 :

> Quatre sites de compostage autonome en établissement scolaire : école de Saint-Nicolas-de-Macherin, écoles du Faton et Jean Moulin à Voiron, école Les Platanes aux Villages du Lac de Paladru (ouvert au public).

203 suivis de sites de compostage ont été effectués par les techniciens spécialisés du Service Gestion des déchets. On estime à 19,55 tonnes la quantité de déchets alimentaires valorisés grâce aux composteurs collectifs en 2022.

UN NOUVEL ATELIER ET UN TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

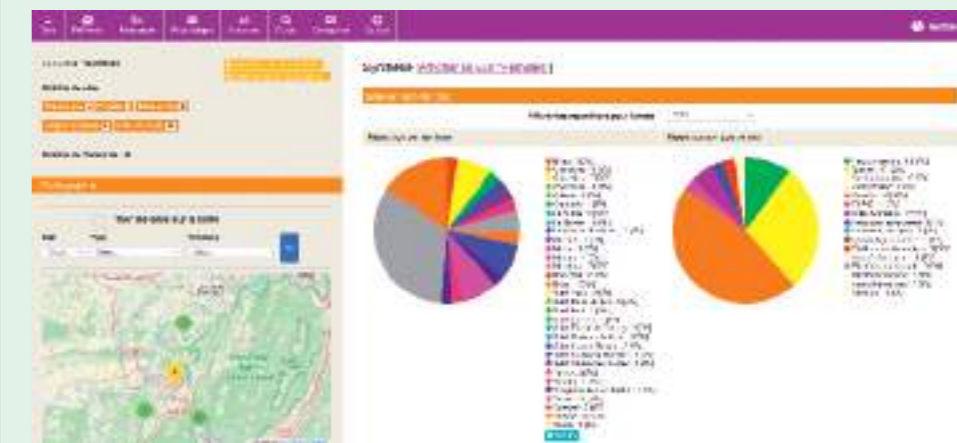
Début 2021, afin de poursuivre la sensibilisation des habitants, des ateliers d'initiation au compostage domestique d'une durée d'1 h 30 ont été instaurés. À l'issue, ils peuvent repartir avec un composteur à 15 € au lieu de 20 €. Ce nouveau concept a permis à 99 personnes en 2022 d'en apprendre davantage et d'échanger sur les techniques de compostage avec un Maître composteur tout en bénéficiant du tarif préférentiel.



SITES DE COMPOSTAGE : COMMUNES ÉQUIPÉES ET TYPES DE SITES DE COMPOSTAGE

Sur les 31 communes, 14 d'entre elles sont équipées d'au moins un site de compostage. La plus équipée est Voiron avec 13 sites au total, suivie de Voreppe avec 6 sites.

Le territoire compte 7 types de sites de compostage différents : 18 sites en établissement scolaire, 10 sites partagés de quartier, 4 sites partagés de pied d'immeuble, 2 sites en milieu hospitalier, 1 site en EHPAD, 1 site au sein d'un restaurant, 1 site en établissement touristique (camping) et 1 site mixte entre compostage en établissement scolaire et compostage de quartier (école Les Platanes aux Villages du Lac de Paladru).



FORMATIONS AU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ ET ANIMATION DU RÉSEAU DES GUIDES COMPOSTEURS

Depuis 2012, 130 personnes ont bénéficié d'une ou de plusieurs formations au compostage d'une durée d'une demi-journée à 2,5 jours. En 2022, le territoire compte 10 nouveaux référents de site de compostage autonome en établissement et 6 nouveaux référents de site de compostage partagé. De plus, 5 nouveaux guides composteurs ont été formés, faisant passer le réseau du territoire à 57 guides composteurs. Enfin, le module « toilettes sèches », programmé ponctuellement, a été suivi par 14 personnes.

Ces formations ont été réalisées par les organismes Les Epigés et Solstice.



Côté réseau, des guides composteurs ont participé à une animation et à la tenue d'un stand au Centre Social de Rives ainsi qu'à la tenue d'un stand à Charavines.



> Mise à disposition de lombricomposteurs

Depuis 2013, 445 lombricomposteurs ont été mis à disposition des habitants (au prix de 25 € TTC). Des sessions de formation sont dispensées gratuitement par un technicien du Pays Voironnais et sont obligatoires pour retirer un lombricomposteur. En 2022, 41 personnes ont participé aux séances d'initiation et 31 personnes se sont équipées.

> Ateliers / stands sur le compostage et la gestion de proximité des biodéchets

Lors de ces ateliers, des explications et des conseils sont donnés sur le fonctionnement du compostage sous toutes ses formes, l'utilisation du produit, le broyage et le paillage dans les espaces verts.

En 2022, 4 stands sur le compostage et les déchets verts ont été animés sur le territoire lors de différents événements (465 personnes au total) : la Journée de l'environnement à Coublevie, la Fête des Plantes à Réaumont, la Foire aux Chèvres à Saint-Aupre et lors d'un marché à Voiron.

Au total, en 2022, 806 personnes (hors animations scolaires) ont été sensibilisées à la gestion de proximité des biodéchets sur le Pays Voironnais. Ce chiffre repart à la hausse après deux années marquées par l'annulation de nombreux événements en raison du contexte sanitaire (seulement 279 personnes sensibilisées en 2021).



COMMUNICATION ET RÉSEAU AUTOUR DU COMPOSTAGE / LOMBRICOMPOSTAGE

- Édition d'une lettre d'info 3 fois par an, envoyée à l'ensemble des personnes ayant participé à un atelier.
- Communication via le réseau des donneurs de lombrics avec la cartographie interactive : plus2vers.com
- Sollicitation régulière du réseau des guides composteurs, composé de 57 personnes, pour participer à des événements ou relayer de l'information.



AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Depuis le début du programme, en parallèle du dispositif pour les particuliers, les établissements scolaires bénéficient d'animations sur les thématiques du compostage, du lombricompostage et du gaspillage alimentaire. En 2022, 641 élèves ont été sensibilisés sur le lombricompostage et le compostage et 267 sur le gaspillage alimentaire.

Les enseignants sont accompagnés pour mettre en place des lombricomposteurs et pour en découvrir le fonctionnement. Depuis 2012, 35 établissements scolaires se sont équipés en lombricomposteurs.

Promotion du broyage et des techniques alternatives de gestion des déchets verts

SENSIBILISATION DES HABITANTS EN DÉCHÈTERIE



UN NOUVEAU GUIDE : « MON JARDIN ZÉRO DÉCHET »

Afin de sensibiliser les habitants à une gestion optimale de leur jardin, la collectivité a édité en appui à l'ADEME sur le contenu, un nouveau guide « Mon jardin zéro déchet ».

Support indispensable pour connaître toutes les astuces, solutions pratiques et économiques pour aménager le jardin, réduire et valoriser au maximum les déchets végétaux. Ce support est téléchargeable sur le site de la collectivité, et à disposition dans les communes.

SENSIBILISATION DES COMMUNES : CHARTE +NATURE*

*Charte d'entretien +NATURE en partenariat avec la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)

En 2019, une charte d'entretien des espaces publics / privés sur les thématiques de réduction des déchets verts, de gestion durable de l'eau et de préservation de la biodiversité a été élaborée. Elle vise un engagement dans une gestion écologique et durable de l'ensemble des espaces extérieurs, pour aller plus loin que la seule problématique des produits phytosanitaires. En octobre 2020, un événement de lancement de la Charte +NATURE, organisé en partenariat avec l'Association des Entreprises de Centr'Alp, a rassemblé 37 personnes, dont environ 20 entreprises et 5 élus du territoire, au lycée Pierre Béghin (Moirans). Dans la continuité, le Pays Voironnais a financé l'audit préalable à la labellisation de sept entreprises volontaires de Centr'Alp (2019/2020). Cinq d'entre elles ont été labellisées dont une au niveau 2. Après ce travail d'émer-



gence réalisé en Pays Voironnais, la Charte +NATURE est désormais déployée sur l'ensemble du territoire national. Après ce premier déploiement auprès des entreprises, la Charte +NATURE a été présentée aux élus de la Commission Transition écologique, puis un temps de sensibilisation à destination de l'ensemble des 31 communes a été organisé le 21 septembre 2021. 15 communes étaient représentées avec 24 personnes présentes.

À la suite, en 2021 la collectivité a co-financé un accompagnement pour le respect des critères de la Charte +NATURE à 4 communes (Vourey, Saint-Jean-de-Moirans, Charnècles, La Murette). En 2022, la commune de La Buisse s'est ajoutée à ces accompagnements. 4 communes peuvent prétendre à un label de niveau 1 sur 3 et 1 de niveau 2 sur 3.

Dans ce cadre, la commune de La Buisse a notamment entamé un enherbement de ses 2 cimetières, comme on peut le voir en photo, au cimetière attenant à l'église.

SERVICES DE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

Les enjeux de développer les services de broyage sont multiples :

- > Sensibiliser les habitants aux techniques alternatives,
- > Limiter le brûlage de déchets verts malgré l'interdiction de brûlage à l'air libre,
- > Diminuer les apports de déchets verts en déchèteries tout en répondant aux besoins en broyat des sites de compostage partagés, de plus en plus nombreux sur le territoire.

Pour rappel, gérer 100 % de ses déchets verts chez soi représente 75 à 110 kg/habitant/an d'apports en moins en déchèteries (source : ADEME 2015).



> Coccinelle Verte éco-jardin

La structure Coccinelle Verte, mise en place en 2014, propose en partenariat avec le Pays Voironnais la location aux particuliers de petits broyeurs à retirer à la Ressourcerie (41 locations en 2022) et un service de broyage à domicile pour les particuliers.

Ce partenariat s'est achevé au 31 décembre 2022 suite à la fin de la convention entre Coccinelle Verte et le Pays Voironnais. La structure a par ailleurs décidé d'arrêter la location de petits broyeurs du fait de casses et pannes trop fréquentes, engendrant des frais de réparation importants.

AIDE À L'ACHAT DE BROyeurs MUTUALISÉS À USAGE DOMESTIQUE

Depuis 2020, la collectivité propose une aide à l'achat de broyeurs de végétaux à usage domestique. Pour percevoir l'aide, le matériel doit être mutualisé entre deux foyers au minimum résidant sur le territoire. Le montant de l'aide augmente avec le nombre de foyers du groupement : de 25% du prix d'achat TTC pour 2 foyers à 40% pour 5 foyers et plus, avec un plafond à 500 € par broyeur.

En 2022, 12 groupements ont ainsi bénéficié d'une aide, soit 33 foyers au total répartis sur 11 communes. Les groupements sont composés de 2 à 5 foyers, avec 2,8 foyers par groupement en moyenne. Les broyeurs acquis sont électriques (6) ou thermiques (6) et ont coûté de 299 € à 2 900 € TTC et une aide moyenne de 340 €

par broyeur. Depuis 2020, 185 foyers ont bénéficié de cette aide et sont maintenant équipés. On estime à 92,5 tonnes la quantité de déchets verts broyés et donc évités en déchèterie en 2022.

Une enquête a été diffusée en 2022 aux foyers ayant bénéficié de cette aide à l'achat en 2020 et 2021 (51 répondants pour 105 personnes consultées). Il en ressort des informations intéressantes notamment sur la qualité des broyeurs achetés (montant moyen investi largement au-delà des premiers prix du marché, diamètre moyen de coupe supérieur à 50 mm pour une majorité des broyeurs, etc.) et la satisfaction des usagers (avantages économiques et éco-responsabilité).



> Mutualisation de broyeurs professionnels

Suite à l'expérimentation de 2021, deux broyeurs thermiques sur remorque ont été mis à disposition de 9 communes à partir du début d'année 2022 : Charancieu, Montferriat, Biliou, Villages du Lac de Paladru, Charavines, Chirens, Saint-Nicolas-de-Macherin, Merlas et Massieu. Grâce à eux, les services techniques communaux et certains particuliers ont pu broyer les tailles d'élagage pour les valoriser sur place. En 2022, ce sont 142 tonnes de branches qui ont été broyées, soit l'équivalent de 59 bennes de déchèterie. L'objectif de broyer 100 tonnes de végétaux par broyeur et par an

est quasiment atteint pour le premier groupe mis en place (96 tonnes). Le deuxième groupe a démarré à partir du printemps 2022. L'objectif pourrait donc être atteint sur une année complète de fonctionnement.

Un troisième groupe d'environ 4 communes devait voir le jour en 2022. Un retard de livraison du matériel a fait décaler sa mise en route, celle-ci devrait être effective au printemps 2023. L'objectif est également d'acquiescer un quatrième broyeur en 2023.

Les communes partagent l'utilisation de ce type de matériel entre leurs services techniques et leurs habitants grâce à une solution de réservation en ligne pour les habitants. La création d'un planning annuel permet à chaque mairie d'organiser ses chantiers à l'avance pour une utilisation optimisée du matériel.

Le but de ce nouveau dispositif, qui s'inscrit dans l'économie circulaire, est d'apporter une solution de broyage (matériel adapté, disponibilité, accessibilité financière...) au plus près des utilisateurs : services techniques communaux et particuliers ayant de gros volumes de branches à gérer et leur permettre de valoriser un maximum de déchets verts sur place.

4 RÉDUIRE LES PAPIERS



PROMOTION DU STOP PUB

Les autocollants Stop pub sont systématiquement proposés sur les stands

tenus par le Service Gestion des déchets et lors des opérations de porte-à-porte. Ils sont également disponibles à la demande dans les accueils du Pays Voironnais et des communes, ainsi que chez certains commerces partenaires. **Le taux d'équipement du Pays Voironnais en autocollants Stop pub sur les boîtes aux**

lettres s'élève ainsi à 23,2 % en 2022 (Département de l'Isère : 50,1 % dont les « OUI PUB » sur la métropole grenobloise).

Afin d'accélérer la mise en œuvre de la Loi AGECE sur les imprimés publicitaires sans adresse, et pour poursuivre la dynamique collective engagée, l'ADEME et ses partenaires tel le Cercle National du Recyclage (CNR), mettent en place un plan d'actions volontaire pour la promotion de l'autocollant Stop pub. Le Pays Voironnais a répondu à cet appel à projet et développe de nouvelles actions notamment avec les acteurs de l'habitat, entreprises, collectivités et particuliers.

5 RÉDUIRE LES TEXTILES SANITAIRES

Promotion des couches lavables auprès des particuliers

ATELIERS DE DÉCOUVERTE DES CHANGES LAVABLES

En 2022, 6 ateliers de sensibilisation aux couches lavables à destination des parents ont eu lieu sur le territoire du Pays Voironnais. Ils ont été organisés en présentiel dans 4 lieux différents : le centre social Charles Béraudier à Voiron, l'espace Rosa Parks à Voreppe, la maternité de l'hôpital de Voiron et le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) Le Petit Pré, situé sur la commune de Rives.

Ces ateliers de 2 heures, principalement destinés aux (futurs) parents, sont animés par la structure Tera Terre, spécialiste des thématiques Zéro Déchet. Les intérêts environnementaux, économiques et sanitaires des couches lavables, les conditions d'utilisation, d'entretien et les différents modèles existants sont présentés, permettant de lever les idées reçues. Un test d'absorption ludique est également effectué pour répondre aux craintes sur les fuites.

Face à de futurs parents motivés mais inquiets, l'objectif est de les rassurer sur les aspects organisationnels de ce type de changes et de leur donner les bases pour faire un choix éclairé au moment de s'équiper.

38 personnes ont été sensibilisées au cours de ces ateliers en 2022, un chiffre en baisse par rapport aux années précédentes (59 en 2021 et 73 en 2020). Afin de contrebalancer cette tendance à la baisse du nombre de participants, le Pays Voironnais a pris plusieurs mesures pour, en 2023, proposer à nouveau certains ateliers en visioconférence, accentuer la communication, etc.



PRÊT DE KITS D'ESSAI

Le Pays Voironnais dispose de 6 kits d'essai de couches lavables composés d'une vingtaine de modèles différents : 2 kits pour les nouveau-nés (2-5 kg) et 4 kits pour les plus grands (5-15 kg).

Suite aux ateliers, les parents volontaires peuvent emprunter gratuitement pour une durée de 3 semaines un kit de couches afin de tester différents modèles. **Le prêt de kits a connu moins de succès en 2022 : au total, 12 familles en ont bénéficié**, contre 20 en 2021 et 35 en 2020. Les conditions sanitaires et la facilité d'accès à d'autres couches lavables (en particulier d'occasion) sont des éléments qui peuvent expliquer cette diminution. Il apparaît néanmoins que la majorité des essais se soldent par une décision d'achat et d'utilisation au quotidien. Le prêt est une manière efficace de convaincre les parents qui hésitent d'utiliser des couches lavables.



ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Le Pays Voironnais a été invité à tenir un stand sur la thématique des couches lavables durant la Fête de la Petite Enfance « 100% familles » organisée à Charavines par la Coordination petite enfance du Tour du Lac de Paladru le samedi 11 juin 2022. Cette animation a permis d'échanger avec 19 personnes, dont 12 parents et 7 professionnels de la petite enfance et/ou élus.



Promotion des couches lavables auprès des professionnels

En 2022, le Pays Voironnais a poursuivi la sensibilisation aux changes lavables en milieu professionnel, auprès de différentes cibles :

ÉTUDIANTS FUTURS PROFESSIONNELS

6 sessions de 2 heures ont eu lieu dans les lycées professionnels de Voiron, permettant de sensibiliser au global **86 élèves et 6 enseignants** :

- > 2 sessions au lycée Les Gorges au sein de la filière Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP),
- > 4 sessions au lycée La Martelière au sein des filières Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT) et CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAPAEPE).

Ces interventions sont assurées par l'entreprise « Couches lavables et compagnie » et sont particulièrement appréciées par les équipes enseignantes. Elles permettent, chaque année depuis 2018, de **sensibiliser toute une génération de futurs professionnels de la petite enfance et du soin à la personne.**

À NOTER : Les deux établissements sont également équipés d'un kit de couches lavables afin de pouvoir approfondir la démarche en classe avec les élèves. Les kits ont été co-financés par le Pays Voironnais.



COMMERCES DU TERRITOIRE

Le travail engagé en 2020 auprès de 13 commerces (12 magasins bio et 1 magasin d'articles de puériculture) du territoire a été poursuivi et approfondi en 2022. Au total, sur les 13 magasins faisant partie de l'enquête initiée en 2020, un seul n'a pas encore été accompagné. De plus, 3 nouveaux commerces pouvant participer à la démarche ont ouvert leurs portes sur le territoire en 2022.

L'accompagnement proposé aux commerces par le Pays Voironnais se décompose en plusieurs étapes :

- > 1- Un temps de formation pour mieux connaître les couches lavables de manière générale et les produits utiles pour bien les entretenir (*produits connexes*) : 2 commerces formés en 2022 (*La Vie Claire Voiron et Le Tiroir à culottes*), soit 4 professionnels.
- > 2- Un accompagnement au référencement pour les commerces souhaitant référencer des couches lavables : 2 commerces accompagnés en 2022 (*La Vie Claire Coublevie et Le Tiroir à culottes*).
- > 3- Un temps de formation plus spécifique sur la ou les marques référencées dans le commerce : 2 commerces formés en 2022 (*L'Eau Vive et Marie Nature*) soit 3 professionnels.

Ainsi, à la fin de l'année 2022, 6 commerces du territoire proposent des couches lavables à la vente (Marie Nature, Biocoop Voreppe, L'Eau Vive, Le Tiroir à culottes, Mont Vrac et Graines d'épicières) et 2 commerces étudient la possibilité d'un référencement en 2023.

Les commerces sont donc de vrais relais de la politique de sensibilisation aux couches lavables du Pays Voironnais. Ils mettent tous en avant les supports de communication relatifs aux ateliers couches lavables pour les particuliers, et plusieurs d'entre eux ont organisé des animations autour de la thématique dans leurs commerces en 2022 : Graines d'épicières (*Tullins*), les Comptoirs de la Bio (*Moirans*) et Biocoop Voreppe. Ces animations assurées par le Pays Voironnais ont permis de sensibiliser 42 personnes à l'utilisation des couches lavables, et plus largement des textiles sanitaires lavables.



RELAIS PETITE ENFANCE ET ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

L'utilisation des couches lavables par les assistantes maternelles et au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (*crèches, maisons d'assistantes maternelles, etc.*) est essentielle pour réduire significativement la quantité de déchets générés par l'utilisation des changes jetables, et soutenir la dynamique amorcée par les familles utilisatrices de changes lavables.

Dans cet objectif, le Pays Voironnais souhaite sensibiliser les Relais Petite Enfance (*ex-Relais Assistantes Maternelles*) présents sur le territoire, afin de pouvoir sensibiliser et accompagner les assistantes maternelles. En 2022, Laurent Levrot (*Couches Lavables et Compagnie*) a repris cette mission pour le compte du Pays Voironnais.

Un questionnaire de positionnement au regard des couches lavables a ainsi été adressé aux 10 Relais Petite Enfance identifiés sur le territoire et à l'antenne PMI (Protection Maternelle et Infantile) de Voiron. Il est proposé à ces structures de relayer au sein de leurs locaux les affiches et flyers relatifs aux ateliers couches lavables à destination des parents. À ce jour, 4 relais ont accepté de diffuser ces supports de communication. Le Pays Voironnais propose également aux relais un temps de sensibilisation à destination de leurs animatrices, puis des temps similaires auprès des assistantes maternelles. En 2022, 1 atelier d'échanges a pu être animé au RPE de Moirans auprès des 4 animatrices rattachées à l'AIPE (*Association Intercommunale pour la Petite Enfance*). Cette action va être approfondie en 2023.

Concernant les Établissements d'Accueil de Jeune Enfant (EAJE), **2 crèches associatives du territoire utilisent les couches lavables** depuis plusieurs années : La Balancelle, située à Moirans, comporte 35 berceaux et utilise les changes lavables depuis 2014 ; L'Envol, située à Coublevie, comporte 30 berceaux et utilise les changes lavables depuis 2016. Ces deux structures sont satisfaites de l'utilisation des changes lavables et souhaitent continuer en ce sens. Au mois de juin 2022, le Pays Voironnais a été invité à tenir un stand sur la thématique des couches lavables durant la fête de fin d'année de la crèche L'Envol. La participation à cet événement a permis de sensibiliser 21 personnes (*familles adhérentes et professionnelles de la structure*). La crèche de La Balancelle a de son côté organisé un atelier de sensibilisation pour les familles adhérentes, animé par le Pays Voironnais. Prévu en octobre 2022, cet atelier a malheureusement dû être annulé par manque d'inscrits.

Promotion des textiles sanitaires lavables

Le terme « textiles sanitaires lavables » fait référence à l'ensemble des objets lavables pouvant être utilisés pour l'hygiène corporelle et l'entretien de la maison, permettant ainsi de réduire les produits jetables utilisés pour le même usage. Ce nom regroupe donc par exemple : les mouchoirs, cotons, lingettes, éponges, essuie-tout, protections périodiques...

ATELIERS COLLABORATIFS ET KITS DE DÉCOUVERTE

En 2022, le Pays Voironnais a poursuivi le développement des actions de promotion de l'utilisation des textiles sanitaires lavables mises en place en 2021.

3 ateliers collaboratifs de découverte des TSL ont été proposés en 2022. **Ces ateliers conviviaux d'1h30 permettent aux participants de découvrir de nombreux astuces pour remplacer les produits jetables utilisés à la maison par des solutions plus durables**, et de partager des conseils d'utilisation et d'entretien concrets pour se faciliter le quotidien. À l'issue de l'atelier, chaque participant peut s'il le souhaite acquérir un kit de découverte des TSL auprès du Pays Voironnais.

Les kits comprennent : un oriculi (*alternatives aux cotons-tiges*), 3 cotons lavables, 3 débarbouillettes (*alternatives à l'essuie-tout ou aux lingettes*), 2 serviettes hygiéniques lavables (*2 tailles différentes*) et 1 coupe menstruelle.

Les 2 ateliers ayant eu lieu en 2022 au Site écologique de La Buisse ont rassemblé 14 participants (*un atelier a dû être annulé par manque d'inscrits*). Seulement 5 kits de découverte ont été mis à disposition en 2022.



ATELIERS COUTURE DE PROTECTIONS MENSTRUELLES LAVABLES

Afin de sensibiliser plus spécifiquement à l'utilisation des protections menstruelles lavables, le Pays Voironnais a mis en place en 2022 des ateliers de couture de protections périodiques lavables. Ces ateliers sont animés par Nelly Dumont, de l'entreprise voironnaise Perle de couture. Cette action a rencontré un succès important dès sa mise en route. Au total, ce sont 7 ateliers qui ont été proposés par le Service Gestion des déchets du Pays Voironnais, dont **5 ateliers consacrés à la couture de serviettes intimes, et 2 ateliers dédiés à la couture de culottes menstruelles**. Ces ateliers ont été organisés dans certains centres sociaux du territoire (*centre social Béraudier à Voiron, espace Rosa Parks à Voreppe et centre social de l'Orgère à Rives*), à la médiathèque de Moirans et à la maternité de Voiron. 47 personnes ont été sensibilisées au cours de ces ateliers d'une durée de 3 h.

À travers cette action, l'objectif du Pays Voironnais est entre autres d'arriver à sensibiliser le public adolescent à la question du zéro déchet. En effet, les ateliers couture sont ouverts à toutes les femmes à partir de 12 ans, et aucun niveau de couture n'est requis (*les machines à coudre sont mises à disposition par les centres sociaux ou par l'animatrice des ateliers*). Cet objectif a en partie été atteint en 2022, avec la participation de plusieurs jeunes filles aux ateliers proposés, et sera approfondi en 2023 via l'organisation d'ateliers dans les établissements scolaires (*collèges, lycées, MFR, etc.*).



À noter également: en fin d'année 2021 une ambassadrice du tri et de la prévention du Pays Voironnais a formé l'équipe bénévole et salariée et l'épicerie solidaire Amandine à la confection de serviettes intimes lavables, afin que celles-ci puissent ensuite proposer des ateliers en autonomie au sein de l'épicerie, à destination des adhérents. Ainsi, l'épicerie a organisé un atelier au mois de mars 2022, auquel 5 personnes ont participé.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE



En 2022 le Service Gestion des déchets a également été partenaire d'une action de lutte contre la précarité menstruelle coordonnée par le Centre de Santé Sexuelle du Pays Voironnais: une grande **collecte de protections menstruelles organisée en partenariat avec l'association nationale Règles Élémentaires du 19**

avril au 20 mai 2022. Le Centre technique du Pays Voironnais, siège du Service Gestion des déchets, faisait partie des 13 lieux ayant installé une boîte à dons. Cette collecte a été une vraie réussite, avec au total **9 750 unités de protection récoltées en 1 mois** (*dont 18 protections lavables*). Le nombre d'unités collectées a permis à quatre associations caritatives du Pays Voironnais de bénéficier des dons en faveur des femmes en situation de précarité:

- > Le relais Ozanam - Le Logis des Collines,
- > La PASS (*Permanence d'Accès aux Soins de Santé*) du CHUGA (*Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes*) de Voiron,
- > Le Secours Populaire,
- > L'association AJHIRALP basée à Moirans et Voreppe.

Le Service Gestion des déchets a souhaité participer à cette action car celle-ci permet de poursuivre la sensibilisation à l'utilisation de protections périodiques lavables et plus largement de déconstruire le tabou existant autour des règles.

La dynamique créée par cette action a été l'occasion de proposer un atelier couture de serviettes menstruelles supplémentaire: celui-ci a été proposé par la Médiathèque de Tullins et a rassemblé 8 participantes.

6 RÉDUIRE ET MIEUX VALORISER

LES EMBALLAGES

Réseau de commerces éco-responsables

Le réseau des commerces éco-responsables du Pays Voironnais a été lancé en 2020, avec pour objectif **de répertorier et de fédérer les commerces du territoire qui s'engagent pour l'environnement et la prévention des déchets**. Ce label a pour but de donner plus de visibilité aux pratiques d'achat Zéro Déchet (*réemploi de boîtes, consigne, utilisation de sacs à vrac...*), d'inciter les commerçants à favoriser ces habitudes et d'orienter les clients qui cherchent à mieux consommer.



Chaque commerce souhaitant candidater à la labellisation doit s'engager à mettre en place au moins dix actions éco-responsables sur une liste de 25 pratiques proposées par le Pays Voironnais. Cette labellisation se fait à l'occasion d'un audit réalisé par le Service Gestion des déchets du Pays Voironnais. **En 2022, 1 commerce supplémentaire a été labellisé (la laiterie Gilbert, située à Moirans), portant à 10 le nombre de commerces labellisés sur le Pays Voironnais.**

7 PROMOTION DU RÉEMPLOI

ET DE LA RÉPARATION

Bilan d'activité 2022 des Ressourceries

LA RESSOURCERIE DU PAYS VOIRONNAIS (LA BUISSE)

C'est le groupement d'associations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), réalisant de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), Emplois Verts et Ressourcerie - Passiflore qui gère actuellement l'activité générée par les 2 structures **Ressourcerie de La Buisse et Passiflore à Tullins**. Ayant obtenu un premier marché de prestations de services lancé par le Pays Voironnais en 2011, le second marché de gestion a débuté le 1^{er} décembre 2019 pour une durée de 4 ans renouvelable une fois.

La Ressourcerie du Pays Voironnais, ouverte depuis fin 2011 à côté du Site écologique de La Buisse, connaît un vif succès. C'est un véritable outil pour le réemploi.

La Ressourcerie a accueilli 19,8 équivalents temps plein en chantier d'insertion (*26 à 35 h par semaine*) et fonctionne avec 4 équipes de 6 personnes. 4,7 ETP ont été accueillis en entreprise d'insertion (*28 à 35 h par semaine*) fonctionnant avec une équipe de 5 personnes. 58 personnes en parcours ont été salariées en 2022. Le public est majoritairement constitué de bénéficiaires de minima sociaux (*25 personnes*), de jeunes de moins de 26 ans et de personnes de plus de 50 ans. La Ressourcerie fonctionne avec une directrice (*1 ETP*), 5 encadrants techniques (*5 ETP*), 1 assistant technique (*1 ETP*), 2 chargés d'accompagnement professionnel (*1,7 ETP*), 2 assistantes administratives (*1,5 ETP*) et 2 assistantes de caisse (*2 ETP*). Des moyens fonctionnels sont mis à disposition par le groupe Adéquation: direction, responsable de pôle gestion, comptable.



Depuis son ouverture, l'activité de la Ressourcerie s'est basée sur les apports volontaires des habitants, directement sur place. **En 2022, ces apports représentent 1 065 t et les ventes en tonnages 573 t. Au final, la répartition des apports se fait à 54 % vers le réemploi (objets vendus), 41 % vers le recyclage (objets non vendus mais recyclables) et 5 % vers la déchèterie (objets non vendus, non recyclables).** **En 2022, la part du réemploi a augmenté par rapport à 2021 (+ 8 %).**

Concernant les objets vendus, un service de livraison payant est en place depuis 2014.

Le nombre moyen de clients (passages en caisse) atteint 1 700 personnes par semaine, réparties sur 5 jours d'ouverture. En 2022, la fréquentation a été de 85 860 personnes, malgré la fermeture due aux incendies du mois d'août.

Le panier moyen est de 8,73 € en 2022.

LA RESSOURCERIE EN QUELQUES CHIFFRES

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2012/2022	Évolution 2021/2022
Apport des habitants (en tonnes)	352	459	592	581	655	742	748	785	828	1083	1065	+202,4%	-1,7%
Ventes (réemploi) (en tonnes)	172	232	333	295	320	381	350	399	384	586	573	+233,4%	-2,2%
Recyclage (en tonnes)	122	191	235	220	335	349	307	339	377	439	435	+256,4%	-1,0%
Fréquentation (en nombre de personnes)	33 191	44 110	52 300	52 152	57 732	62 450	60 110	63 658	56 544	83 136	85 860	+158,7%	+3,3%
Recettes de vente (en K€)*	175	254	319	330	401	407	469	522	519	739	757	+332,6%	+2,4%

*Les recettes reviennent au gestionnaire Emplois Verts et contribuent au financement de l'activité.

PASSIFLORE À TULLINS

Passiflore (Tullins), structure intégrée au marché de gestion du Pays Voironnais connaît également un vif succès. Passiflore a accueilli 29,5 équivalents temps plein en chantier d'insertion (28 heures par semaine) dont 12,26 ETP qui ont été affectés aux activités de la Ressourcerie. 92 personnes en parcours ont été salariées en 2022. Le public est constitué pour moitié de bénéficiaires des minima sociaux (51 personnes) : 25 % de jeunes de moins de 26 ans, de 26 % de personnes de plus de 50 ans et 20 % de travailleurs handicapés. 73 % des salariés ont un niveau d'études CAP ou inférieur. Passiflore fonctionne avec 4 encadrants techniques (4 ETP), 2 chargées d'insertion professionnelle (2 ETP), 1 chauffeur, 1 responsable comptable et paye (0,8 ETP) et 1 directeur (1 ETP).

Passiflore propose un service de collecte de mobilier à domicile sur l'ensemble du Pays Voironnais et les communes alentour de Tullins. Ce service sur rendez-vous est gratuit pour les meubles en état et qui pourront être réemployés, une participation forfaitaire symbolique de 10 € est demandée par déplacement. Pour les meubles abîmés ou non réemployables, un service de débarras est aussi possible (devis par téléphone ou sur place).

Passiflore a acquis en 2022 une aérogommeuse, permettant de sabler les meubles et ainsi favoriser leur réemploi en vue d'upcycling (rénovation / relooking de meubles anciens). La boutique Passiflore propose aussi, depuis 2022, un nouveau service de livraison et de dépôt de colis Mondial Relay. Un effort plus particulier sera apporté en 2023 au tri des équipements électriques afin d'améliorer le taux de réemploi de ces flux.

En 2022, Passiflore a traité plus de 240 tonnes d'objets et a permis le réemploi de 75 tonnes d'objets dont 45 % de meubles.

Les horaires de la boutique à Tullins sont de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15 du lundi au vendredi ainsi que le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 15. L'accueil des dons est ouvert sur ces mêmes horaires.

En 2023, 5 braderies seront organisées les 4 février, 8 avril, 10 juin, 7 octobre et 9 décembre. La boutique est alors ouverte de 8 h 30 à 16 h 30 sans interruption avec une extension de l'espace de vente et des prix encore plus bas.



Faits marquants 2022 à la Ressourcerie et à Passiflore

Fin décembre 2019, le marché de gestion de la Ressourcerie a été renouvelé. Le groupement Emplois Verts et Passiflore s'est vu confier son exploitation pour la période 2019-2027.

Au regard des objectifs encore plus ambitieux qui ont été fixés par le Pays Voironnais dans le cadre de ce nouveau marché, voici les faits marquants de l'année concernant l'activité de la Ressourcerie et de Passiflore :

> [Montée en puissance du réemploi] : le nouveau marché vise une maximisation du réemploi, avec une cible allant de 472 tonnes en 2020 à 622 tonnes en 2027.

> D'importants travaux ont été réalisés afin d'optimiser le fonctionnement du site de Passiflore à Tullins (amélioration de l'accueil des donateurs, agrandissement de l'espace vente...). Le matériel nécessaire au suivi et à la traçabilité des tonnages d'objets gérés a été installé. Une nouvelle camionnette a été achetée afin d'améliorer les collectes de mobilier à domicile.

Les résultats de 2022 sont encourageants :

> [Offre équitable en réemploi] : de nouveaux points relais d'apport et de vente doivent être créés, sur les 5 bassins de vie du territoire.

> Passiflore a réalisé 5 opérations de collectes ambulantes sur des événements comme la Foire aux chèvres à Saint-Aupre, bourses aux jouets et vide-greniers à Chirens et Tullins, ainsi que deux opérations de réemploi avec les bailleurs sociaux sur Voiron et Voreppe. Le tonnage d'objets collectés s'élève à 1 500 kg.

> Afin d'apporter une véritable équité d'offre de réemploi sur le territoire, de nouvelles initiatives devront émerger dans les années à venir, en lien avec les communes et les acteurs locaux.

> [Gouvernance] : le nouveau marché souhaite développer les démarches participatives et les partenariats locaux.

Instance de suivi et d'orientation, le Comité de suivi de la Ressourcerie s'est réuni à deux reprises en 2022. Ces temps sont l'occasion de présenter le bilan social et économique des ressourceries, de travailler sur des sujets de fond faisant actualité dans le domaine du réemploi (recyclage des textiles, filières REP - Responsabilité Élargie du Producteur - existantes et à venir) et de présenter les actions menées en termes de prévention et de réduction des déchets.

Action de sensibilisation pour la promotion du réemploi



BRICO PARTY 2022

La troisième édition de la Brico Party, événement de vente spéciale et de sensibilisation au réemploi de matériaux et des outils de bricolage, a été organisée le samedi 24 septembre à la Ressourcerie de La Buisse. L'objectif porté par les 7 acteurs participant est de contribuer à la réduction des déchets du BTP représentant 70 % de la production totale de déchets.

Cet événement a favorisé la rencontre avec les acteurs du réemploi et de la réparation du territoire, engagés dans la réduction des déchets et l'allongement de la durée de vie des objets, comme Eco'Mat38 (plateforme solidaire de réemploi des matériaux), Retour Aux R'sources (ressourcerie de matériaux, détournement d'objets) et la Bricoboutique.

Une vente spéciale d'outils et de produits de bricolage d'occasion (quincaillerie, pots de peinture, tapisserie...) et de matériaux de construction issus du réemploi, des stands d'animation ont permis de découvrir les enjeux de la réduction des déchets du BTP, et l'apprentissage de techniques de transformation. Des conseils et astuces en matière de réemploi ont été présentés sur le stand du Pays Voironnais.

VISITES DE LA RESSOURCERIE PAR DES INSTITUTIONS / COLLECTIVITÉS

Dans l'optique de partager notre retour d'expérience, des visites de la Ressourcerie ont régulièrement lieu.

Au total en 2022, 58 personnes ont découvert la Ressourcerie et se sont inspirées de son fonctionnement pour leur propre projet en faveur du réemploi :

- > 24 mai : Valence Romans Agglo,
- > 24 octobre : Ville de Tullins.

VISITES DE LA RESSOURCERIE POUR LES SCOLAIRES ET ANIMATION SPÉCIFIQUE « LA RESSOURCERIE À L'ÉCOLE »

La Ressourcerie a un réel rôle pédagogique. Dans ce cadre, de nombreuses animations sont organisées tout au long de l'année. En 2022, 23 visites de scolaires ont été organisées, rassemblant 484 personnes (voir page 28 du présent document).



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : LE RÔLE DE VITRINE DU RÉEMPLOI DES SITES DE PASSIFLORE ET DE LA RESSOURCERIE EST UTILISÉ POUR PROMOUVOIR LE ZÉRO DÉCHET

> En 2022, 12 ateliers pratiques Zéro Déchet ont été proposés dans les locaux des Ressourceries et ont regroupé 94 personnes. Les participants ont ainsi pu découvrir comment confectionner des éponges à partir de textile usagé, ainsi que certains produits ménagers naturels (voir page 25 du présent document).

> Huit sessions du Repair'Café rassemblant 184 personnes ont été accueillies les samedis matin sur Passiflore et à la Ressourcerie.



Les acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire

REPAIR'CAFÉ DU PAYS VOIRONNAIS

2022 est la cinquième année d'existence du Repair'Café Pays Voironnais. Cette association dynamique comprend 74 bénévoles « répar'acteurs » et a organisé **33 ateliers sur 15 communes différentes dont 4 nouveaux lieux**, les samedis matin. Les valeurs transmises aux habitants sont : « **Réparer permet de prolonger la vie du matériel, c'est écologique et économique. C'est apprendre, c'est capitaliser un savoir et transmettre ce savoir. C'est créer des liens. C'est également apprendre à consommer différemment** ». 754 objets ont été apportés et pris en charge par les 12 bénévoles présents en moyenne lors de chaque atelier.

Cela représente 1 461 kg d'objets réparés !

L'offre de Repair'Café est répartie sur quatre des cinq secteurs géographiques du Pays Voironnais, l'extension au nord du territoire est en cours avec l'organisation d'un atelier à Saint-Geoire-en-Valdaine, accueilli dans les locaux de Retour Aux R'Sources (ressourcerie de matériaux).

Le Repair'Café Pays Voironnais dispose du soutien technique et financier du Service Gestion des déchets, via une subvention pour l'achat de matériels spécialisés indispensables s'élevant en 2022 à 1 000 €.

Les projets 2023 : des formations à destination des bénévoles réparateurs, des opérations de prélèvement de matériel électronique (D3E) en déchèterie et de nombreux ateliers sur le territoire.



LA BRICOBOUTIQUE À VOIRON

Initiative de la Croix-Rouge française, la Bricoboutique dédiée aux produits de bricolage issus du réemploi a ouvert ses portes fin 2021. Le magasin est installé en plein centre de Voiron et propose des articles de bricolage courants comme du papier peint, des pots de peinture, des piles, des ampoules, des articles de jardinage, etc. Les arrivages sont réguliers. Les produits sont collectés principalement auprès des entreprises et proviennent de fin de stocks, d'erreurs de commande et de chantiers de construction ou de rénovation. **En 2022 la structure a collecté 39 tonnes de matériaux et d'articles de bricolage.** La Bricoboutique conjugue solidarité et respect de l'environnement en réemployant des produits, majoritairement neufs, normalement destinés à la destruction. Le Pays Voironnais apporte un soutien à la structure au niveau de la communication et sur la recherche de locaux.



L'ASSOCIATION LA RECYCLETTE VOIRONNAISE, UN ATELIER D'AUTO-RÉPARATION VÉLO PARTICIPATIF ET SOLIDAIRE!

Démarche initiée en 2020, fruit d'un partenariat entre le Service Mobilités et le Repair'Café Pays Voironnais pour encourager la réparation et la pratique du vélo, **10 ateliers d'auto-réparation** avaient été organisés. Un groupe de 5-6 bénévoles, dont des bénévoles historiques du Repair'Café Pays Voironnais, a souhaité prolonger la démarche en créant un lieu dédié à l'auto-réparation de vélos à Voiron. Ils ont été accompagnés par les Services Économie, Gestion des déchets et Mobilités du Pays Voironnais ainsi que par l'association qui aide à l'essaimage des ateliers d'auto-réparation vélo La Clavette grenobloise et son chargé de mission dédié (prêt d'outils, de matériel, mise à disposition de documentation).

Ainsi en 2022, 40 vélos ont été vendus, l'association a participé à de nombreuses manifestations pour se faire connaître. 150 personnes sont venues au moins une fois à l'atelier pour réparer leur vélo. C'est un signe de l'importance de ce mode de déplacement sur le secteur. Avec 240 adhérents au total, La Recyclette voironnaise montre que son activité correspond à des attentes et des besoins en matière de mobilités actives sur le territoire et se place en complémentarité avec les services déjà existants en la matière.

RETOUR AUX R'SOURCES, MATÉRIATHÈQUE EN VALDAINE

Implantée en 2021 dans le secteur de la Valdaine la ressource des matériaux basée à Saint-Geoire-en-Valdaine est constituée en association et implantée dans les bâtiments attenants à la Brasserie artisanale La Dauphine. Retour Aux R'sources a été initiée par 2 professionnels du bâtiment (charpentiers). Aujourd'hui ouverte les vendredis, elle accueille le grand public à la recherche de matériaux du bâtiment tels que tuiles, éléments de charpente, menuiseries, carrelage, etc. Le Pays Voironnais encourage la structure à se faire connaître en soutenant une démarche de communication de son activité ainsi que par le maillage avec les structures et actions du réseau. Effectivement grâce à ce type d'initiative, le réemploi prend son essor sur les territoires dans une dynamique de réduction des déchets.

Les collectes ambulantes pour une offre équitable en réemploi

Dans le cadre du nouveau marché de gestion de la Ressourcerie sur la période 2019-2027, le groupement Emplois Verts et Passiflore doit permettre aux habitants du Pays Voironnais de disposer d'une offre équitable en réemploi, en dons et en vente.

L'association Passiflore est en charge de mettre en place, avec l'appui de l'unité Animation Réduction des Déchets, ces événements hors-les-murs de la Ressourcerie.

La présence de Passiflore à la bourse aux jouets de Chirens ainsi qu'à un vide-greniers à Tullins et sur deux opérations réemploi avec les bailleurs sociaux à Voiron et à Voreppe s'inscrit dans cette démarche.

Le projet « La Ressourcerie à l'école » permet aussi de collecter des objets en bon état et réutilisables (voir page 28 du présent document).

Par ailleurs, d'autres collectes spécifiques ont été organisées :

> Poursuite de la convention avec l'association **Cycles & Go** ayant pour but l'organisation de collectes de vélos usagés pour réemploi sur le réseau des déchèteries du Pays Voironnais.

Cycles & Go est une association agréée en tant qu'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) basée à Fontaine qui permet à 13 personnes d'avancer professionnellement via le réemploi et la réparation de vélos.

En 2021 : 133 vélos avaient été collectés, représentant 1,9 tonne. En 2022 la collecte des samedis 28 mai et 4 juin sur les 8 déchèteries du Pays Voironnais a donné un résultat assez similaire à celui de l'année dernière : **129 vélos récupérés, soit 1,9 tonne de déchets détournés vers le réemploi.**



> **Une collecte de Noël à l'occasion de laquelle de nombreux objets ont pu être prélevés en vue de réemploi :** une collecte de jouets en déchèterie a été organisée en novembre dans les 8 déchèteries du Pays Voironnais, au profit de différentes associations caritatives et solidaires du territoire. Le grand public a été informé par une communication dédiée et des affiches, les dons ont permis de récolter beaucoup de jouets et de jeux en bon état qui ont été remis dans des circuits solidaires de réemploi. Bravo et merci à tous les intervenants de cette édition 2022 !

L'objectif est de faire perdurer ces actions ou de les déployer sur le territoire courant 2023.

Organisation d'espaces de réemploi dans les déchèteries : afin de minimiser les objets jetés en bon état, pratique encore présente malgré les solutions existantes en termes de ressourceries, associations ou de vente d'articles de seconde main, le réemploi en déchèterie est à l'étude. Une intervention destinée à sensibiliser les agents de déchèteries a été réalisée en décembre 2022. L'objectif de cette réunion était de préparer la mise en place d'une expérimentation destinée à tester et à définir les bonnes modalités de fonctionnement des futurs espaces de réemploi.

C SUIVI DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DU CODEC

ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉVENTION ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Loi AGEC a fixé l'objectif de réduction de 15 % des DMA entre 2010 et 2030 (voir Focus page 18 du présent document). Pour le Pays Voironnais, la production de déchets s'élevait en 2010 à 648 kg/habitant.

Le tableau ci-dessous synthétise les quantités (en kg/hab.) évitées estimées grâce aux actions directes menées dans le cadre de la stratégie de réduction des déchets et d'économie circulaire, et permet ainsi d'évaluer la participation de cette politique à cet objectif réglementaire.

NB : Les effets de certaines actions (communication, actions de sensibilisation, synergies...) ne sont pas pris en compte car difficilement quantifiables.

Le Pays Voironnais a baissé les DMA de 124 kg depuis 2010. Ainsi, avec un impact sur l'évitement de 25,68 kg/hab., le taux de participation de la politique de prévention à l'atteinte des objectifs de la LTECV est estimé à 20,7 %.

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉVALUATION D'ÉVITEMENT POUR 2022	
		TONNES	KG/HAB./AN 94 501 HAB.
[↓ papiers]			
Stop pub	Taux d'équipement de 23,2%	306,7t - Gisement de 13,6kg/hab. x taux d'équipement x taux d'efficacité	3,3 kg/hab./an
[↓ biens d'équipement, textiles & gravats]			
Ressourcerie	Des apports fléchés vers le réemploi	573t	6 kg/hab./an
Collecte des textiles (hors Ressourcerie)	234t collectées	140t - Taux de réemploi en bornes 60%	1,48 kg/hab./an
Collectes ambulantes en vue d'un réemploi	Vélos usagés : 129 vélos collectés : 1,9t - 3 Ressourceries à l'école : 1,29t - Passiflore 7 collectes ambulantes : 1,95t	5,14t	0,05 kg/hab./an
Repair' Café Pays Voironnais	754 objets apportés pour auto-réparation lors de 33 ateliers	1,5t - Taux de réparation = 78%	0,02 kg/hab./an
[↓ déchets alimentaires]			
Compostage individuel	Depuis 2006, 5912 équipements mis à disposition Taux d'équipement maisons individuelles avec jardin : 21,96%	1 035t - 175 kg/foyer/an évités en moyenne Source : Réseau Compost Citoyen	11 kg/hab./an
Sites de compostage partagés ou autonomes en établissements	34 sites actifs	19,8t - Suivi réalisé en interne	0,2 kg/hab./an
Lombricompostage	Depuis 2013 : 414 lombricomposteurs mis à disposition	33t - 80 kg/foyer/an évités en moyenne Source : Réseau Compost Citoyen	0,4 kg/hab./an
Accompagnement restaurants collectifs gaspillage alimentaire	13 accompagnements réalisés	23t - Gisement évitement total : 70t Taux d'observation moyen : - 33%	0,25 kg/hab./an
[↓ déchets verts]			
Favoriser pratiques de broyage sur place	Aide à l'achat mutualisé broyeur de végétaux : 185 foyers - 54 broyeurs Broyeur mutualisé dans les communes Broyat produit à destination des sites de compostage	92,5t (10 m ³ /foyer soit 500 kg/foyer/an) 142t 10t	0,98 kg/hab./an 1,5 kg/hab./an 0,1 kg/hab./an
[↓ textiles sanitaires]			
Couches lavables	2 crèches accompagnées (80 enfants bénéficiaires) 38 familles accompagnées dans l'adoption des changes lavables	26t - 180g / couches x 8 par jour x 80 enfants x 226 jours 8t - 210kg gisement d'évitement par enfant	0,3 kg/hab./an 0,1 kg/hab./an
[↓ emballages]			
Prêt de gobelets (Pack Éco-événement)	19 550 gobelets prêtés	0,2t (50 000 gobelets par an = environ 500kg d'évitement)	Non significatif
TOTAL			25,68kg/hab./an

4

COLLECTE / DÉCHÈTERIES

A

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)



L'année 2021 avait obtenu des résultats particulièrement encourageants sur les tonnages de déchets collectés. Pour rappel, cette progression significative est le fruit d'une modification importante de l'organisation historique de la collecte sur le territoire. Depuis le 2 novembre 2020, les déchets sont désormais collectés de la manière suivante :

> Zones dites « rurales »

- Déchets alimentaires : une fois par semaine
- Déchets résiduels et emballages-papiers : une fois tous les 15 jours.

Les collectes en benne bi-compartmentée s'organisent de la manière suivante :

- Semaine 1 > Déchets alimentaires et déchets résiduels
- Semaine 2 > Déchets alimentaires et emballages-papiers.

> Zones dites « urbaines »

- Déchets alimentaires, résiduels et emballages-papiers : une fois par semaine.

L'année 2022 est donc l'année permettant de vérifier et consolider ces bons résultats.

À noter que pour la troisième année consécutive, 2022 a connu une augmentation considérable des tonnages collectés en PAV (+ 19 %).

Cette hausse s'explique par différents facteurs :

- L'implantation de PAV dans le cadre du travail de suppression totale des points noirs de collecte en porte-à-porte.
- L'utilisation de PAV en alternative aux aires de présentation de bacs collectifs, souvent inesthétiques et potentiellement accidentogènes avec la proximité de la voirie.
- La préconisation de la mise en place de PAV en réponse aux demandes de permis de construire ou de projets d'aménagement concernant des habitats collectifs ou lotissements à partir d'une vingtaine de logements. Pour des projets n'atteignant pas ce seuil, la mise en place de PAV mutualisés entre habitations existantes et à construire est également étudiée.
- L'utilisation de PAV lors de travaux sur une voirie ou des réseaux.

Cette tendance devrait encore se confirmer en 2023, puisque plusieurs communes ont exprimé leur volonté d'avoir recours aux PAV afin de désencombrer les trottoirs des nombreux bacs poubelles restant trop souvent dehors entre deux collectes.



LES DÉCHETS RÉSIDUELS

Après une diminution significative en 2021, le tonnage collecté de déchets résiduels a tendance à se stabiliser avec tout de même une légère diminution de 2,3 %.

LES DÉCHETS

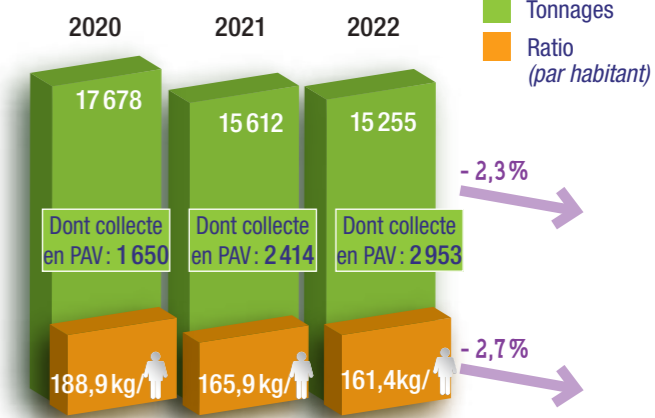
ALIMENTAIRES

L'année 2021 avait été remarquable puisqu'après plusieurs années en diminution, le flux des déchets alimentaires avait obtenu une augmentation de 39,4 % de ces tonnages.

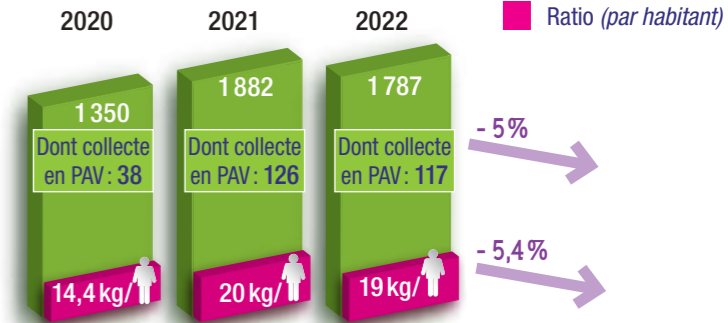
Ce résultat très satisfaisant était sans aucun doute le fruit du déploiement massif de bacs alimentaires fait par les ambassadeurs du tri lors de leur passage dans les foyers du territoire avant la simplification des consignes de tri intervenue en novembre 2020. En y associant une réduction de fréquence de collecte sur le flux résiduels, le tri de l'alimentaire n'est plus une option ! Pour rappel, environ 1 330 foyers supplémentaires avaient été équipés d'un bac marron lors de cette campagne et 41 400 foyers avaient bénéficié des conseils des ambassadeurs pour améliorer leur geste de tri.

En 2022, le tonnage a diminué de 5 %. Cette diminution peut s'expliquer en partie par l'obligation de déclasser certaines colonnes alimentaires de PAV. En effet, la mauvaise qualité de tri et la présence d'erreurs de tri importantes entraînent quelques fois la nécessité de les déclasser avec les déchets résiduels. Pour résoudre ce problème, les actions de sensibilisation, la pose de réducteurs sur les avaloirs de ces colonnes et des modifications d'organisation débutées en 2022 devront se poursuivre sur 2023.

Déchets résiduels



Déchets alimentaires

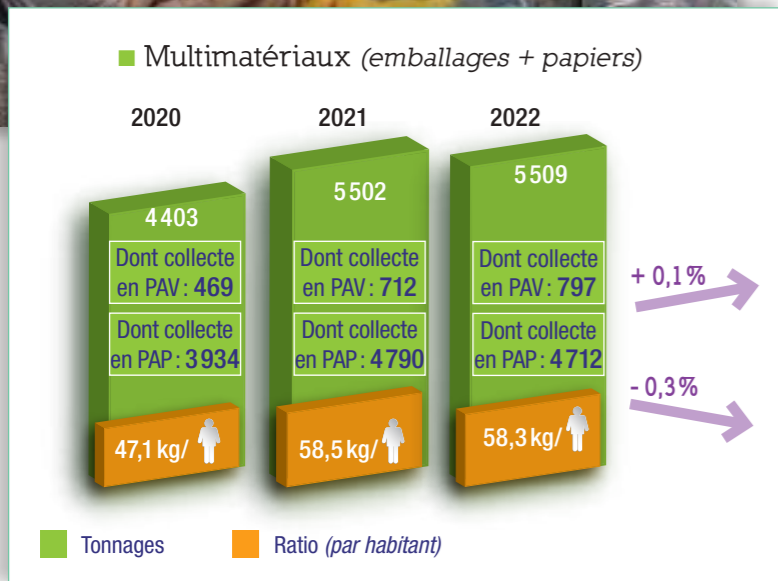


Voir tout le détail de la collecte par commune en Annexes page 89

LES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS (MULTIMATÉRIAUX)

Le 2 novembre 2020 a marqué un changement majeur dans la gestion de ce flux : la simplification des consignes de tri via le passage aux extensions des consignes de tri. Ainsi, de nombreux déchets sont désormais détournés de la poubelle grise : pots, films et barquettes plastiques. En outre, le schéma de collecte a été modifié : les papiers sont désormais collectés dans le même bac que les emballages ; le flux mélangé se nomme « multimatériaux ».

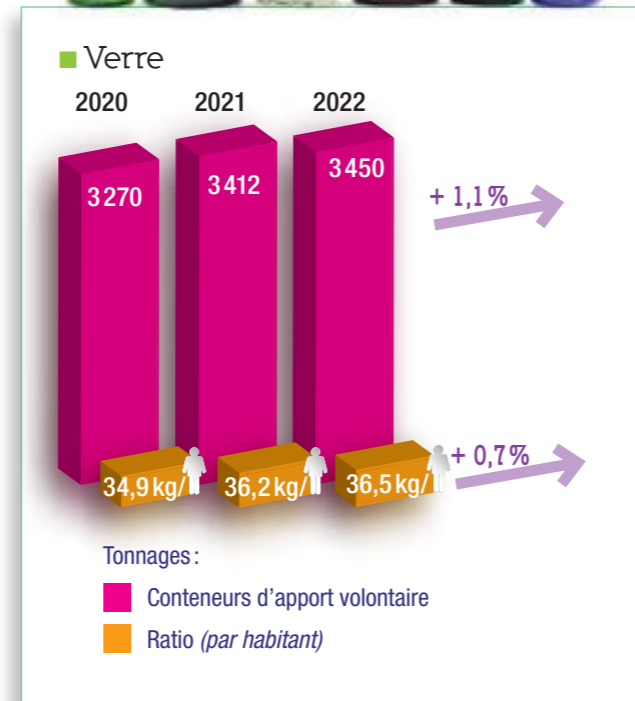
Comme attendu, ces changements avaient permis d'augmenter considérablement le tonnage des déchets recyclables : + 25 % sur 2021. Malgré ce résultat très positif, il avait été constaté encore trop régulièrement des erreurs de tri. En effet, de nombreux emballages finissent encore dans les poubelles résiduels. Malheureusement en 2022, le tonnage n'a pas évolué de manière significative (+ 0,1 %). Cela signifie que des emballages sont encore trop régulièrement jetés avec les déchets résiduels (poubelle grise).



LE VERRE

Le Pays Voironnais a mis en place la collecte sélective du verre depuis 1981. Depuis juin 2018, la collecte sélective du verre se fait uniquement en PAV.

Le tonnage annuel du verre connaît pour la troisième année consécutive une augmentation d'un peu plus de 1 %.

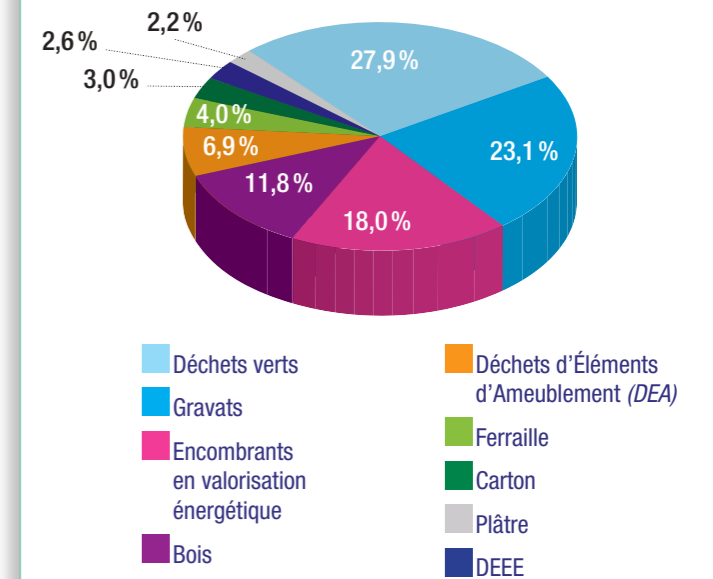


B

UN RÉSEAU DE 8 DÉCHÈTERIES

Tous les flux qui représentent plus de 500 tonnes à l'année diminuent à l'exception des déchets d'éléments d'ameublement (+ 3 %) et des DEEE (+ 8 %). Cela tire donc le tonnage déchèteries vers le bas avec une baisse de 3 234 tonnes de ces 9 flux principaux pour un total de 22 262 tonnes sur les 23 028 tonnes qui transitent sur les déchèteries tous flux confondus.

■ Nature des déchets de déchèteries > 500 tonnes



LA FRÉQUENTATION

La fréquentation en déchèteries est enregistrée via le dispositif de contrôle d'accès présent à l'entrée de chaque site.

	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Nombre de passages en déchèteries (estimés)	229 935	280 128	256 965	-8,3%



COLLECTE D'AMIANTE

Bien qu'interdite depuis plusieurs décennies, le Pays Voironnais est régulièrement sollicité par les habitants qui ont besoin de se débarrasser de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Les dépôts sauvages d'amiante sont également récurrents sur le territoire. Au vu des risques liés aux matériaux amiantés, il a été décidé que des journées de collecte de ces déchets seraient mises en place. Cette prestation gratuite et réservée aux particuliers du territoire a été externalisée via un marché public à la société SERFIM. Cinq collectes ont été organisées sur le Site écologique de La Buisse en 2022. 213 usagers ont pu venir déposer leurs déchets amiantés, pour un poids total collecté de 14,7 tonnes. Les collectes se poursuivront en 2023.



PRESTATION DE DÉBARRAS PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION PASSIFLORE

Toujours dans l'optique de récupérer un maximum d'objets en bon état, mais aussi de réduire le tonnage de déchets apportés en déchèteries par les usagers, la Ressourcerie, en coopération avec l'Association Passiflore de Tullins, propose des prestations de débarras.

UN ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DES ABRETS POUR LES HABITANTS DE CHARANCIEU

Dans le même esprit que pour les habitants de la commune déléguée de La Bâtie-Divisin qui ont toujours accès à la déchèterie de Montferrat (voir Partie 1-A du présent document), **une convention a été remise en place avec le SYCLUM pour que les habitants de Charancieu puissent avoir accès à la déchèterie des Abrets à partir de 2019.** Le nouveau dispositif de contrôle d'accès mis en place par le SYCLUM permettra de suivre précisément les fréquentations, et donc d'assurer une facturation basée sur le réel usage.

RÉCAPITULATIF DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Évolution 2021/2022	Mode de traitement Nom des unités connues
Déchets verts	5 505,8	7 024,4	6 215,1	-11,5%	Compostage - Plate-forme de compostage de La Buisse
Gravats	5 521,8	6 039,1	5 161,2	-14,5%	Réutilisation (remblai) - LELY Saint-Quentin-sur-Isère (38)
Encombrants avec valorisation énergétique ¹	4 356,3	4 811,8	4 017,9	-16,5%	Valorisation énergétique - LELY Saint-Quentin-sur-Isère (38) TREDI Salaise-sur-Sanne (38) - SIBUET Chamoux-sur-Gelon (73)
Bois	2 826,6	3 039,2	2 635,8	-13,3%	Recyclage - LELY Saint-Quentin-sur-Isère (38)
Ferraille	1 148,1	1 219,0	909,7	-25,4%	Recyclage - SO VEC Moirans (38) SRPM Fontanil-Cornillon (38)
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	1 212,0	1 512,4	1 556,2	+2,9%	Recyclage - ÉCO MOBILIER Paris (75)
Cartons	624,0	714,5	674,5	-5,6%	Recyclage - EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING (93)
Plâtre	576,0	585,4	498,9	-14,8%	Recyclage - PAPREC Varcès (38)
DEEE : GEM hors froid ²	171,0	193,0	220,3	+14,1%	Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
DEEE : PAM ²	159,0	177,6	207,7	+17,0%	Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
Pneus	170,0	247,3	206,9	-16,3%	Recyclage - ARC EN CIEL Izeaux (38) VALERCO Saint-Pierre-de-Chandieu (69)
Textiles	127,3	185,2	234,0	+26,4%	Recyclage - CVRA - SARL ECO-TRI ENVIRONNEMENT La Frette (38)
DEEE : GEM froid ²	105,0	129,9	121,6	-6,4%	Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	82,0	89,1	80,4	-9,8%	Valorisation énergétique - ECO DDS Boulogne-Billancourt (92) SARPI La Talaudière (42)
DEEE : Écrans ²	60,0	50,1	43,6	-12,8%	Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
Souches d'arbres	87,5	60,8	60,3	-0,7%	Valorisation énergétique (après broyage) - ARC EN CIEL Izeaux (38)
Huile moteur	34,7	59,4	59,6	+0,3%	Recyclage - SEVIA Collecte d'Huiles (69)
Bouteilles de gaz	16,6	0,5	19,6	+3 830,0%	Recyclage - Butagaz, Primagaz, Antargaz, SARPI La Talaudière (42)
Extincteurs	0,0	0,0	6,64		Recyclage - SARPI La Talaudière (42)
Polystyrène	21,4	27,3	30,4	+11,4%	Recyclage - VALORSOL Bourg-de-Péage (26)
Batteries	16,0	21,2	15,7	-25,9%	Recyclage - GDE Apprieu (38)
Capsules Nespresso	10,9	10,3	7,4	-28,2%	Recyclage - SUEZ Voreppe (38)
Piles	9,0	8,2	8,6	+4,9%	Recyclage - COREPILE Paris (75)
Métaux non ferreux (cuivre, aluminium, laiton)	6,0	8,4	10,6	+27,1%	Recyclage - GDE Apprieu (38)
PVC	3,5	8,1	7,0	-13,2%	Recyclage - ARC EN CIEL Izeaux (38)
Huile de cuisine	3,8	4,6	5,8	+26,2%	Préparation - INEOLE Uriage (38) puis valorisation (biocarburant)
Néons et lampes	3,1	3,9	2,9	-24,9%	Recyclage - ECOSYSTEM Paris (75)
Cartouches d'encre imprimantes	1,6	0,8	0,8	+2,5%	Recyclage - PRINTERRE Cherisy (28)
Radiographies	1,0	1,0	0,8	-20,0%	Recyclage - Rhône-Alpes Argent
Amiante	0,0	0,0	14,68		SERFIM
DASRI	0,4	0,3	2,6	+793,3%	Valorisation énergétique - DASTRI Paris (75)
TOTAL	23 802	26 233	23 037	-12,2%	
Ratio en kg/hab.	254,4	278,7	243,8	-12,5%	

(1) Pour l'année 2021 (depuis avril 2016), la priorité a été donnée à la valorisation énergétique. (2) La collecte des DEEE impose leur séparation en 4 filières réglementaires : les gros électroménagers (GEM) hors froid, les gros électroménagers (GEM) froid, les écrans et les petits appareils ménagers (PAM).

5

TRI / TRANSFERT / TRANSIT

A

LE TRANSFERT DES DÉCHETS RÉSIDUELS

L'ensemble des ordures ménagères résiduelles collectées (*bacs gris*) est regroupé au niveau du **quai de transfert du Site écologique de La Buisse** : les bennes à ordures ménagères vident leur contenu dans des semis à fonds mouvants qui sont ensuite acheminés vers l'Unité d'Incinération et de Valorisation Énergétique (UIVE) Athanor de La Tronche.



B

LE TRANSIT, LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT DU FLUX MULTIMATÉRIAUX

Suite à la modification du schéma de collecte mis en œuvre le 2 novembre 2020, et en vue de la simplification du geste de tri pour l'utilisateur, dorénavant **toutes les matières recyclables doivent être jetées dans le bac jaune**. Ce nouveau flux de matière appelé « multimatériaux » se compose donc de tous les emballages, des papiers, des divers plastiques tels que les pots de yaourt, les diverses barquettes d'emballage, les films...



Pour ce qui est de la part de refus ultimes, non recyclables, ils sont envoyés vers l'incinération pour une valorisation énergétique. Ce pourcentage de refus de la ligne de tri est en augmentation passant de 24,5 % en 2021 à 27,0 % en 2022. Cette donnée est à mettre en parallèle avec le taux de refus trouvé lors des caractérisations manuelles réalisées sur notre flux, ce taux n'est alors « que » de 22,49 %. Cette différence s'expliquant principalement par le vieillissement et la surcharge du centre de tri Athanor d'où les investissements en cours avec la Coopération Sud Isère pour renouveler cet équipement et améliorer la captation des matières recyclables.

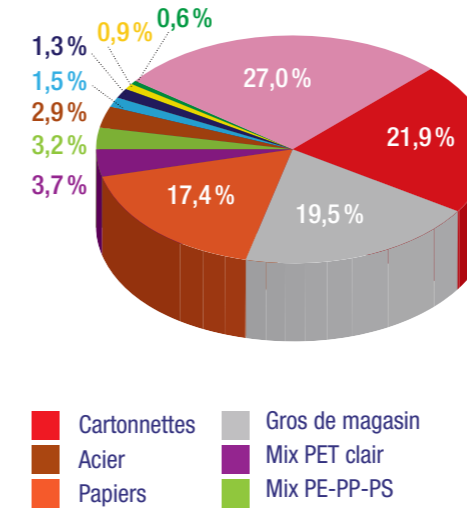
La communication de proximité (contrôle des agents de collecte lors de la collecte des bacs jaunes, sensibilisation active des ambassadeurs du tri en porte-à-porte) et **la sensibilisation au geste de tri** (voir Partie 3 du présent document) restent fondamentales pour limiter ces refus ; c'est un travail qui s'inscrit dans la durée.

Une fois ces bacs jaunes collectés, l'ensemble de ces produits est regroupé sur le Site écologique de La Buisse.

Quotidiennement, ce sont plus de 20 tonnes d'emballages qui sont rechargées et envoyées en bennes vers le **centre de tri d'Athanor à La Tronche**. Ces emballages sont ensuite triés avant d'être conditionnés et valorisés par nos repreneurs.

Le centre de tri d'Athanor est entièrement automatisé. Une fois trié, la répartition globale du flux multimatériaux dans les différentes matières est relativement stable d'une année sur l'autre. Ainsi, sur les 5 912 tonnes triées en 2022, les principaux flux recyclés se répartissent de la façon suivante : les cartonnettes (21,9 %), gros de magasin (19,5 %), papiers (17,4 %), mix PET clair (3,7 %), mix PE-PP-PS (3,2 %), acier (2,9 %), mix PET foncé (1,5 %), films PE (1,3 %), briques alimentaires (0,9 %) et aluminium (0,6 %).

Composition des emballages recyclés 2022



	TOTAUX 2022	
	Tonnes recyclées	En %
Cartonnettes	1 293	21,9%
Gros de magasin	1 155	19,5%
Papiers	1 026	17,4%
Mix PET clair	219	3,7%
Mix PE-PP-PS	192	3,2%
Acier	174	2,9%
Mix PET foncé	89	1,5%
PEBD (Films PE)	75	1,3%
Briques alimentaires (ELA)	54	0,9%
Aluminium	38	0,6%
Refus ultimes Société de tri Athanor	1 597	27,0%
TOTAL RECYCLÉ	5 912	100%

C

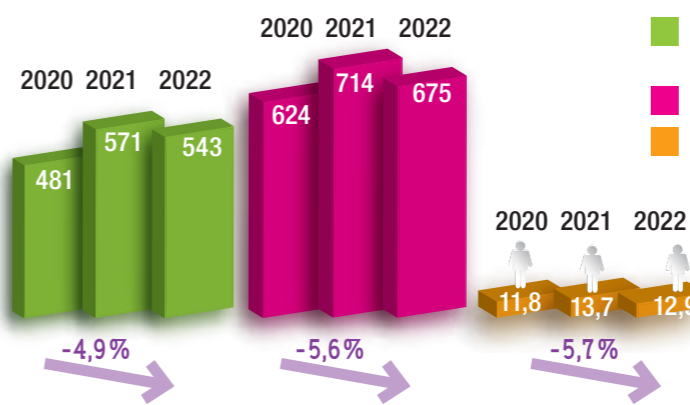
LE TRANSIT, LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT DES CARTONS PROFESSIONNELS ET DE DÉCHÈTERIE



Les cartons issus des déchèteries et des collectes spéciales en centres-villes sont également conditionnés en balles au centre de tri.

1 218 tonnes de cartons ont ainsi été conditionnées en 2022 et expédiées chez les repreneurs pour recyclage.

Cartons des professionnels



Tonnages :
 ■ Collecte spéciale des cartons en centres-villes
 ■ Déchèteries
 ■ Ratio (en kg/hab.)

TOTAL TONNAGES		
2020	2021	2022
1 105	1 286	1 218
-5,3%		

Après une forte hausse sur les tonnages collectés en 2021, on peut noter un léger fléchissement des tonnages en 2022, en moyenne -5,7 % correspondant à un ratio de production à l'habitant de 12,9 kg/hab.

À noter une baisse plus significative de 44 tonnes (soit -7,8 %) pour ce qui est de la collecte spéciale effectuée en porte-à-porte auprès des professionnels.

6

GESTION DES DÉCHETS DES TIERS

Les tiers (*professionnels, établissements publics, communes et associations du Pays Voironnais*) ont le choix des structures pour traiter leurs déchets : selon la nature et les quantités, ils peuvent les faire collecter via le service de **collecte sélective** du Pays Voironnais

ou moyennant parfois une **redevance spéciale**, les déposer en **déchèteries** contre **paiement** (*facturation au passage via la traçabilité assurée par le contrôle d'accès*) ou confier leur élimination à des entreprises privées spécialisées.

A LES COLLECTES SPÉCIALES

LES CARTONS

Dans la continuité de l'évolution de l'offre de service Redevance Spéciale mise en place au 1^{er} janvier 2022, la collecte spéciale cartons a elle aussi été restructurée en 2022.

Le changement d'organisation a été mis en place au 15 novembre 2022.

Auparavant concentrés essentiellement sur les 5 centres urbains du territoire ainsi que les communes de Charavines et des Villages du Lac de Paladru, et quelques communes sur le trajet du camion, désormais tous les professionnels des 31 communes sont éligibles à cette collecte. Elle est désormais systématiquement payante et s'organise de la façon suivante :

- > centre-ville de Voiron : collecte en vélo à assistance électrique avec remorque. Tarification annuelle forfaitaire et maximum de 660 l par collecte. Collectes les mardis et vendredis.
- > centre-ville de Tullins : local communal mis à disposition des commerçants inscrits. Tarification annuelle forfaitaire.
- > sur le reste du territoire : collecte en benne-ordures ménagères avec volume total de bac(s) en place d'au minimum 660 l. Tarification annuelle composée de la collecte (*52 passages par an*) et du traitement (*tarif au litre*).
- > sur l'ensemble des 31 communes : accès aux 8 déchèteries du territoire avec tarification afférente.

Les quantités de cartons collectés par cette tournée spécifique sont en légère baisse en 2022 (- 5 %) (voir Partie 5-C du présent document) et suivent la même tendance que les quantités collectées en déchèteries.



B LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale concerne les utilisateurs du service public d'élimination des déchets qui ne sont pas les ménages. Elle doit être proportionnelle au service rendu. Au Pays Voironnais, elle concerne le service de collecte sélective en porte-à-porte : déchets résiduels, déchets alimentaires, emballages-papiers et cartons.

Cette redevance a été instaurée dans le Pays Voironnais par délibérations du 31 mai 2005 (*principes*) et du 28 juin 2005 (*tarifs*). Celles-ci ont ensuite été confirmées par la délibération du 21 février 2006 et la délibération du 26 octobre 2021 a entériné la refonte de l'offre de service. Par ailleurs, les tarifs de l'année N+1 sont votés chaque fin d'année N pour être appliqués au 1^{er} janvier N+1.

L'application de cette redevance poursuit **plusieurs objectifs** :

- > Maîtriser les dépenses tout en répondant aux besoins du territoire,
- > Éviter le transfert de charges entre les déchets ménagers et les déchets non ménagers : un service non payé par un producteur non ménager est de fait à la charge des habitants,
- > Facturer l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers, et notamment les services de l'État ou les collectivités qui sont exonérés de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), alors qu'ils produisent bien des déchets,
- > Contribuer à impliquer les professionnels et les administrations dans la prévention, le tri et l'optimisation de la gestion de leurs déchets.

Les modalités d'application sont :

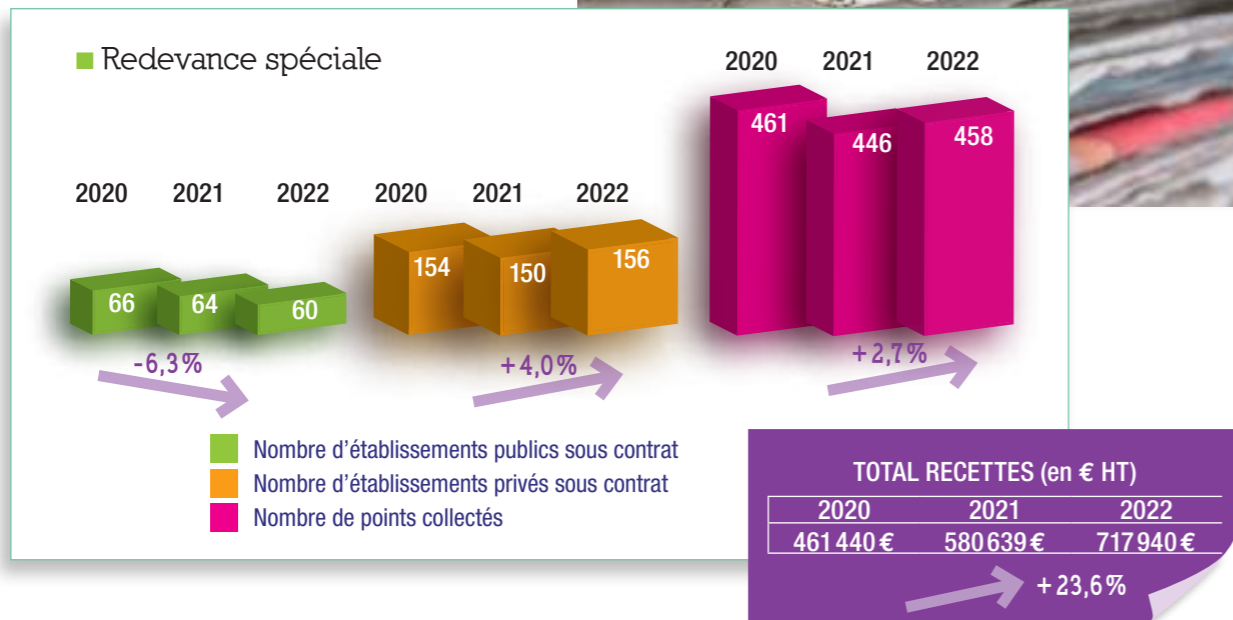
- > La redevance spéciale concerne tous les gros producteurs de déchets non ménagers du Pays Voironnais (*professionnels, collectivités, administrations et associations*), c'est-à-dire ceux qui produisent plus de 1 000 litres par semaine pour l'ensemble des 3 flux résiduels, alimentaires, emballages-papiers. La TEOM couvre forfaitairement 1 000 litres de collecte par semaine.
- > La redevance spéciale concerne les déchets assimilables aux déchets des ménages (*résiduels, alimentaires, emballages et papiers*). Différents tarifs s'appliquent aux volumes des bacs concernés.
- > Pour les communes, il est appliqué un abattement supplémentaire de 50 % sur les tarifs précédents.
- > Les associations et fondations reconnues d'utilité publique (*ex. : La Croix-Rouge, Secours Populaire*) sont exonérées de la redevance spéciale (*cas particuliers limités*).

→ Les tarifs 2022 des redevances spéciales sont présentés en Annexes.

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION SUR LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

Depuis 1993, les entités compétentes en termes de gestion des déchets ayant fait le choix d'un financement du service par la TEOM avaient l'obligation d'instituer **une redevance spéciale** afin de financer la collecte et le traitement des déchets assimilés (*article L.2333-78 du CGCT*). Elle n'est pas soumise à la TVA.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la redevance spéciale est devenue facultative par une disposition de la Loi de finances de décembre 2015.



Les recettes de redevance spéciale 2022 progressent de 24 % comparé à 2021. C'est le résultat de la refonte de ses modalités d'application avec une augmentation du nombre de redevables (fiabilisation de la base de données usagers et contrôle de cohérence

des dotations entre base de facturation et terrain), la fin des taux de remplissage des bacs (tout bac en place est considéré plein à 100 %), fin du seuil de 1 320 l pour commencer à facturer la collecte spéciale cartons.

DÉCRET 7 FLUX

La Loi TECV tend à sortir la gestion des déchets professionnels de la compétence des collectivités (cas des déchèteries professionnelles à la charge des distributeurs des matériaux de BTP notamment). L'objectif est bien de redéfinir les contours du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 fait obligation, depuis le 1^{er} juillet 2016, aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...) de trier à la source 5 flux de déchets (papier/carton, métal, plastique, verre et bois), et ce afin de favoriser la valorisation de ces matières. Tous les producteurs et détenteurs de déchets professionnels sont concernés, qu'ils soient collectés par un prestataire privé ou par le service public des déchets et dès qu'ils génèrent plus de 1100 l par semaine de déchets tous flux confondus, seuls ou à plusieurs, sur une même implantation. Les déchets peuvent être soit triés à la source, soit collectés en mélange puis triés. Le prestataire privé ou public doit remettre au producteur une attestation annuelle de collecte et valorisation (quantités et natures) en bilan de l'année n avant le 31 mars de l'année n+1.

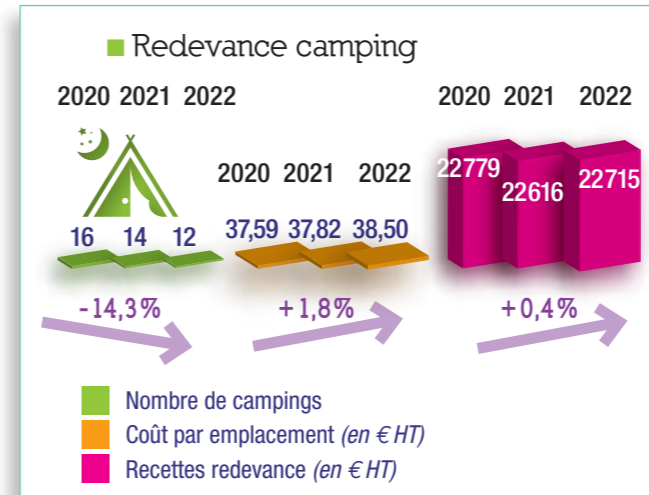


Le décret n°2021-950 du 16 juillet 2021, pris en application de la Loi AGECE, acte l'extension aux professionnels de l'obligation de tri à la source et de collecte séparée dite « 5 flux » (papier, métal, plastique, verre et bois), en vigueur depuis 2016, aux déchets de fractions minérales et plâtre, et donc à « 7 flux », qui deviendront « 8 flux » en 2025 avec l'ajout des déchets de textiles.

Le modèle d'attestation annuelle à délivrer par la collectivité à la demande du producteur contient des éléments sur l'identité de l'émetteur, l'origine, l'identification des flux de déchets pris en charge (nature et quantité réelle ou estimative en tonne, pertes et freinte), et leur répartition suivant les types d'installations finales de traitement (papeteries, par exemple), ce pour chaque localisation géographique, et selon un circuit de délivrance « en cascade ».

C LA REDEVANCE CAMPING

Cette redevance camping est en vigueur depuis 2001.



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION SUR LA REDEVANCE CAMPING ?

Lorsque les entités compétentes en termes de gestion des déchets ayant fait le choix d'un financement du service par la TEOM assurent l'enlèvement des ordures ménagères des terrains de camping ou spécialement aménagés pour le stationnement des caravanes, elles peuvent assujettir les exploitants à une redevance calculée en fonction du nombre de places disponibles sur ces terrains (article L.2333-77 du CGCT). Elle n'est pas soumise à la TVA.

D LES DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIES

Les professionnels, les établissements publics, les associations (gratuit pour les associations reconnues d'utilité publique), les personnes rémunérées par chèques emploi service et les auto-entrepreneurs peuvent accéder au réseau des 8 déchèteries du Pays Voironnais à titre payant.

Depuis le 1^{er} octobre 2013, la facturation se fait au passage (au volume déposé auparavant) sur l'ensemble des déchèteries.

Les tarifs dépendent du volume du véhicule utilisé.

→ Les tarifs 2022 correspondants sont présentés en Annexes.

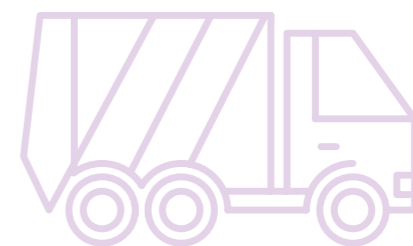
2 volumes d'apports sont considérés :

- > Les véhicules dont le coffre a une contenance jusqu'à 3 m³ dits **véhicules légers ou fourgonnettes**.
- > Les véhicules dont le coffre a une contenance supérieure à 3 m³ dits **fourgons, bennes ou tracteurs agricoles**.

Le professionnel résidant sur le Pays Voironnais bénéficie de 10 passages gratuits au titre de l'année civile, pour l'ensemble de ses véhicules, pour les dépôts de ses déchets personnels effectués à l'aide du véhicule **de la société**.

Afin d'inciter à l'optimisation et à la rationalisation des apports des usagers, un passage en déchèterie correspond à l'équivalent d'un apport d'1 m³ de déchets, et un apport avec un fourgon correspond à l'équivalent de 2 passages d'un véhicule léger ou fourgonnette.

D'autres services payants sont proposés aux tiers : mise à disposition de matériels (benne à ordures ménagères mise à disposition pour le marché de Voiron, location de bennes ou de compacteurs...), prestations de transports spécifiques (évacuation de déchets par benne pour les collectivités)...



RECETTES (en € HT)	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Dépôts en déchèteries, locations et transports de bennes	184 283 €	180 175 €	214 283 €	+19%

E

LES DÉPÔTS EN DIRECT SUR LE SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

SUR LE QUAI DE TRANSFERT DU SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

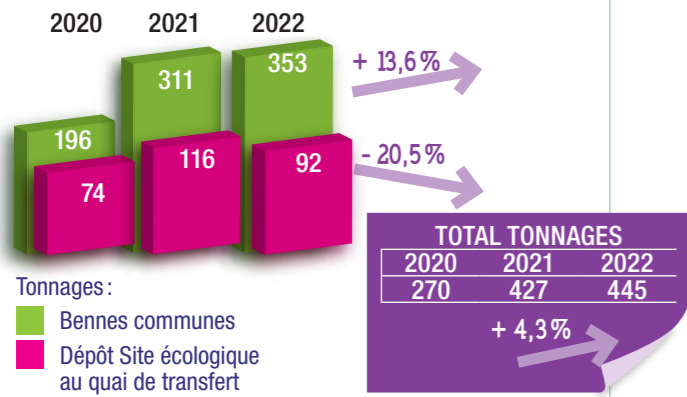
Les communes, établissements publics, services du Pays Voironnais et associations peuvent apporter des déchets en direct sur le quai de transfert du Site écologique de La Buisse.

Les seuls dépôts autorisés sont :

- Les encombrants et les déchets de balayage uniquement pour les communes et les services du Pays Voironnais,
- Les déchets incinérables qui sont essentiellement constitués des ordures ménagères ramassées par les communes (déchets des marchés...).

→ Les tarifs 2022 correspondants sont présentés en Annexes.

■ Dépôts d'encombrants et de déchets de balayage des communes



SUR LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS DE LA BUISSE

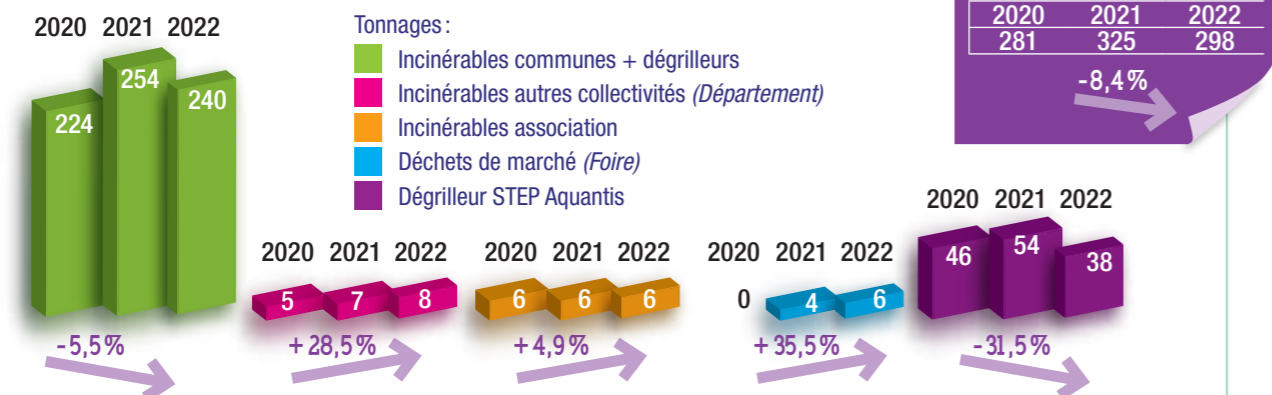
En 2022, 2 172 tonnes de déchets verts ont été apportées en direct par des professionnels et communes sur la plate-forme de compostage de La Buisse. Cela représente une hausse de 291 tonnes soit +15,5% par rapport à l'année 2021.

→ Les tarifs 2022 correspondants sont présentés en Annexes.

En outre, **Grenoble-Alpes Métropole**, via la convention dans le cadre de la CSA3D, a déposé 12 237 tonnes de déchets verts en 2022 sur la plateforme de La Buisse, soit une augmentation de 6% (+1 693 tonnes) par rapport à l'année précédente.

RECETTES (en € HT)	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Encombrants des communes (dont déchets de balayage)	18 983 €	5 217 €	5 332 €	+2%
Dépôts au quai de transfert de déchets incinérables	18 674 €	22 266 €	21 376 €	-4%
Dépôts sur la plate-forme de compostage de déchets verts (dépôts de Grenoble-Alpes Métropole compris)	455 318 €	553 622 €	529 397 €	-4%
TOTAL	492 975 €	581 105 €	556 105 €	-4%

■ Dépôts de déchets incinérables



7

TRAITEMENT

A

L'INCINÉRATION

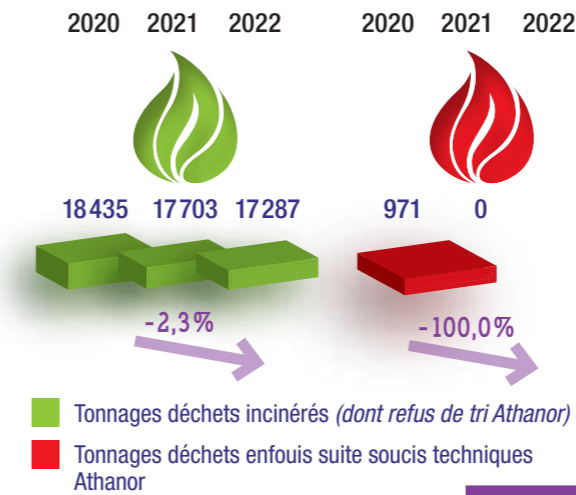
AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les déchets incinérés se composent des déchets résiduels (issus du bac gris de la collecte sélective), des refus de tri du compostage ainsi que des refus de tri des emballages-papiers (erreurs de tri du bac jaune de la collecte sélective). Ces tonnages sont traités par valorisation énergétique dans l'usine Athanor, située à La Tronche, et exploitée par la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG).

Cette installation répond à l'ensemble des normes en vigueur, possède des certifications environnementales et son rendement de valorisation énergétique est élevé, ce qui lui permet d'être soumise à une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) au taux le plus faible. L'énergie produite permet d'alimenter un réseau de chauffage urbain sur la région urbaine grenobloise.



■ Déchets incinérables



À noter pour cette année 2022, pour la deuxième année consécutive, une baisse des déchets incinérés. En 2022 ce tonnage est de **17 287 tonnes** soit une baisse de **2,3%** par rapport à 2021.

De même, aucun tonnage n'a été détourné vers l'enfouissement, ce qui porte notre taux de valorisation énergétique à 100%.

TOTAL TONNAGES			
Année	2020	2021	2022
TOTAL TONNAGES	19 406	17 703	17 287

Évolution : -2,3%



B LE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS

1 DÉCHETS ALIMENTAIRES

L'ensemble des déchets alimentaires collectés dans les bacs marron (1 787 t en 2022) est traité sur l'unité de compostage dédiée aux déchets alimentaires du Site écologique de La Buisse. Cette unité présente un niveau de confinement très élevé afin d'éviter des nuisances olfactives.

Elle dispose d'un agrément sanitaire depuis 2012.



Les quantités de refus de criblage sont fonction :

- > des quantités de compost produites,
- > de la qualité de la collecte des déchets alimentaires,
- > du mode de conditionnement.

Ces refus rejoignent la filière de traitement des déchets résiduels (incinération avec valorisation énergétique), d'où l'importance de les réduire car ils coûtent très cher à la collectivité.

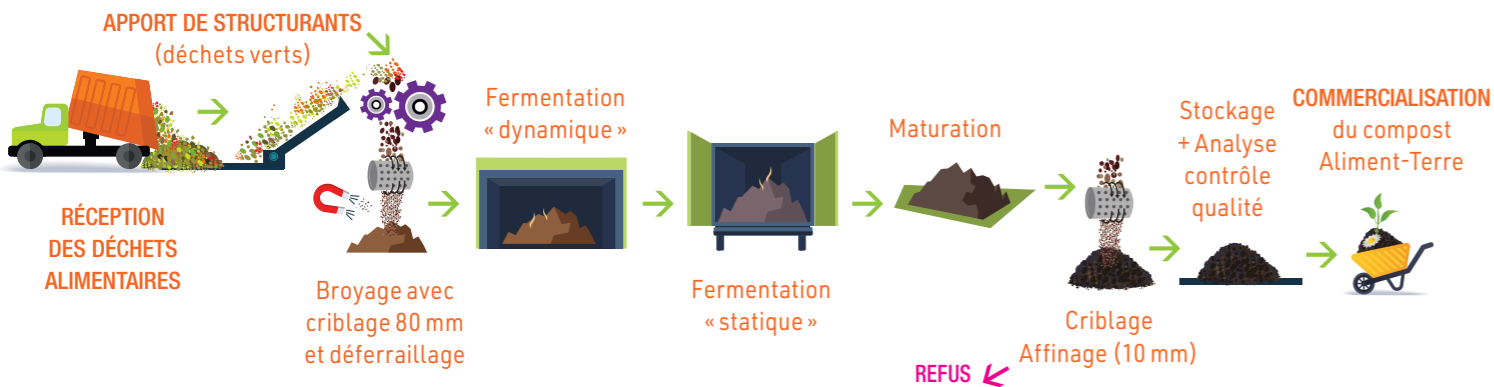
→ Les tarifs 2022 pour le compost Aliment-Terre sont présentés en Annexes.

À noter que ce compost est fabriqué à partir des déchets alimentaires de la collecte sélective complétés de déchets verts servant de structurant aux matières organiques.

Les variations de production de compost s'expliquent par les programmations du criblage des lots de compost mature : le site étant équipé d'un unique crible, et celui-ci étant déplacé pour la production de compost Aliment-Terre sur la plate-forme dédiée pour des raisons d'optimisation, certains lots sont criblés en même temps, sans que cela ne corresponde à la production exacte d'une année civile.



Fonctionnement de la plate-forme de compostage des déchets alimentaires

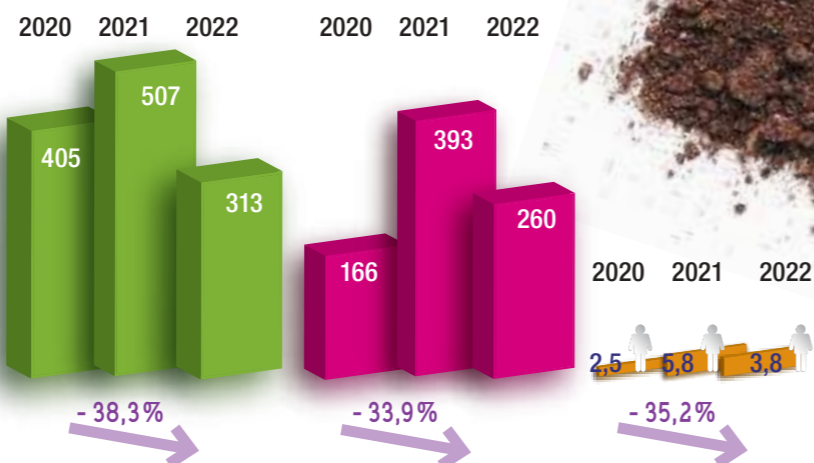


En 2022, le coût de traitement de la tonne de déchets alimentaires est de 66,17 € HT/tonne contre 97,09 € HT/tonne en 2021.

Depuis plusieurs années le tonnage réceptionné sur la plateforme de compostage était en diminution. Après une progression de près de 40 % en 2021 (liée notamment au redéploiement de bacs de collecte), en 2022 ce sont 1 787 tonnes qui ont été collectées soit une diminution du tonnage de 5 %.

Cette unité permet la production du **compost Aliment-Terre**, amendement organique dont la qualité est proche de celle d'un engrais organique. Il est commercialisé uniquement auprès des particuliers, compte tenu de sa faible production en comparaison à celle du compost Ferti Vert (voir page 71 du présent document).

■ Fabrication du compost Aliment-Terre



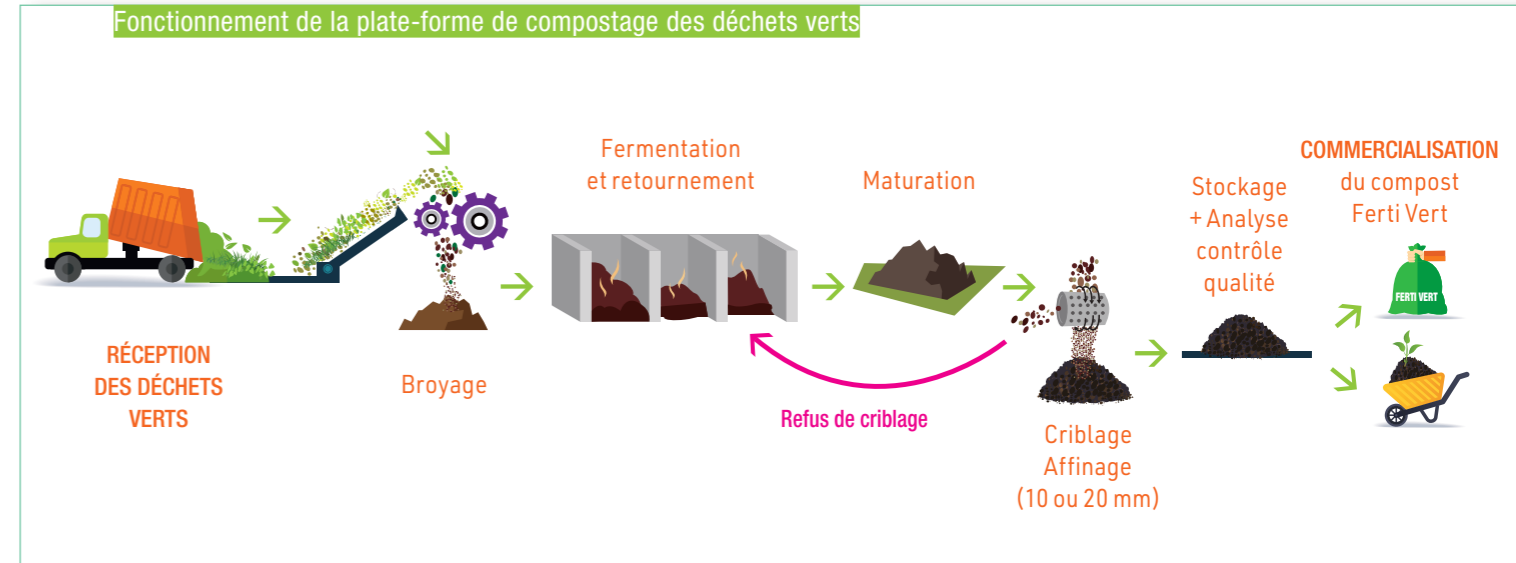
Tonnages :

- Compost Aliment-Terre
- Refus de criblage des déchets alimentaires
- Ratio de refus de compostage (en kg/hab. desservi par la collecte sélective des déchets alimentaires)

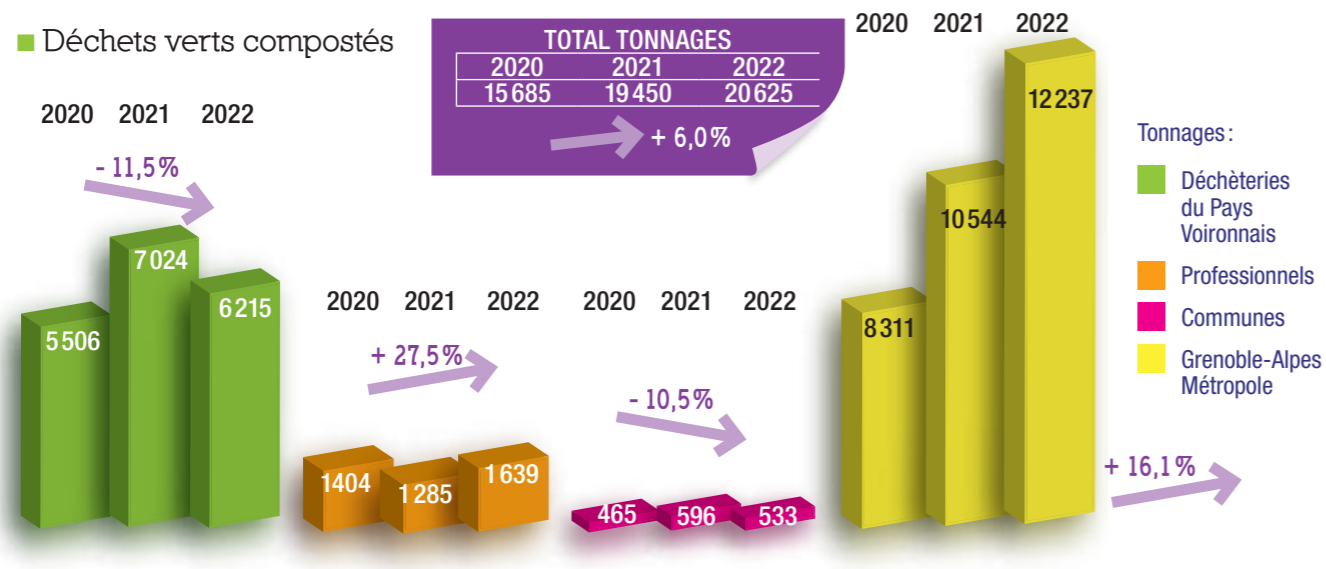
2 DES DÉCHETS VERTS

Sont traités sur l'unité de compostage dédiée aux déchets verts du Site écologique de La Buisse :

- > Les déchets verts déposés dans les 8 déchèteries du Pays Voironnais.
- > Les déchets verts déposés directement sur la plate-forme par les professionnels et les communes (dépôts payants au tonnage) (voir Partie 6-E du présent document).
- > Une partie des déchets verts des déchèteries de Grenoble-Alpes Métropole (prestation payante au tonnage).



■ Déchets verts compostés



LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Dans le cadre de la CSA3D (voir Focus page 10 du présent document), **une convention entre le Pays Voironnais et Grenoble-Alpes Métropole a été signée en septembre 2013 pour le compostage de déchets verts (8 000 à 10 000 tonnes/an) issus de l'agglomération grenobloise sur la plate-forme du Site écologique de La Buisse.** En 2022 cette convention a été reconduite pour un volume d'apport de végétaux identique, mais également pour Grenoble-Alpes Métropole la possibilité de reprise de végétaux broyés afin d'assurer le compostage des déchets alimentaires collectés sur leur territoire.

Ce type de convention prévoit une facturation à prix coûtant des prestations entre adhérents de la charte et permet de s'orienter sur des collaborations de long terme.

Ce type de collaboration permet aux propriétaires d'installations de traitement de rentabiliser les installations construites et d'optimiser l'amortissement des investissements réalisés.

En 2022, les tonnages traités sur la plate-forme de compostage des déchets verts ont atteint un nouveau record avec 20 625 tonnes (soit + 6 % par rapport à 2021).

La principale raison étant un apport supplémentaire annuel de végétaux **1 693 tonnes** (soit + 16 %) en provenance de Grenoble-Alpes Métropole. Ces tonnages complémentaires ont pu être traités sur la plate-forme du fait d'un meilleur lissage des apports tout au long de l'année.



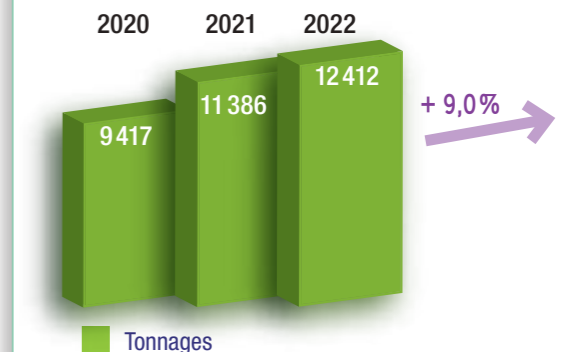
En 2022, le coût de traitement de la tonne de déchets verts est de 40,36 € HT/tonne contre 38,28 € HT/tonne en 2021.

Le compost Ferti Vert est fabriqué uniquement à partir de déchets verts (100 % végétal) : c'est un amendement organique utilisé pour améliorer la qualité (structure et composition) du sol. Il est utilisable en agriculture biologique. Il peut être de maille 10 ou 20 mm selon le criblage réalisé.

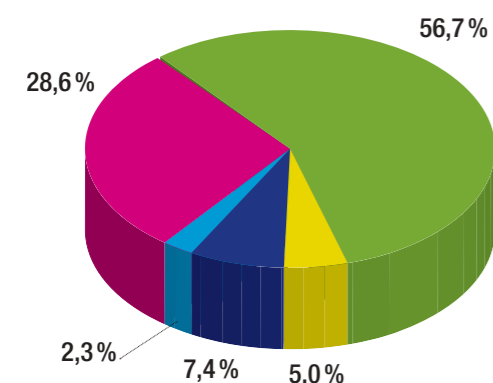
En règle générale, les quantités de compost produites sont proportionnelles aux quantités entrantes de déchets verts. Cependant, la comparaison n'est pas transposable en année civile dans la mesure où il faut environ 5 mois pour produire un compost à partir des déchets verts réceptionnés.



■ Compost Ferti Vert



■ Typologie des clients pour la vente du compost Ferti Vert



- Agriculteurs (céréaliers, nuciculteurs)
- Autres professionnels (paysagistes, pépiniéristes)
- Particuliers (compost en vrac + en sacs)
- Communes
- Fabrication d'amendements (terreaux, terre amendée)

Environ 80 % du tonnage de compost Ferti Vert produit est « contractualisé », c'est-à-dire vendu à des professionnels sous contrat. Les 20 % restants sont dédiés aux particuliers et aux demandes nouvelles ou en petites quantités (< 50 tonnes) de professionnels.

Les tarifs du compost Ferti Vert dépendent de sa granulométrie, de son conditionnement (vrac ou sac), de sa maturité et du tonnage acheté.

→ Les tarifs 2022 pour le compost Ferti Vert sont présentés en Annexes.



LE LABEL ASQA (AMENDEMENT SÉLECTIONNÉ QUALITÉ ATTESTÉE)

Le Réseau Compost + a créé le **label ASQA** qui est une marque collective, ouverte à toutes les plates-formes de compostage mettant en œuvre un processus de compostage industriel. Il porte sur les installations et leurs produits et atteste de :

- La production d'un compost de qualité grâce au contrôle des matières premières, à la traçabilité des matières, à la maîtrise du processus de compostage, et enfin à l'analyse des produits,
- La satisfaction des utilisateurs,
- La réduction des nuisances de la plate-forme.

Il s'agit donc d'une **démarche qualité intégrée** reposant sur des exigences de produit, des exigences de management de type ISO, ainsi que des exigences réglementaires (règles d'exploitation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [ICPE], Règlement européen des sous-produits animaux).

Le label ASQA a été créé pour **répondre aux besoins des agriculteurs** en termes de qualité et de traçabilité. La réglementation actuelle, notamment basée sur la norme NFU 44 051, étant jugée insuffisante, les agriculteurs réclament des exigences plus strictes accompagnées d'un contrôle indépendant. Pour les exploitants, ce label est un moyen **d'améliorer l'acceptabilité sociale de la plate-forme et de mieux valoriser les produits auprès des utilisateurs**. Au niveau national, la généralisation de la démarche ASQA permettra **d'améliorer l'image de la filière de valorisation organique grâce au nivellement de la qualité des produits**.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, le Site écologique de La Buisse, actuellement certifié RISPO (certification délivrée par une association locale), envisage de se faire labelliser ASQA dans les années à venir.



RECETTES (en € HT)	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Vente de compost Ferti Vert aux professionnels et particuliers	62572€	69990€	65272€	-7%
TARIF MOYEN (en € HT/tonne)	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Vente de compost Ferti Vert aux professionnels	4,42€	4,73€	4,53€	-6,74%

C

LE RECYCLAGE
DU VERRE, DES PAPIERS, DES CARTONS ET DES MATIÈRES ISSUES DU TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS

LE VERRE

L'ensemble du verre regroupé sur le Site écologique de La Buisse est ensuite envoyé vers des verriers pour recyclage. Le verre est une des rares matières recyclables à l'infini !

Pour rappel, depuis 2011, les verriers assurent un tri automatique du verre translucide et du verre coloré, d'où un tri en mélange par les usagers et une collecte unique.

RECETTES (en € HT)	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Produit du recyclage du verre	97221€	93997€	113864€	+21%

Les recettes sur ce flux augmentent en 2022. Elle n'est que faiblement imputable à l'augmentation des quantités collectées (+1,1%), mais plus largement à la hausse du prix de reprise du verre par la verrerie.



LES MATIÈRES ISSUES DU TRI

DES EMBALLAGES MÉNAGERS

L'ensemble des matières recyclables est envoyé vers des repreneurs pour valorisation matière. Les marchés réalisés avec les filières de reprise sont calés sur les dates du Barème F de Citeo et ont été négociés dans le cadre d'un groupement de plusieurs collectivités émanant de la CSA3D (voir Focus CSA3D page 10 du présent document).

RECETTES (en € HT)	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Produit du recyclage de la collecte sélective (papiers, cartonnettes, acier, aluminium, flaconnages plastiques, emballages liquides alimentaires)	225260€	494816€	643969€	+30%

En 2022, pour la seconde année consécutive, les recettes de revente des matières issues du centre de tri ont fortement augmenté.

Ce résultat s'explique par le maintien des prix de reprise à un niveau très élevé sur les différentes matières ainsi que la hausse du tonnage trié sur le flux multimatériaux.

Le recyclage de ces matières est soutenu financièrement par l'éco-organisme Citeo (grâce au mécanisme du **Point Vert** qui correspond à la contribution des metteurs sur le marché d'emballages et de papiers imprimés).



D

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES



Hormis la valorisation des déchets verts qui est assurée sur la plate-forme dédiée du Site écologique de La Buisse et le recyclage des flux de papiers, de cartons et de verre qui est garanti via les repreneurs des autres matières issues du tri ou du transit, **le traitement des déchets de déchèteries est assuré par des prestataires (procédure du Code des Marchés Publics) ou des éco-organismes sous contrats.** Ces prestations sont nécessaires dans la mesure où le Pays Voironnais ne maîtrise pas toutes les filières de traitement des déchets.

Les différentes filières sont indiquées dans le tableau « Récapitulatif des déchets de déchèteries » (voir page 59 du présent document).

Une partie des déchets de déchèteries fait l'objet d'une valorisation matière qui permet l'obtention de recettes.

OPTIMISATION DU TRANSPORT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES GRÂCE AU ROLL-PACKER

En amont du traitement, les transports des déchets des déchèteries vers les centres de transfert ou de traitement sont optimisés grâce au **passage régulier du roll-packer**, un rouleau tasseur, dans les bennes.

RECETTES (en € HT)	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Produit du recyclage provenant des déchets de déchèteries (cartons, ferraille...) et de la collecte spéciale cartons	179 793 €	514 060 €	375 277 €	-27 %

La baisse de recettes constatée s'explique par une diminution des tonnages valorisables collectés et des prix de rachat qui, après un premier semestre 2022 sur la lancée de 2021, ont ensuite fortement décliné.



LES ÉCO-ORGANISMES



■ Qu'est-ce que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)?

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) découle du principe « pollueur-payeur » dans le domaine de la gestion des déchets. Son application s'est traduite par la création d'une vingtaine de filières REP couvrant la grande majorité des gisements de DMA présentant un enjeu particulier en matière de valorisation ou de traitement. Ainsi, les metteurs sur le marché de produits tels que les emballages ménagers, les papiers, les éléments d'ameublement, les textiles ou les équipements électriques et électroniques doivent s'acquitter d'obligations auprès d'**éco-organismes** agréés par les pouvoirs publics au titre de la gestion des déchets qui résultent de la consommation de leurs produits.

■ Qu'est-ce qu'un éco-organisme?

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à **des obligations de moyens et de résultats.**

Les éco-organismes n'ont **pas vocation à réaliser des bénéfices mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations** (collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phares de la chaîne de valeur de gestion des déchets: ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Ils peuvent être de 2 types :

- > **« Financeurs »**: dans ce cas, ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales. Exemple pour le Pays Voironnais: filières des emballages ménagers et des papiers graphiques avec Citeo (Barème F de 2018 à 2022 qui définit les règles nationales de soutien aux collectivités), des DEEE (pour compenser les frais de collecte sélective) avec OCAD3E, des DDS avec Eco DDS...
- > **« Opérationnels »** (collecte et traitement des produits usagés): dans ce cas, ils font appel à des prestataires sélectionnés sur appel d'offres. Exemple pour le Pays Voironnais: filières des DEEE avec Ecologic, des DEA avec Éco Mobilier...

La Loi AGEC crée **de nombreuses filières REP qui vont émerger dans les années à venir** (voir Focus pages 18 à 20 du présent document).

CITEO EMBALLAGES (en € HT)	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Soutien à la valorisation (matière, énergie), Communication, Ambassadeurs, Soutien de transition	10 462 995 €	10 462 995 €	12 672 499 €	+21 %
CITEO PAPIERS (en € HT)				
Montant du soutien annuel	93 151 €	76 161 €	82 272 €	+8 %
OCAD3E (en € HT)				
Montant du soutien annuel	44 355 €	42 439 €	51 407 €	+21 %
ECO DDS (en € HT)				
Montant du soutien annuel	10 312 €	11 013 €	8 238 €	-25 %
ÉCO MOBILIER (en € HT)				
Montant du soutien annuel	45 962 €	50 861 €	51 852 €	+2 %



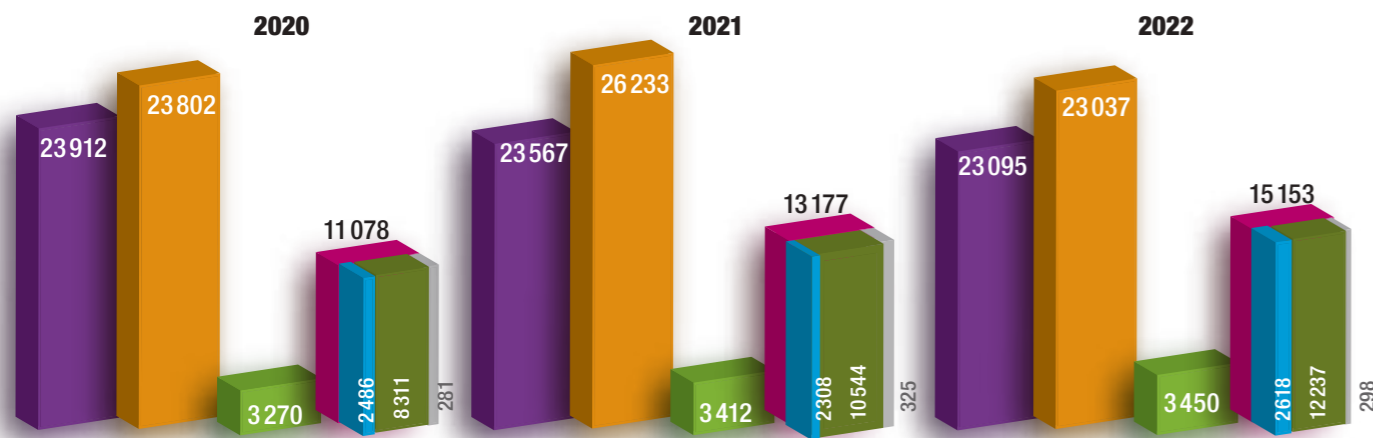
8

SYNTHÈSE

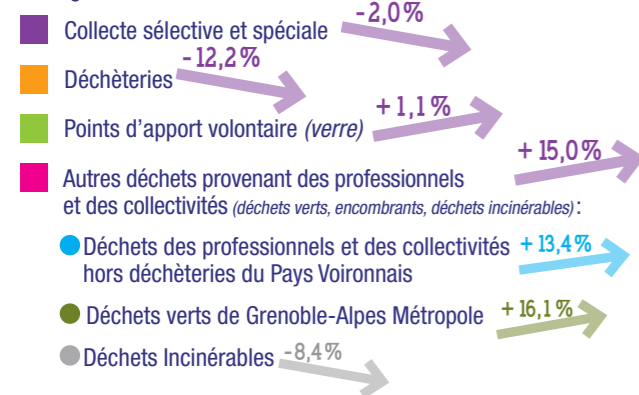
A SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR MODE DE COLLECTE

Les collectes sélectives et spéciales (résiduel, emballages-papiers, alimentaire, cartons, verre) représentent 50,6 % des tonnages produits par le Pays Voironnais (+2,3 % par rapport à 2021) et les déchèteries 43,9 % (-3,1 % comparé à 2021).

■ Production de déchets par mode de collecte



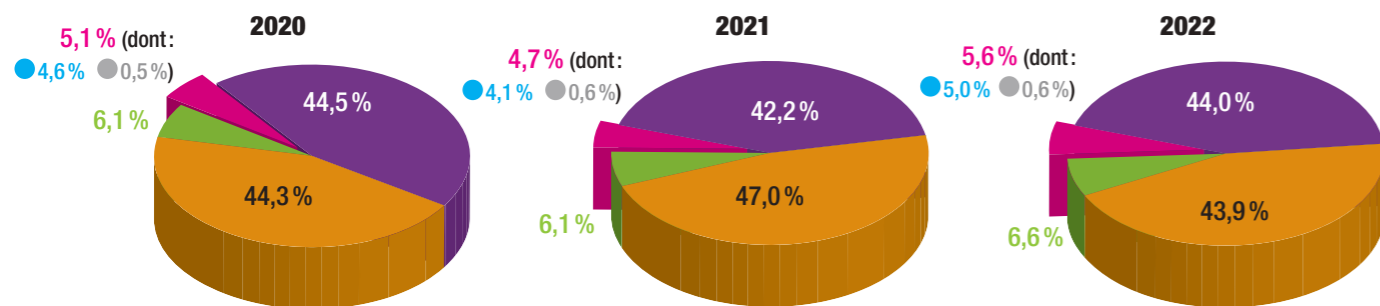
Tonnages en 2022 :



TOTAL GÉNÉRAL TONNAGES PAYS VOIRONNAIS			
2020	2021	2022	
53 751	55 845	52 497	-6,0%

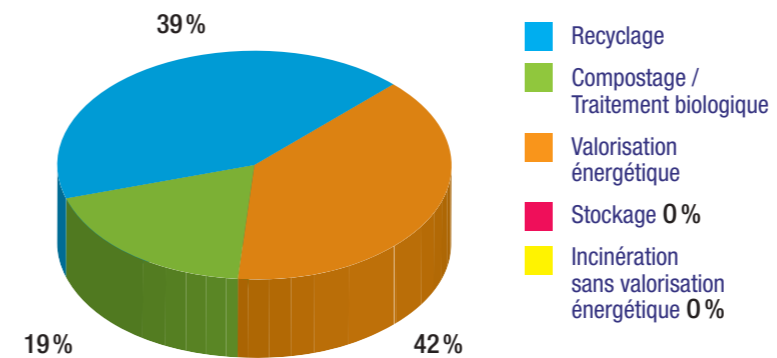
TOTAL GÉNÉRAL TONNAGES AVEC GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE			
2020	2021	2022	
62 062	66 389	64 734	-2,5%

■ Composition du tonnage global du Pays Voironnais par mode de collecte



B SYNTHÈSE SUR LES FILIÈRES

■ Filières de traitement des déchets



FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS	Région AuRA (SINDRA 2019)	Pays Voironnais 2020	Pays Voironnais 2021	Pays Voironnais 2022
Recyclage	39%	39%	40%	39%
Compostage / traitement biologique	10%	17%	19%	19%
Valorisation énergétique	27%	42%	41%	42%
Incinération sans valorisation énergétique	1%	0%	0%	0%
Stockage	23%	2%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Ces chiffres intègrent l'ensemble des déchets produits sur le Pays Voironnais (collecte sélective, déchèteries, apports volontaires et dépôts sur le Site écologique de La Buisse).

En 2022, la répartition des modes de valorisation est comparable à 2021. Les grosses variations de tonnages se retrouvent essentiellement en déchèteries mais concernent des flux des trois filières (recyclage, compostage, valorisation énergétique) et ne viennent donc pas impacter sensiblement la répartition.

Le taux d'enfouissement est à 0 % en 2022 car l'ensemble des encombrants et des déchets résiduels ont été dirigés vers l'incinération sans détournement contraint vers une installation de stockage du fait de soucis techniques ou opérations de maintenance comme on avait pu le subir en 2020.

LA MÉTHODE D'ANALYSE DES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS COMPTA-COÛT

L'ADEME a développé une méthode, **Compta-Coût**, permettant d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'un **cadre homogène et standard** (une matrice) d'expression des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets :

- > Selon une logique liée aux **flux de déchets ou plutôt aux services** (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs, déchets de déchèteries...),
- > En détaillant par **étape technique de gestion** (collecte, tri, traitement, stockage...).

Cette méthode s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique. Son intérêt réside dans :

- > **Une meilleure connaissance et maîtrise des coûts pour la collectivité** afin d'identifier des pistes d'optimisation,
- > **Une comparaison des coûts entre collectivités** sur des bases méthodologiques clairement établies et une homogénéité des données.

Cette méthode est appliquée par le Pays Voironnais chaque année depuis 2006.

Ainsi, le rapport annuel exprime les coûts de gestion des déchets selon cette méthodologie. Avec le nombre croissant de collectivités participant à cette démarche, les coûts du Pays Voironnais peuvent ainsi être comparés à la moyenne française, tout en analysant parallèlement les services qui sont rendus à la population.

En 2019, les tableurs et les clés de répartition de cette méthode Compta-Coût ont été révisés pour mieux coller aux évolutions du Service et au passage en budget annexe intervenu en 2019.

Au regard des objectifs de la Loi TECV de 55 % de valorisation matière des DNDNI en 2020, et 65 % en 2025, les résultats du Pays Voironnais de 2022 avec 53,57 % stagnent (-0,43 %). De gros efforts restent à faire pour réduire la production de déchets et diminuer la valorisation énergétique au profit de la valorisation matière. La poursuite du travail de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers et professionnels du territoire dans la réduction de leurs déchets ainsi que le travail à venir sur le schéma directeur des déchèteries qui voient passer près de la moitié des déchets du Pays Voironnais sont des leviers qui seront actionnés pour tendre vers l'objectif 2025.

FLUX DE DÉCHETS (données Compta-Coût 2021 et 2022)	Tonnage			Production en kg par habitant				Coût aidé en € HT										
	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Évolution 2021/2022	Rappel 2021	2022	Évolution 2021/2022	Médiane Auvergne-Rhône-Alpes 2020**	Rappel 2021	2022	Évolution 2021/2022	Rappel 2021	2022	Évolution 2021/2022	Médiane Auvergne-Rhône-Alpes 2020**	Rappel 2021	2022	Évolution 2021/2022	Médiane Auvergne-Rhône-Alpes 2020**
	Ratio kg/hab.			Coût € HT global par flux				Coût € HT/tonne				Coût € HT/tonne						
Déchets résiduels	15612	15255	-2,3%	165,9	161,4	-2,7%	217	3207847	3803429	18,6%	34,1	40,4	18,5%	57,0	205	249	21,6%	233
Verre	3412	3450	1,1%	36,2	36,5	0,7%	33	141805	229612	61,9%	1,5	2,4	62,6%	1,1	42	67	58,5%	29
Emballages-Papiers	5502	5509	0,1%	58,5	58,3	-0,3%	38	1425394	1454749	2,1%	15,1	15,5	2,3%	6,3	259	264	2,0%	187
Déchets alimentaires*	1882	1787	-5,0%	20,0	18,9	-5,4%	43	1881111	1345721	-28,5%	20,0	14,3	-28,5%	20,4	1000	753	-24,7%	471
Déchets des déchèteries (hors gravats)	20194	17876	-11,5%	214,5	189,2	-11,8%	192	2996372	3208335	7,1%	31,8	34,1	7,2%	23,7	148	179	21,3%	134
Déchets des professionnels - cartons	571	543	-4,8%	6,1	5,8	-5,2%		-19545	96705	-594,8%	-0,2	1,0	-613,7%		-34	178	-623,4%	
Déchets des professionnels - déchets verts	1285	1639	27,6%	13,7	17,3	27,1%		3488	20257	480,8%	0,0	0,2			3	12	311,9%	
Déchets des collectivités (encombrants, incinérables, déchets verts)	1335	1261	-5,5%	14,2	13,3	-5,9%		137622	139878	1,6%	1,5	1,5	-0,9%		103	111	7,7%	
TOTAL	49793	47321	-5,0%	529,0	500,7	-5,3%	502	9774094	10298686	5,4%	103,8	109,4	5,4%	96				
TOTAL avec gravats	55844	52497	-6,0%	593,3	555,5	-6,4%												

*En 2020, le coût à l'habitant est calculé sur une estimation de la population concernée par cette collecte. En 2021, population totale.

**Médianes des matrices saisies en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020 en mixte urbain, sans tenir compte des modes de collecte.

Le coût pris en compte est le coût aidé HT car c'est celui retenu par l'ADEME dans ses études comparatives et qu'il permet de s'affranchir du biais de la TVA gérée de manière très disparate en fonction des collectivités.

Pour les détails sur les évolutions de tonnages, voir partie 4-A du présent document. On notera par ailleurs en préambule que la convention de remplissage Compta-Coût a évolué pour 2022 dans la répartition des coûts des flux collectés en bennes bi-compartmentées. Au lieu d'avoir une répartition à 50/50, elle est désormais liée au volume de chaque compartiment, soit 70/30, ce qui a alourdi les charges des flux résiduel et emballages et allégé celles des déchets alimentaires.

Déchets résiduels

Après la forte baisse du ratio kg/hab. en 2021, la tendance se poursuit sur 2022 (-2,3%). Au niveau des coûts, la nouvelle convention de remplissage évoquée en préambule impacte fortement ce flux. Comparé aux dernières médianes régionales disponibles, de 2020, la production par habitant et le coût à l'habitant sont bien inférieurs malgré un coût à la tonne au-dessus de ce qu'on retrouve majoritairement en région.

Verre

La performance à l'habitant est 3 kg au-dessus de la médiane régionale. Les coûts à l'habitant sont en forte hausse du fait d'une augmentation des coûts de prestation de transport et du coût du carburant pour la part régie du transport. Le coût à la tonne augmente de fait également et creuse l'écart avec la médiane régionale. Ce coût de gestion du verre reste plombé par la part du transport jusqu'aux verriers. Une réorganisation des modalités de transfert de ce flux sera de ce fait à l'étude en 2023, avec effets sur 2024, pour faire baisser les charges sur ce flux.

Emballages-papiers

Une production par habitant stable cette année après les gros changements de consignes de tri intervenus fin 2020 et le bond de 24% enregistré en 2021. Au niveau des coûts, la faible hausse de 2% est à imputer à l'évolution de la convention de remplissage Compta-Coût évoquée en préambule.

En comparaison à la médiane régionale qui mixe tous les modes de collecte, le niveau de service et les performances élevées du Pays Voironnais se retrouvent dans un coût à l'habitant plus élevé.

Déchets alimentaires

La tendance en tonnage est à la baisse en 2022 (-5%) après une spectaculaire augmentation de 40% en 2021. La forte baisse de coûts est à attribuer à la nouvelle convention Compta-Coût évoquée en préambule.

On restera prudents sur la comparaison avec les valeurs de référence nationale, des moyennes qui datent de 2015. Ce flux n'est toujours pas collecté séparément dans l'ensemble des collectivités bien que son obligation de tri à la source arrive bientôt, au 1^{er} janvier 2024.

Déchets des déchèteries

Les quantités de déchets de déchèteries avaient baissé de 10% en 2020, étaient remontées de 10% en 2021, eh bien on retrouve les niveaux de 2020.

La hausse des coûts à l'habitant et à la tonne versus la baisse de tonnages peut s'expliquer par des coûts fixes indépendants des quantités de déchets sur ce flux, et par la rénovation du système de contrôle d'accès.

À NOTER :

- La production totale de déchets chute de 6,0%.
- Le coût global à l'habitant est en hausse de 5,4% après une année 2021 qui avait vu une baisse de 11%.

COÛTS COMPLETS (€ HT) = ensemble des charges hors TVA

COÛTS AIDÉS (€ HT) = COÛTS COMPLETS - recettes industrielles - soutiens - aides

BESOIN EN FISCALITÉ (€ TTC) = COÛTS AIDÉS + TVA - contributions des usagers (redevance spéciale, facturation usagers)

9

BILAN FINANCIER

A

BILAN GLOBAL DU SERVICE

COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT SELON COMPTA-COÛT

COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT	2020		2021		2022	
	Population : 93 573 habitants (total hors déchets verts de Grenoble-Alpes Métropole)		Population : 94 130 habitants (total hors déchets verts de Grenoble-Alpes Métropole)		Population : 94 501 habitants (total hors déchets verts de Grenoble-Alpes Métropole)	
	€ arrondis	€/habitant	€ arrondis	€/habitant	€ arrondis	€/habitant
Charges						
Charges de structure en € HT	1 159 300 €	12,4 €	1 016 000 €	10,8 €	1 107 400 €	11,7 €
Charges de communication en € HT	443 500 €	4,7 €	149 300 €	1,6 €	161 900 €	1,7 €
Charges techniques en € HT dont :	12 005 500 €	128,3 €	11 887 000 €	126,3 €	12 677 700 €	134,2 €
Prévention	531 500 €	5,7 €	613 200 €	6,5 €	661 700 €	7,0 €
Pré-collecte	1 149 000 €	12,3 €	558 100 €	5,9 €	651 500 €	6,9 €
Collecte	4 731 800 €	50,6 €	4 464 500 €	47,4 €	4 716 100 €	49,9 €
Transport	1 195 400 €	12,8 €	1 392 600 €	14,8 €	1 484 700 €	15,7 €
Tri et traitement	4 397 700 €	47,0 €	4 858 600 €	51,6 €	5 163 600 €	54,6 €
TVA Acquittée	20 000 €	0,2 €	30 600 €	0,3 €	5 700 €	0,1 €
Total charges en € TTC	13 628 300 €	145,6 €	13 082 900 €	139,0 €	13 952 700 €	147,6 €
Produits						
Recettes industrielles	1 240 200 €	13,3 €	1 894 600 €	20,1 €	2 032 000 €	21,5 €
Soutiens	1 260 500 €	13,5 €	1 226 800 €	13,0 €	1 467 300 €	15,5 €
Aides	144 100 €	1,5 €	156 900 €	1,7 €	149 000 €	1,6 €
Total produits	2 644 800 €	28,3 €	3 278 200 €	34,8 €	3 648 300 €	38,6 €
Coût à la charge de la collectivité	10 983 500 €	117,4 €	9 804 700 €	104,2 €	10 304 400 €	109,0 €

Malgré des charges en hausse de près de 900 000 €, le coût à la collectivité n'augmente « que » de 500 000 € grâce à des recettes qui augmentent d'environ 400 000 € réparties entre la revente

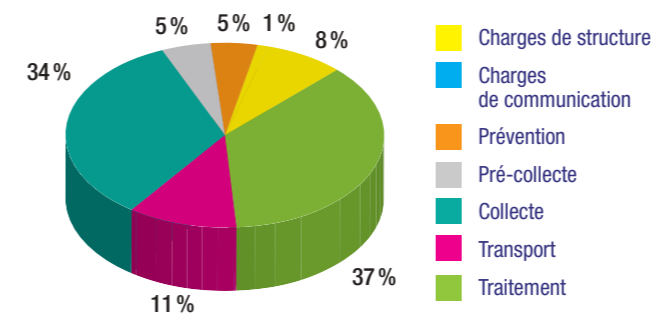
de matières avec des cours très élevés sur le premier semestre 2022, et des soutiens en hausse de l'éco-organisme Citeo grâce à de belles performances sur les emballages-papiers.

RÉPARTITION DES POSTES DE CHARGES ET DE PRODUITS

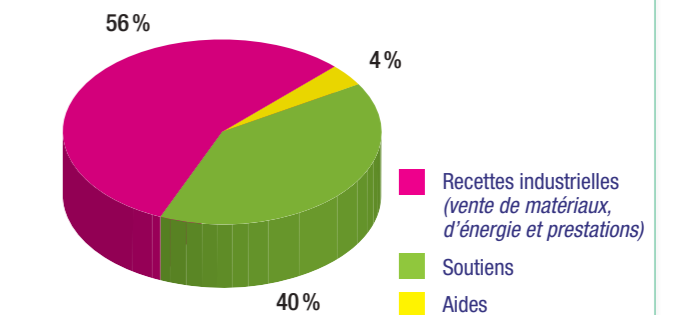
Les charges de collecte (principalement constituées par les flux résiduel et emballages-papiers) et de traitement (plombées par le flux déchets résiduels) sont les charges majoritaires.

Côtés produits, ce sont les recettes industrielles qui constituent l'essentiel des recettes du service, suivies par les soutiens versés par les éco-organismes. Cela vient « alléger » le recours à l'impôt (TEOM) qui avoisine lui les 11,5 M€.

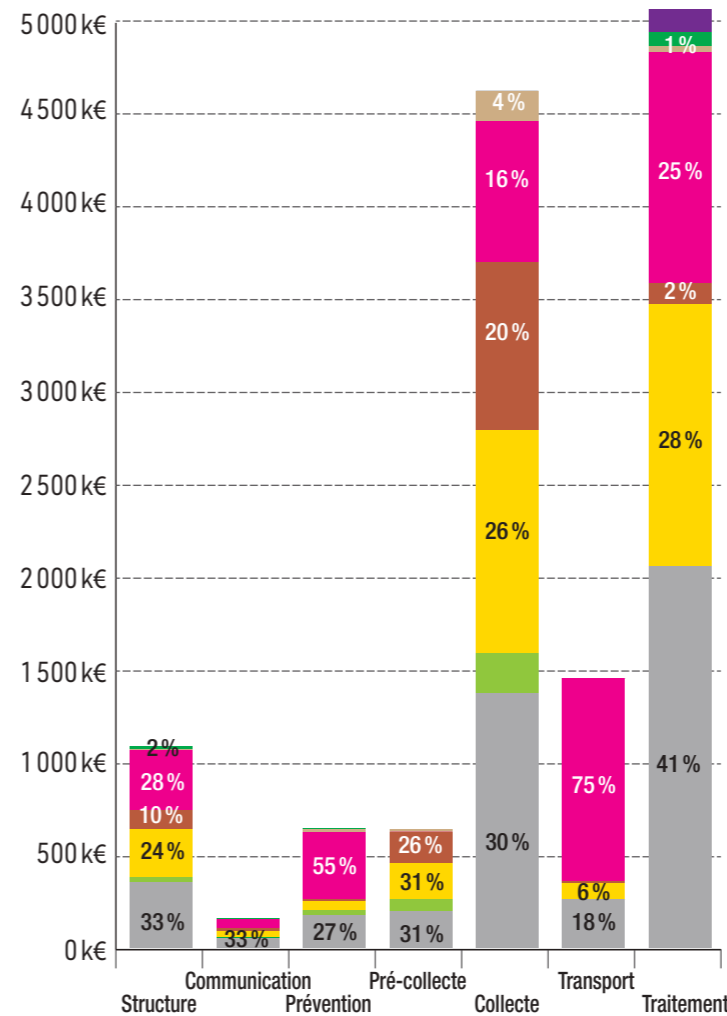
Répartition des postes de charges



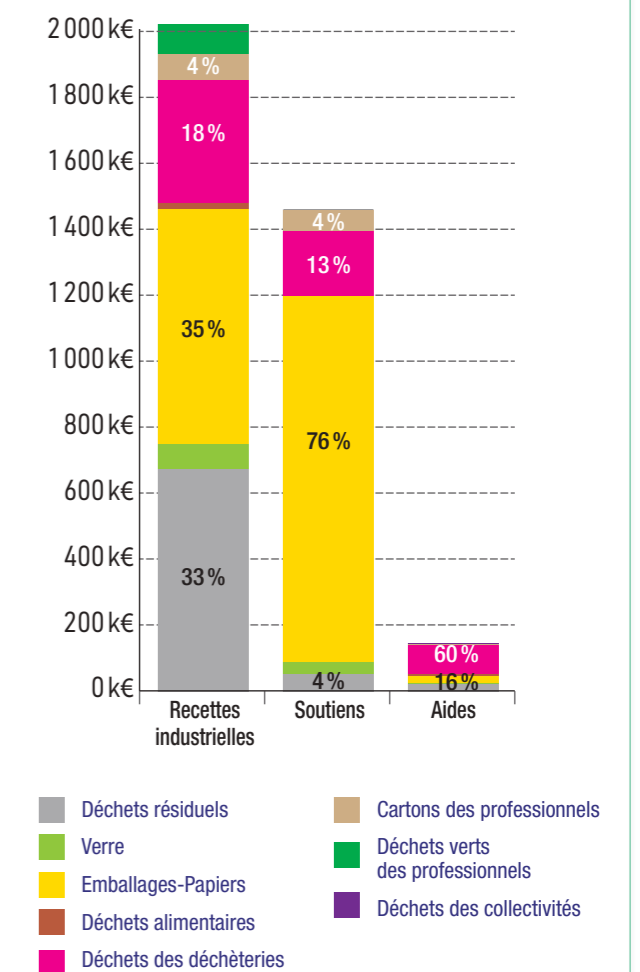
Répartition des postes de produits



Répartition des postes de charges par flux



Répartition des postes de produits par flux



B COÛT GLOBAL DE GESTION DES DÉCHETS

COÛT GLOBAL DE L'ENSEMBLE DES FLUX	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Coût complet en € HT	12156929€	12834772€	14017145€	13494858€	14485574€	+7,3%
Coût aidé en € HT	9473339€	10266716€	10937252€	9708812€	10347066€	+6,6%
Besoin en fiscalité en € TTC	9334925€	9549982€	10259990€	8913758€	9376361€	+5,2%
Hors déchets verts de Grenoble-Alpes Métropole						
Coût complet en € HT	11725057€	12372003€	13608277€	13052303€	13946986€	+6,9%
Coût aidé en € HT	9478859€	10217306€	10963487€	9774094€	10298686€	+5,4%
Besoin en fiscalité en € TTC	9299297€	9498189€	10285369€	8977406€	9327686€	+3,9%

En 2022, les 3 types de coûts augmentent. Le coût aidé plus faiblement que le coût complet grâce à la hausse des produits. Et le besoin en fiscalité lui encore plus

faiblement en raison de la récupération de TVA très favorable en 2022 et d'une hausse des facturations de redevance spéciale.

■ Coûts totaux par habitant de gestion des déchets* du Pays Voironnais

TOTAL COÛT À L'HABITANT	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Coût complet en € HT	125,83€	132,75€	145,43€	138,66€	147,59€	+6,4%
Coût aidé en € HT	101,73€	109,63€	117,17€	103,84€	108,98€	+4,9%
Besoin en fiscalité en € TTC	99,80€	101,92€	109,92€	95,37€	98,70€	+3,5%

* Hors déchets verts de Grenoble-Alpes Métropole et en prenant en compte la population globale pour tous les flux.

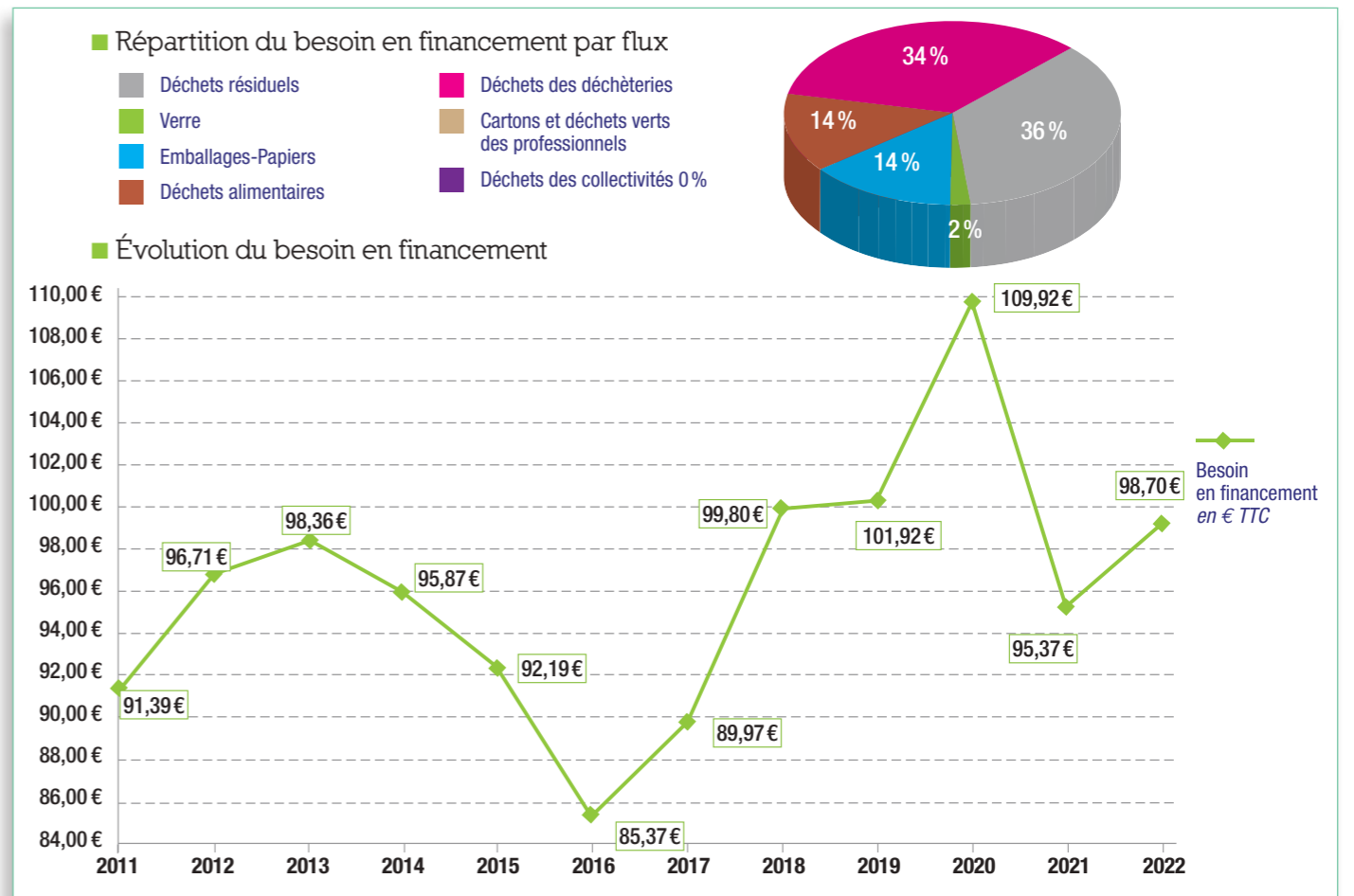


Par comparaison, le coût médian aidé 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes, en habitat mixte urbain est de 96 € HT par habitant, sans tenir compte des modes de collecte.

C BILAN SUR LE BESOIN EN FISCALITÉ

Le besoin en fiscalité est fléché pour 1/3 sur le flux résiduel et 1/3 sur les flux de déchèteries. Les déchets alimentaires sont en recul (-6 points) du fait de la nouvelle convention de remplissage Compta-Coût sur les bennes bi-compartmentées (répartition 70/30 et non plus 50/50) et les emballages-papiers voient leur part stagner.

L'année 2022 est dans la continuité des résultats perçus en 2021 avec les optimisations du service qui ont coûté à leurs lancements mais portent maintenant leurs fruits. Une dynamique de rationalisation qui restera présente pour dégager des marges de manœuvre permettant de financer de lourds investissements à venir sur les outils de traitement (Coopération Sud-Isère) et les déchèteries (schéma directeur).



D BILAN SUR LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La TEOM porte sur les propriétés assujetties à la taxe foncière et dépend de la valeur locative cadastrale de l'habitation. Après la baisse de 2019, le taux de TEOM a été maintenu à 10,4 % en 2022.

TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux	11,19%	11,19%	11,19%	11,19%	11,19%	11,19%	11,19%	11,19%	11,19%	11,19%	10,40%	10,40%	10,40%	10,40%
Évolution (année n/n-1)	22,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-7,60%	0,00%	0,00%	0,00%

A

NOUVELLES FILIÈRES REP

La Loi AGECE de février 2020 prévoyait la création de nouvelles filières REP. À ce titre, l'éco-organisme Ecologic a été agréé par les pouvoirs publics en janvier 2022 pour la reprise des articles de sport et de loisirs (ASL) et en février 2022 pour les articles de bricolage et jardinage thermiques (ABJ Th). L'éco-organisme Ecomobilier a été agréé en avril 2022 pour la filière ABJ non thermiques et la filière Jeux et Jouets (JJ). Ces nouvelles filières seront déployées en déchèteries en 2023.

La REP ASL couvre les articles de sport et loisirs tels que les cycles (vélos, trottinettes et protections...), le matériel de loisirs nautiques (palmes, pêche, paddle...), le matériel de sports de glisse (skis, chaussures, luges...), les équipements de loisirs extérieurs (matériels de camping, boules de pétanque...), le matériel d'équitation (bombes, selles...), les articles de sports de balles, ballons et raquettes, les EPI (mousquetons, casques) et le matériel de fitness et musculation (tapis de course, haltères...). Le gisement estimé sur la collectivité est de 186 tonnes.

La REP ABJ Th encadre les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques, leurs accessoires, pièces détachées et consommables (tondeuse tractée ou auto-portée, chaîne de tronçonneuse, souffleur, débroussailluse, broyeur, etc.). Le gisement estimé sur la collectivité est de 28 tonnes.

La REP ABJ non thermiques couvre le matériel de bricolage dont l'outillage à main, autre que les outils du peintre et les machines ou appareils motorisés thermiques ainsi que les produits et matériels destinés à l'entretien et à l'aménagement du jardin. Sont notamment inclus dans cette filière les outils tels que les scies, tournevis, caisses à outils, parasols, pelles, brouettes, pots de fleurs, bâches, etc. Le gisement estimé sur la collectivité est de 140 tonnes.

La REP JJ couvre les jouets (figurines, poupées, jouets de construction, arts créatifs), les jeux de plein air (draisienne, jouets sportifs et de jardin), jeux de société et les jouets cadeaux. Le gisement estimé sur la collectivité est de 56 tonnes.

B

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE
SCHÉMA DIRECTEUR « DÉCHÈTERIES »

CONTEXTE

Concernant le réseau de 8 déchèteries du Pays Voironnais, différents constats ont été dressés ces dernières années :

→ **Le maillage du territoire en déchèteries est plutôt dense.**

Le nombre de déchèteries par habitant sur le Pays Voironnais est supérieur à la moyenne d'Auvergne-Rhône-Alpes : une déchèterie pour 13 080 habitants dans la Région contre une déchèterie pour 11 625 habitants au Pays Voironnais. Pour autant, les recommandations de l'ADEME visent un ratio de 15 000 habitants par déchèterie, même si ce critère dépend avant tout de la typologie du territoire et de la densité de population.

→ **Les déchèteries du Pays Voironnais connaissent une forte fréquentation.**

La part de déchets collectés en déchèterie au Pays Voironnais est largement supérieure à la moyenne nationale : 51 % en 2020 (contre 38 %, données 2019 ADEME).

→ **Les déchèteries sont souvent victimes de dépôts sauvages.**

Sur les périodes de fermeture, les dépôts de déchets sont fréquents devant le portail des déchèteries. À ce jour, c'est la Brigade Verte (voir page 6 du présent document) qui intervient, avec peu de moyens de prévention et de sanction.



→ **L'utilisation des déchèteries du territoire, en tant qu'espaces dédiés au public, n'est pas optimisée : la majorité est ouverte seulement l'après-midi, un jour sur deux. À noter que les horaires d'ouverture tiennent évidemment compte de la saisonnalité des apports.**

Ce constat pose bien sûr la question des moyens humains associés, corrélée aux besoins et attentes des usagers.

→ **Un seul gardien est présent sur chaque déchèterie.**

La présence d'un seul agent pose souvent des soucis en cas de forte affluence, notamment concernant le conseil des usagers sur leur geste de tri.

Un test est en cours depuis mi-2020 avec des doublons de gardiens sur certaines déchèteries, sur certains créneaux.

→ **Les déchèteries ne respectent pas la réglementation ICPE.**

Depuis 2012, la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) prévoit un enregistrement en Préfecture pour les sites dont le volume de déchets non dangereux pouvant être présents varie de 300 à 600 m³. Cet enregistrement s'accompagne d'une liste d'exigences à respecter. À ce jour, aucune des 8 déchèteries ne dispose de ce type d'arrêté. Selon les volumes et déchets considérés, des procédures de déclaration, voire d'autorisation, peuvent même parfois être nécessaires.

→ **Modalités d'accès et d'usages**

Un système de contrôle d'accès est en place sur les 8 déchèteries. Il permet de contrôler les entrées et de suivre les fréquentations. Concernant les usagers professionnels, il sert de base à la facturation de leurs apports.

Cependant, les modalités d'accès et d'usage ne semblent pas adaptées aux besoins des professionnels : gabarits des véhicules, horaires, traçabilité par flux, modalité de vidage (garde-corps)... En outre, la cohabitation entre les particuliers et les professionnels crée souvent des conflits d'usages (files d'attente...). Il est également difficile d'identifier les « faux particuliers » (professionnels qui se déclarent en particuliers), qui s'affranchissent de la facturation, car aucune limite de fréquentation n'est fixée pour les particuliers. Cette

problématique aborde le sujet de la limite du périmètre du service public, et de la gestion ou non des déchets professionnels en déchèterie publique. Une délibération actait d'ailleurs la sortie des professionnels des déchèteries de la collectivité au 1^{er} janvier 2021, si une solution privée viable et cohérente était mise en place, ce qui n'est toujours pas le cas.

L'accès au site (cas de l'encombrement de la voie publique) et l'attente en haut de quai sont des points à améliorer.

→ **Les obligations visant à maximiser le réemploi et le recyclage nécessitent de faire évoluer les déchèteries en termes d'aménagement et de logistique.**

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) impose aux collectivités d'atteindre un taux de valorisation matière des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI) de 55 % en 2020 et de 65 % en 2025 (taux de valorisation matière CAPV 2021 : 54,0 % sans les inertes). Pour atteindre cet objectif ambitieux, le CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire) intègre des actions visant à réduire les entrants en déchèteries en faisant la promotion de la valorisation des déchets à domicile (déchets verts) et des actions de réemploi, de réutilisation et de réparation. En outre, la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) contraint les collectivités à accepter la création de zones de réemploi en déchèterie, lorsque des associations ou des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) intervenant en matière d'économie circulaire en font la demande. À titre d'exemple, l'association Passiflore a fait des collectes en déchèterie pendant les vacances scolaires 2021 mais les résultats quantitatifs et qualitatifs restent mitigés.

→ **Les moyens actuels dédiés à la sécurité des agents et des usagers et à la sûreté des équipements et des installations ne sont pas suffisants.**

Le gisement, collecté en majorité en bennes ouvertes stockées en extérieur, attire de nombreux « récupérateurs » de jour comme de nuit. Cette situation crée un climat d'insécurité, autant pour les usagers que pour les agents, et entraîne une perte financière pour la collectivité puisque les quantités de matériaux à forte valeur ajoutée sont moindres. En outre, les équipements et les installations sont régulièrement victimes de dégradations et de vandalisme.



→ Les déchèteries ne sont pas adaptées à l'augmentation régulière des exigences de tri, notamment via le développement des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

Les déchèteries ont été construites dans les années 1990. Depuis, de nombreuses filières de recyclage ont été mises en place et continuent d'émerger chaque année, notamment avec la création de nouveaux éco-organismes. Ces filières multiplient le nombre de contenants nécessaires pour la collecte des déchets. Or, les sites, construits autour d'un quai, sont peu modulables, ce qui crée des soucis logistiques et techniques.

→ Les déchèteries constituent des îlots de chaleur.

Les sites sont très bitumés et bétonnés, générant un climat « étouffant », notamment l'été, qui rend l'usage de la déchèterie très inconfortable pour les usagers et les agents. Les locaux des agents, mal isolés, ne permettent pas aux gardiens de se rafraîchir.

→ La signalétique (consignes de tri...) est souvent mal comprise par les usagers.

Les messages, les supports et leur localisation doivent être revus.

PROPOSITIONS DE PLAN D' ACTIONS

Face à ces constats, l'objectif est de repenser les déchèteries du territoire pour :

- > **Les mettre en conformité avec la réglementation applicable**, notamment ICPE, et anticiper les évolutions réglementaires à venir (*filières REP, réemploi...*).
- > **S'assurer qu'elles répondent toujours aux besoins des habitants du territoire**, en termes de services et d'usages.
- > **Améliorer la sécurité et la sûreté en agissant sur des actions préventives et correctives**. L'image des sites doit être aussi améliorée. En effet, les retours d'expérience de collectivités ayant rénové leurs déchèteries montrent une baisse significative, voire un arrêt complet des dégradations, lorsque les sites sont propres, entretenus et non dégradés.
- > **Repenser l'organisation de l'exploitation des sites** : la tendance nationale lors de la rénovation des déchèteries est de sortir du schéma classique haut de quai / bas de quai des années 90 pour aller vers un modèle de déchèteries « à plat » ou un mix quai / dépose à plat. Cette organisation permet une plus grande modularité, mais également un meilleur fonctionnement du site, avec la séparation des aires d'exploitation de celles de dépôts par les usagers.
- > **Les rendre éco-exemplaires**, en donnant une place privilégiée au réemploi et dans la continuité des engagements pris par le Pays Voironnais dans son PCAET (*meilleure isolation des bâtiments, utilisation de matériaux biosourcés, gestion intégrée des eaux pluviales...*).
- > **Transformer les déchèteries en des lieux polyvalents** afin notamment d'optimiser l'utilisation de ces espaces publics.



Le projet de construction d'un schéma directeur des déchèteries a donc été validé début 2020. Le calendrier initial prévoyait une élaboration sur l'année 2020 mais l'actualité sanitaire a décalé ce projet sur 2022. La méthode se veut collaborative et inclusive :

- > Constitution d'un groupe de travail interne composé d'agents de déchèterie, d'encadrants du Service Gestion des déchets et d'agents de services supports de la collectivité (*foncier, informatique, environnement, ressources humaines...*).
- > Sollicitation des usagers dans la réflexion.
- > Sollicitation du groupe de travail déchets, composé d'élus de l'ensemble du territoire (*voir page 9 du présent document*).
- > Capitalisation de retours d'expérience.
- > Sollicitation d'un bureau d'études en aide à la définition des besoins et à l'identification de solutions pertinentes.

Ce schéma directeur analysera les avantages et les inconvénients associés à chaque scénario proposé, intégrant les coûts en investissement et en fonctionnement, et proposera un planning de mise en place compatible avec le Plan Pluriannuel d'Investissements du Service Gestion des déchets. Le sujet de la continuité de service sera primordial.

C

RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS DE VALORISATION DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

Les marchés de valorisation des déchets issus des déchèteries, d'une durée de 4 ans, arriveront à échéance fin 2023 pour les flux suivants : bois, gravats, ferraille, plâtre, Déchets Dangereux Spécifiques (DDS), métaux et batteries, polystyrène, souches et PVC. Une consultation sera donc lancée pour renouveler ces marchés, également sur une période de 4 ans (2024-2027).



D

RÉFLEXION SUR LES HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

Entre mars et octobre, 7 déchèteries sur 8 sont ouvertes l'après-midi de 13 h 30 à 18 h 30. L'ensemble des sites est entièrement bitumé et non ombragé. Ceci rend les conditions de travail en période estivales physiquement difficiles pour les agents de déchèteries. Le Code du Travail couplé à des périodes de canicules de plus en plus

longues et précoces nous oblige à repenser le mode d'organisation des déchèteries en période estivale. Une réflexion a donc été engagée en 2022 pour proposer un plan de gestion du travail par forte chaleur aligné avec les obligations réglementaires, tout en garantissant la meilleure qualité de service pour les usagers.

E

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHÈTERIES



Une version révisée du règlement de déchèterie sera diffusée en 2023. Cette mise à jour permettra d'enrichir et de compléter le règlement en intégrant :

- > Textes de référence en vigueur (*lois, décrets, directives européennes, etc.*).

- > Mise à jour des consignes de tri :
 - > Ajout des nouvelles filières REP (*Responsabilité Élargie du Producteur*) à savoir Articles de Bricolage et de Jardin, Articles de Sport et Loisirs, Jouets, qui vont entrer en vigueur courant 2023 ;
 - > Fusion des bennes « bois brut » et « bois peint » en une seule benne du fait de l'évolution de la filière avale déjà effective ;
 - > Les papiers ne seront plus collectés en benne ouverte mais en PAV dans ou devant les 8 déchèteries ;
 - > Ajout d'une catégorie PVC ;
 - > Ajout d'une rubrique sur les déchets amiantés autorisés dans le cadre des collectes sur rendez-vous.
- > Actualisation de toute la procédure d'inscription en déchèteries suite au nouveau système de contrôle d'accès avec plate-forme usager en ligne.
- > Précision des cas relevant de sanctions pour prévenir l'usage de fausses plaques d'immatriculation et les agressions envers le personnel de la collectivité.

F LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Le Pays Voironnais est engagé dans le programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique depuis 2020 et a déposé sa candidature à la labellisation Économie circulaire en 2022. La collectivité devrait donc obtenir la labellisation en 2023, à l'issue de l'audit et du

passage en Commission Nationale du Label.

Le référentiel, développé en partenariat avec des collectivités, aide concrètement chaque collectivité à définir sa stratégie et son plan d'actions. Il permet aussi de suivre et d'évaluer la performance globale de sa politique territoriale d'économie circulaire, dans une démarche d'amélioration continue. Il permet de réaliser en autonomie un état des lieux rapide et transverse des politiques territoriales pour une économie circulaire.

Le référentiel se décompose en 5 axes :

- 1/ Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire,
- 2/ Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets,
- 3/ Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires,
- 4/ Outils financiers du changement de comportement,
- 5/ Coopération et engagement.

Cinq niveaux de labellisation existent et peuvent être attribués aux collectivités, en fonction de leur niveau de réalisation des actions listées dans le référentiel.

Aujourd'hui, en France, 68 territoires sont d'ores et déjà labellisés, dont 62 sur le 1^{er} palier de la labellisation, qui permet de reconnaître l'engagement d'un territoire dans une politique en faveur de l'économie circulaire.

G LE RÉSEAU D'ÉCO-SALARIÉS SUR CENTR'ALP

Depuis 2016, l'association des entreprises de Centr'Alp (250 entreprises et 6 000 emplois) et le Pays Voironnais coopèrent sur la thématique environnementale à travers plusieurs axes comme l'écologie industrielle et territoriale, les services à l'entreprise sur la collecte des déchets, les audits d'entreprises sur la gestion durable des espaces verts, et sur l'organisation d'éco-événements.

Le projet de développement d'un réseau d'éco-salariés s'intègre dans cette dynamique et rejoint les objectifs du Service Gestion des déchets du Pays Voironnais en termes de prévention des déchets, d'impulsion de l'économie circulaire, et de promotion de l'écologie industrielle territoriale.

Ce réseau d'éco-salariés se veut créer un cadre collectif et collaboratif permettant de légitimer les salariés à agir dans leur entreprise et valoriser ces derniers auprès de leurs dirigeants et de leurs collègues. Cela en s'appuyant sur des émotions positives : donner du sens, agir en cohérence et prendre du plaisir.

La constitution du groupe et la définition de thématiques de travail constitueront la première étape, qui sera suivie d'ateliers et sessions de formations pour monter en compétence. Les éco-salariés proposeront des retours d'expérience sur des actions ayant réussi pour inspirer les autres, se donner de bonnes idées et des conseils à partir de cas pratiques. Cette mise en réseau des initiatives permettra de créer un effet levier.

La troisième phase sera un accompagnement des salariés dans la mise en œuvre des actions dans leurs entreprises, une mise en réseau des initiatives et une communication seront mises en place pour faire connaître. L'objectif étant aussi d'essaimer, de nouveaux éco-salariés seront recrutés pour faire prendre la dynamique plus largement.

Enfin, l'objectif de cette action est également de rendre visible les initiatives mises en place sur la zone de Centr'Alp au-delà de la zone d'activités en elle-même, pour essaimer les bonnes pratiques à d'autres zones d'activités.

ANNEXES

DÉTAIL DE LA COLLECTE PAR COMMUNE

Territoire desservi par la collecte	Population INSEE 2020	Collecte sélective en PAP	PAV				Nombre et localisation des déchèteries
		Fréquence	Nombre de points verre	Nombre de colonnes à verre	Nombre de points textiles	Nombre de colonnes à textiles	
Billieu	1 585	C 1,5	4	5	1	1	
La Buisse	3 323	C 1,5	15	19	2	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie RD 1075
Charancieu	769	C 1,5	1	2	1	1	
Charavines	1 950	C 1,5	10	18	1	1	
Charnècles	1 407	C 1,5	4	8	1	1	
Chirens	2 428	C 1,5	7	14	1	1	
Coublevie	5 318	C 1,5	18	24	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie Impasse des Genêts
Massieu	746	C 1,5	2	3	1	1	
Merlas	476	C 1,5	4	6			
Moirans	7 495	C 3 (centre) C 1,5 (périph.)	16	26	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie ZA de Valmorge
Montferrat	1 843	C 1,5	9	13	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie Route du Mont Blanc
La Murette	1 856	C 1,5	4	9	1	2	
Réaumont	1 008	C 1,5	4	7	1	1	
Rives	6 645	C 3 (centre) C 1,5 (périph.)	23	34		2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie ZA des 3 Fontaines
St-Aupre	1 173	C 1,5	2	3	1	1	
St-Blaise-du-Buis	1 084	C 1,5	5	7			
St-Bueil	718	C 1,5	2	4		1	
St-Cassien	1 143	C 1,5	4	4	1	1	
St-Étienne-de-Crossey	2 572	C 1,5	2	5	1	2	
St-Geoire-en-Valdaine	2 390	C 1,5	9	13	1	2	
St-Jean-de-Moirans	3 563	C 1,5	10	13			
St-Nicolas-de-Macherin	966	C 1,5	4	8	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie Route de Chirens
St-Sulpice-des-Rivoires	431	C 1,5	2	3	1	2	
La Sure-en-Chartreuse	988	C1,25	5	8	1	1	
Tullins	7 755	C 3 (centre) C 1,5 (périph.)	25	41	1	1	1 déchèterie ZA La Revolaz
Velanne	562	C 1,5	1	2	1	1	
Villages du Lac de Paladru	2 526	C 1,5	8	16	2	2 dont 1 en déchèterie	1 déchèterie Route des Plaines
Voiron	20 332	C 3 (centre) C 1,5 (périph.)	71	84	9	2	
Voissant	238	C 1,5	1	2	1	1	
Voreppe	9 514	C 3 (centre) C 1,5 (périph.)	21	33	1	1	
Vourey	1 697	C 1,5	4	8	1	1	
Total : 31 communes	94 501		297	442	36	45	8 déchèteries soit une pour 11 697 hab.

TARIF DE LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR 2022

TARIFS DIB (en € HT)	Sur la base de 1 000 litres		Collecte (par passage)
	Flux		
	Établissements privés	Établissements privés	
Déchets résiduels	25,20€		6
Déchets alimentaires	17,80€		6
Emballages + papiers	13,30€		6
Cartons	1,60€		6
Cartons forfait	150€/an		

> Réduction de 50% du tarif HT pour les établissements publics communaux

TARIFS DES DÉPÔTS AU QUAI DE TRANSFERT DU SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

DESCRIPTIF	RAPPEL 2021		2022		Variations entre 2021/2022 HT
	HT	TTC	HT	TTC	
Déchets incinérables - la tonne	156,00€	171,60€	158,80€	174,68€	1,8%

> Tarifs aux poids réels des matériaux déposés (passage obligatoire sur le pont-bascule) > Gratuité de dépôt pour les associations à but humanitaire du Pays Voironnais > Réduction de 50% du tarif HT pour les mairies, les associations autres qu'humanitaires et les services du Pays Voironnais > Pas de réduction pour les autres établissements publics (santé, scolaires...)

DESCRIPTIF	RAPPEL 2021		2022		Variations entre 2021/2022 HT
	HT	TTC	HT	TTC	
Déchets non recyclables en mélange (encombrants) - la tonne	172,00€	189,20€	175,10€	192,61€	1,8%

> Tarifs aux poids réels des matériaux déposés (passage obligatoire sur le pont-bascule) > Dépôt dans une benne ouverte près du quai de transfert > Service destiné UNIQUEMENT aux communes et services du Pays Voironnais > Réduction de 50% du tarif HT pour les mairies, les services du Pays Voironnais et le Département

TARIFS DES DÉPÔTS DE DÉCHETS VERTS SUR LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DÉDIÉE DU SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

DESCRIPTIF	RAPPEL 2021		2022		Variations entre 2021/2022 HT
	HT	TTC	HT	TTC	
Déchets verts broyés ou non - Tous clients - la tonne	48,45€	53,30€	49,32€	54,25€	1,8%

> Tarifs aux poids réels des matériaux déposés (passage obligatoire sur le pont-bascule) > Gratuité de dépôt pour les associations à but humanitaire du Pays Voironnais > Réduction de 50% du tarif HT pour les mairies, les associations autres qu'humanitaires et les services du Pays Voironnais > Pas de réduction pour les autres établissements publics (santé, scolaires...)

TARIFS DE VENTE DU COMPOST ALIMENT-TERRE

DESCRIPTIF	RAPPEL 2021		2022		Variations entre 2021/2022 HT
	HT	TTC	HT	TTC	
Vrac (chargé dans remorque) - le godet de 500 litres	14,45€	15,90€	14,55€	16,00€	1,8%
Vrac contenant - le remplissage*	3,75€	4,20€	3,91€	4,30€	1,8%

*Remplissage d'un contenant apporté par le particulier (sac tissé, poubelle...), équivalent à 40 litres de compost.

TARIFS DE VENTE DU COMPOST ALIMENT-TERRE

DESCRIPTIF	RAPPEL 2021		2022		Variations entre 2021/2022 HT
	HT	TTC	HT	TTC	
Maille de 10 mm	Tarifs à la tonne		Tarifs à la tonne		
Vrac de 0 à 10 tonnes	42,30€	46,53€	43,06€	47,37€	1,8%
Vrac supérieur à 10 tonnes	25,40€	27,94€	25,40€	27,94€	1,8%
Contrat annuel* (> à 24 tonnes)	Possibilité de signature d'un contrat annuel avec engagement dans la durée et de prise de tonnages cf. grille Contrats Annuel*				
Sac de 40 litres rempli par le client	3,29€	3,70€	3,35€	3,70€	1,8%
Godet de 500 litres	14,07€	15,48€	14,18€	15,60€	1,8%
Sac de 20 kg	6,73€	7,20€	7,27€	8,00€	1,8%
Maille de 20 mm	Tarifs à la tonne		Tarifs à la tonne		
Vrac de 0 à 25 tonnes	26,40€	29,04€	26,88€	29,56€	1,8%
Vrac de 25 à 50 tonnes	16,30€	17,93€	16,59€	18,25€	1,8%
Contrat annuel* (> à 50 tonnes)	Possibilité de signature d'un contrat annuel avec engagement dans la durée et de prise de tonnages cf. grille Contrats Annuel*				
Sac de 40 litres rempli par le client	2,84€	3,20€	2,89€	3,20€	1,8%
Godet de 500 litres	11,78€	12,60€	11,85€	13,00€	1,8%

*Les contrats sont soumis à délibération.

TARIFS DE PASSAGE EN DÉCHÈTERIES AU 1^{ER} JUILLET 2022

PRODUITS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	RAPPEL 2021		2022		RAPPEL 2021		2022		Variations entre 2021/2022 HT
	Véhicule léger/ Fourgonnette	Véhicule léger/ Fourgonnette	Véhicule léger/ Fourgonnette	Véhicule léger/ Fourgonnette	Fourgon	Fourgon	Fourgon	Fourgon	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
Tous types de déchets	32,35€	35,59€	32,93€	36,23€	40,59€	44,65€	41,32€	45,45€	1,8%

> Gratuité de dépôt pour les associations à but humanitaire du Pays Voironnais > Réduction de 50% du tarif HT pour les mairies et les associations autres qu'humanitaires du territoire

GLOSSAIRE

ADEME > Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

AEC > Association des Entreprises de Centr'Alp.

Association TCE > Association Trièves Compostage et Environnement.

Besoin en fiscalité > Coût aidé HT, plus les charges de TVA supportées par la collectivité, moins les recettes de redevance spéciale, des dépôts en déchèteries et sur le Site écologique de La Buisse.

CAPV > Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

CGCT > Code Général des Collectivités Territoriales.

CIRIDD > Centre International de Ressources pour le Développement Durable.

CODEC > Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire.

Coût aidé HT > Coût complet moins les recettes de ventes de matériaux, les soutiens apportés par les organismes agréés (comme CITEO) et les autres aides reçues (subventions).

Coût complet HT > Totalité des charges hors TVA.

CSA3D > Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable - Déchets.

DD > Déchets Dangereux. Déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et/ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté. Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe 1 de l'article R. 541-8 du Code de l'Environnement. Pour savoir si un déchet est dangereux ou non, il faut se référer à la nomenclature des déchets : les déchets dangereux sont signalés par un astérisque dans la classification.

DDS > Déchets Diffus Spécifiques.

DEA > Déchets d'Éléments d'Ameublement.

DEEE > Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

DI > Déchets Inertes. Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.

DMS > Déchets Ménagers Spéciaux.

DND ou DMA > Déchets Non Dangereux ou Déchets Ménagers et Assimilés = OMA + déchets des déchèteries. Déchets non dangereux produits par les ménages et déchets dits « assimilés », soit déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

DNDNI > Déchets Non Dangereux Non Inertes. Déchets qui ne présentent aucune des caractéristiques spécifiques aux Déchets Dangereux et aux Déchets Inertes, souvent qualifiés de « banals ».

EIT > Écologie Industrielle et Territoriale.

ELA > Emballage Liquide Alimentaire.

FREDON > Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

ICPE > Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

ISDND > Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Loi AGECE > Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Loi EGALIM > Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Loi NOTRe > Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Loi TECV > Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

OMA > Ordures Ménagères et Assimilés. Déchets de la collecte sélective en porte-à-porte et verre.

PAP > Porte-À-Porte.

PAV > Point d'Apport Volontaire.

PCAET > Plan Climat Air Énergie Territorial.

PEHD > PolyÉthylène Haute Densité.

PET (clair, foncé) > PolyÉrèphthalate d'éthylène.

PLP > Programme Local de Prévention des déchets.

PLPDMA > Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

PRPGD > Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets transformé en « volet déchets - économie circulaire » du SRADDET.

REP > Responsabilité Élargie des Producteurs.

RISPO > Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques.

SERD > Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

SPGD > Service Public de Gestion des Déchets.

SRADDET > Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Créé par la loi NOTRe, ce nouveau schéma de planification, dont l'élaboration est confiée aux régions, fixe les objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. Il regroupe ainsi des schémas préexistants tels que le Schéma Régional Climat Air Énergie, le Schéma Régional de l'Intermodalité, et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

TEOM > Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

TGAP > Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

TZDZG > Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

UIVE > Unité d'Incinération et de Valorisation Énergétique.



New Deal HC Grenoble. © Photos: S. Bonnin, C. Gao, S. Fregniat, V. Galland, J. Klein, Pays Voironnais, G. Randon, Shutterstock, T. Wamery/Grenoble-Alpes Métropole. X-droits réservés. © Illustrations: Nolwenn-graphisme, Shutterstock.

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS
40 rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 VOIRON Cedex
Tél. : 04 76 93 17 71

www.paysvoironnais.com

